





ÉDITORIAUX



Avec sa troisième édition, l'Atlas du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit dans la durée et répond à une attente forte des professionnels du spectacle et de leurs partenaires.

Les données fournies et présentées en 8 chapitres et 47 cartographies témoignent de la vitalité du secteur dans la région et de la présence de ses acteurs sur l'ensemble du territoire, au moyen de ses différents réseaux et des nombreuses esthétiques qu'ils rassemblent.

Cet Atlas confirme une évidence : l'artiste vit le territoire, celuici devant être considéré comme un système vivant complexe, produit des relations entre les communautés humaines successives et leur environnement naturel indissociable. Au plus près des habitants, l'artiste contribue à entretenir et à interroger cette relation passée et à venir.

Le ministère de la Culture – en dialogue avec l'ensemble de ses nombreux partenaires - souhaite poursuivre et développer le soutien à ce secteur du spectacle vivant, lequel au travers de ses actions et de ses propositions artistiques participe utilement à rappeler que de l'alliance de la libre expression et du respect de la diversité naît le commun.

De manière plus générale, ce que ce projet culturel doit parvenir à transmettre, c'est que son ambition n'est pas de permettre la seule expression du plus fort, mais de révéler également la somme des expressions des plus faibles. Parce que l'Histoire ce n'est pas le seul récit subjectif du lieu du pouvoir économique, mais la somme objective en tous points du territoire des gestes et des paroles anonymes de nos ancêtres, ce que les patrimoines et tout particulièrement l'archéologie révèlent, et ce que le spectacle vivant aide à mettre en lumière.

Marc Drouet

Directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes



Après deux éditions, en 2018 et 2020 qui ont permis de comprendre la richesse et la diversité de ce secteur à l'échelle de notre grand territoire, ce troisième opus de l'Atlas du Spectacle vivant Auvergne-Rhône-Alpes va plus loin. Avec une guarantaine de cartographies, il permet d'étoffer notre connaissance des lieux de diffusion et de création, des équipes artistiques, des structures d'accompagnement et d'hébergement, des festivals et fêtes patrimoniales, des écoles, des conservatoires et lieux de formation. Avec Sophie ROTKOPF, notre Vice-présidente de la Région déléguée à la Culture et au Patrimoine, nous avons souhaité bâtir une politique culturelle à la fois exigeante et populaire, accessible à tous les publics sur l'ensemble de notre territoire régional. Le domaine du spectacle vivant y tient naturellement une place majeure, comme en témoigne notre soutien à près de 550 festivals, un chiffre en hausse continue depuis 2016. Je ne peux que me réjouir de notre travail en étroite collaboration avec l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant. Je tiens ainsi à féliciter son équipe pour l'excellent travail réalisé une nouvelle fois pour mieux diffuser le savoir-faire de notre région dans le domaine du spectacle vivant. Qu'il puisse contribuer au quotidien à la vitalité de ce secteur qui participe au rayonnement de notre Région.

Laurent Wauquiez

Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes



Si vous lisez ces lignes, vous vous apprêtez à découvrir la troisième édition de l'Atlas du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant a mis son expérience et son expertise de l'ensemble de la région et de ses actrices et acteurs au service de toutes et tous. Je remercie l'ensemble de l'équipe pour la réalisation de cet outil de travail très précieux. Je remercie également nos partenaires pour leur soutien. En effet, ce recensement existe grâce à une logique d'échanges et de partage de données. Ces systèmes de collaboration se révèlent plus que jamais nécessaires pour monter des projets ambitieux et proches des réalités de chacune et chacun.

L'Atlas nous offre des clefs pour mieux comprendre l'organisation et la diversité de notre territoire. Cette connaissance renforcée invite les artistes et les structures de production et de diffusion à inventer des synergies nouvelles à la rencontre de toutes les personnes. Il s'agit d'un mouvement perpétuel qui doit suivre l'évolution de notre secteur et prendre l'émergence de nouvelles entités. Souhaitons que ces dynamiques ouvrent de nouvelles perspectives offrant un maillage territorial renforcé que l'Agence continuera à accompagner.

Marion Gatier

Présidente d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant



PRÉFACE

Cette 4ème édition de l'Atlas du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, avec plus de 45 cartographies, se veut la photographie la plus actuelle et la plus juste possible des acteurs, des lieux, des évènements spectacle vivant de notre territoire... financés par l'État/ la Région/les Départements.

Ce travail également mené en coopération avec les nombreux réseaux, fédérations et regroupements d'acteurs professionnels montre la réelle vivacité de notre secteur d'activité.

Cet Atlas ne peut malheureusement embrasser l'ensemble des projets et des activités mises en œuvre dans le spectacle vivant en région. Nous en avons conscience. Beaucoup de projets participatifs, de lieux et actions portés par des associations ne sont pas identifiés sur ce document il en est de même pour certains événements portés par les communes.

Mais ce document se veut le reflet du dynamisme et de la diversité qui sont devenus des marqueurs historiques de notre région. À la diversité des paysages et des territoires répond une grande diversité d'acteurs culturels et artistiques.

Pour qui veut s'en saisir, il représente un outil d'accompagnement et d'aide à la décision en direction des acteurs culturels et des élus mais aussi d'interconnaissance et de mise en réseau des différents acteurs territoriaux.

Il s'agit d'un instantané 2023 appelé à se transformer, à être complété au rythme des évolutions des politiques culturelles portées par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les collectivités territoriales ainsi qu'au rythme des changements sociétaux.

Il fait suite à trois précédents Atlas :

- Atlas du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, édition 2020
- Atlas du spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes, édition 2018.
- Atlas du spectacle vivant en Rhône-Alpes, édition 2015.
- → À télécharger sur : https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr/ ressources/?filter_keywords=&filter_thema=&filter_ type=atlas-du-spectacle-vivant#search-results



POUR COMPRENDRE

CET ATLAS

Par spectacle vivant, il faut entendre : le théâtre au sens large, la danse, la musique, les arts de la rue et du cirque, les marionnettes, l'art numérique...

Les données présentées sont issues de la base RIC (Réseau Information Culture) d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant et de la collecte réalisée auprès de :

- la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (bilan d'activité 2021),
- la Région Auvergne-Rhône-Alpes (bilan d'activité 2021 et 2022),
- les douze Départements (liste des structures subventionnées en 2021),
- la Métropole de Lyon (liste des structures subventionnées en 2021),
- différentes sources professionnelles, mentionnées sur les cartes: Cirq'AURA, Fédération Auvergne-Rhône-Alpes des arts de la rue, Collectif des Marionnettes Auvergne-Rhône-Alpes, Regroupement des compagnies de danse Auvergne-Rhône-Alpes, AMTA, CMTRA, Jazz(s)RA, Fevis, Interstices, Labo Cités...

Ainsi sont recensées les structures et équipes artistiques professionnelles, souvent soutenues par l'une ou l'autre de ces collectivités publiques, appartenant à la chaîne du spectacle vivant:formation et enseignement artistique, création, production, diffusion, accompagnement.

Ne sont référencés dans cet « état des lieux » que les structures, festivals ou équipes artistiques conventionnés ou financés par les services Culture (État, Région, départements) sur des lignes spectacle vivant.

Certains de ces établissements ou équipes artistiques peuvent être aidés par les partenaires publics sur d'autres lignes budgétaires (politique de la ville, international, action culturelle, développement économique...), mais ils ne seront pas référencés dans cet Atlas.

En introduction, l'Atlas présente quelques particularités du territoire, il se conclut par des synthèses des différents enquêtes menées par le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes : les effets de la crise sanitaire sur l'emploi dans le spectacle vivant et l'état des lieux des festivals en Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi qu'un autre focus dédié aux chiffres clés de la parité dans le spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes.

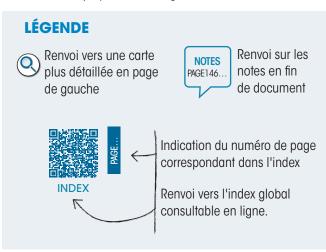
Cet Atlas est diffusé en version papier, il est également disponible en ligne sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

RÉALISATION DES CARTES

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant avec Cartes & Données - © Articque - 2023

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant a tout mis en œuvre pour garantir la pertinence des informations. Il est néanmoins possible de nous communiquer vos remarques et demandes de mises à jour pour la version en ligne.





SOMMAIRE

ÉDITORIAUX P.3	4. ÉCONOMIE P	.37
PRÉFACE	Détenteurs de licences d'entrepreneurs de spectacle	P.38
POUR COMPRENDRE CET ATLASP.7	Structures du spectacle vivant dans le champ de l'ESS : Zoom sur les coopératives	P.40
1. LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN QUELQUES CHIFFRES P.11	5. ÉQUIPES ARTISTIQUES P	.43
Chiffres-clésP.12	Équipes artistiques conventionnées	
Densité de population du territoire Auvergne-Rhône-AlpesP.14	par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et/ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes	P.44
O LA DÉCIONI AUNTEDONE DUÔNE ALDEC	Compagnies d'arts de la rue & de l'espace public	P.46
2. LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET SES TERRITOIRES P.17	Compagnies de cirque	P.48
	Compagnies chorégraphiques	P.50
Parcs naturels nationaux & parcs naturels régionauxP.18	Compagnies dramatiques	P.52
EPCI à fiscalité propre du territoire régional	Compagnies de théâtre de marionnettes & arts associés	
	Acteurs des arts numériques	P.56
3. L'ACTION CULTURELLE EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES P.25	6. LIEUX ET PROGRAMMATIONS	.59
Territoires ruraux ou péri-urbains signataires d'une convention territoriale d'éducation aux arts & à la culture	Structures de diffusion & de création labellisées par le ministère de la culture et/ou la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	DAN
Culture et Santé : partie 1 Établissements de santé porteurs d'un projet culturelP.28	Structures de diffusion conventionnées par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes	1.00
Culture et Santé : partie 2	et/ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes	P.62
Structures culturelles partenaires	Lieux de diffusion & de fabrique pluridisciplinaires	P.64
Pôles régionaux pour l'éducation artistique & culturelle (PRÉAC)	Lieux de diffusion et de création spécialisés en arts de la rue	P.66
Quartiers prioritaires en politique de la ville P34	-p	

Lieux de diffusion & de création spécialisés en cirque	P.68
Lieux de diffusion & lieux de fabrication spécialisés en danse	P.70
Lieux de diffusion & de création spécialisés en théâtre.	P.72
Lieux de diffusion, festivals & lieux de fabrication spécialisés en théâtre de marionnettes	P.74
Saisons culturelles des intercommunalités	P.76
Tiers-lieux culturels	P.78
7. FESTIVALS ET FÊTES PATRIMONIALES	P.81
Festivals pluridisciplinaires	P.82
Festivals d'arts de la rue & du cirque	P.84
Festivals de danse	P.86
Festivals de théâtre	P.88
Fêtes patrimoniales	P.90
8. FOCUS MUSIQUE	P.93
Lieux de diffusion musiques actuelles	P.94
Festivals de musiques actuelles	P.96
Ensembles instrumentaux & vocaux de musiques de patrimoine et de création	P.98
Lieux de diffusion & festivals de musiques de patrimoine et de création	P.100
Artistes & groupes de musiques traditionnelles et du monde	P.102

Festivals & lieux ressources de musiques traditionne et musiques du monde	
Acteurs spécialisés du jazz en Auvergne-Rhône-Alpes	sP.106
Filière phonographique	P.108
Disquaires indépendants	P.110
9. STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMEN D'HÉBERGEMENT	IT,
& PÔLES RESSOURCES	P.113
Acteurs de l'accompagnement de l'économie sociale & solidaire	P.114
Structures ressources pour les porteurs de projets culturels	P.116
Réseaux & fédérations régionaux	P.118
10. ÉCOLES, CONSERVATOIRES	D 101
& LIEUX DE FORMATIONS	P.121
Écoles & conservatoires labellisés par le ministère de la culture	P.122
Formations certifiantes dans le spectacle vivant	P.124
Formation professionnelle dans le spectacle vivant en Auvergne-Rhône-Alpes	P.126

11. FOCUS	P.129
Effets de la crise sanitaire sur l'emploi dans le spectacle vivant	P.130
Situation actuelle de la parité en 2021	P.134
Festivals en région Auvergne-Rhône-Alpes : état des lieux	P.138
12. ANNEXES	P.145
MENTIONS LÉGALES	P.152
REMERCIEMENTS	P.152







CHIFFRES-CLÉS

DONNÉES RÉGIONALES GÉNÉRALES 1

Géographie

- 2ème région la plus peuplée après l'Île de France
- 11 % de la superficie nationale
- Densité moyenne : 115,4 habitants par km²
- 12 départements et une métropole à statut particulier : la Métropole de Lyon. 3 métropoles : Grenoble Alpes Métropole, Saint-Étienne Métropole et Clermont Auvergne Métropole

Démographie

- 8 090 442 habitants en 2021
- La région a gagné 0,5 % de population entre 2014 et 2020
- 92 % des habitants vivent dans l'une des 95 aires d'attraction des villes

Marché du travail

- 3,3 millions d'emplois
- 48 % de femmes actives
- Taux de chômage : 6,1 % en 2022

Nivegu de vie

Le niveau de vie médian est de 22 610 euros annuels (750 euros de plus que le niveau national)

Économie

2ème région la plus riche de France, avec un PIB de 269 milliards d'euros

Niveau d'éducation

- 32 % de la population est diplômée de l'enseignement supérieur
- 357 500 d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur



Grenoble (Isère)

© Unsplash



DONNÉES CULTURELLES RÉGIONALES 2

Dépenses culturelles

135 € de budget culture alloué par les collectivités aux habitants (toutes collectivités confondues)

Équipements culturels

- 8 971 équipements culturels (monuments historiques, lieux de lecture publique, cinémas...), dont 138 classés en spectacle vivant
- 9 % des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes n'ont aucun équipement culturel dans leur commune
- Un habitant d'Auvergne-Rhône-Alpes met en moyenne un peu moins de 15 minutes pour se rendre sur un lieu de culture, tous types d'équipements confondus

Emploi culturel

Professions culturelles:

- 1,9 % des actifs sont des professionnels de la culture (62 100 actifs)
- Quatre professionnels de la culture sur dix exercent leur profession en tant que non-salariés

Secteurs culturels:

- 67 100 actifs des secteurs culturels en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 2,1 % de l'ensemble de la population active de la région
- 21 % travaillent dans le secteur du spectacle vivant

Entreprises culturelles

10 500 entreprises appartiennent aux secteurs culturels marchands et non marchands

Formation

9 464 étudiants sont inscrits dans les écoles supérieures art et culture



Opéra de Vichy (Allier)

© Mboesch - Commons Wikimedia





DENSITÉ DE POPULATION DU TERRITOIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La région franchit le seuil des 8 millions d'habitants.

Avec plus de 8 millions d'habitants¹, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région la plus peuplée derrière l'Îlede-France (plus de 12 millions). Elle concentre 12,4 % de la population française.

Entre 2013 et 2019, elle a encore gagné plus de 285 000 habitants. Sa croissance annuelle moyenne sur cette période est de + 0,6 %, supérieure à la moyenne nationale. Elle est à la fois portée par la natalité et par l'attractivité résidentielle de la région. Toutefois, le ralentissement démographique se poursuit sous l'effet du vieillissement de la population.

La densité moyenne de population y est de 115 habitants au km², densité supérieure à celle de la France métropolitaine.

Le Rhône est de loin le département le plus densément peuplé (577 habitants au km²), le Cantal le moins dense (25 habitants au km²).

La Haute-Savoie présente la croissance démographique la plus soutenue de la région (+1,2 %), liée à l'attractivité du bassin genevois. À l'exception du Cantal et de l'Allier, qui malgré un solde migratoire positif et nul, n'arrivent pas à enrayer le déclin démographique, tous les départements gagnent des habitants.

La population de l'Ardèche, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de la Drôme augmente essentiellement grâce à l'arrivée de nouveaux habitants.

La Métropole de Lyon et la ville de Genève continuent d'exercer leur attractivité : les départements où la population augmente le plus se situent sur cet axe.

La croissance démographique diffère selon les aires d'attraction des villes (AAV). Celles où la hausse de population est la plus forte sont situées sur l'axe Clermont – Lyon – Genève, ainsi que dans la vallée du Rhône (Montélimar, Crest, Die).

À l'inverse, les aires d'attraction des villes situées dans des zones moins denses comme le Plateau d'Hauteville (Ain), Montluçon (Allier) ou de petites AAV en Ardèche perdent des habitants. Le nombre d'habitants des AAV de Saint-Étienne et de Grenoble stagne.

Dans l'ensemble, la croissance de la population est plus forte dans les couronnes des AAV que dans les pôles urbains, du fait de la poursuite de l'étalement urbain.

85 % de la population est sous l'influence d'un grand pôle urbain. 27 % de la population vit sur 1 % du territoire.

Les principales agglomérations en 2019 :

- Métropole de Lyon : 1 411 571 habitants
- Ville de Lyon : 522 969 habitants
- Grenoble Alpes Métropole : 446 612 habitants
 Saint-Étienne Métropole : 405 479 habitants
- Clermont-Auvergne Métropole : 296 180 habitants
- Valence Romans Agglo: 223 826 habitants
- Grand Annecy: 207 301 habitants

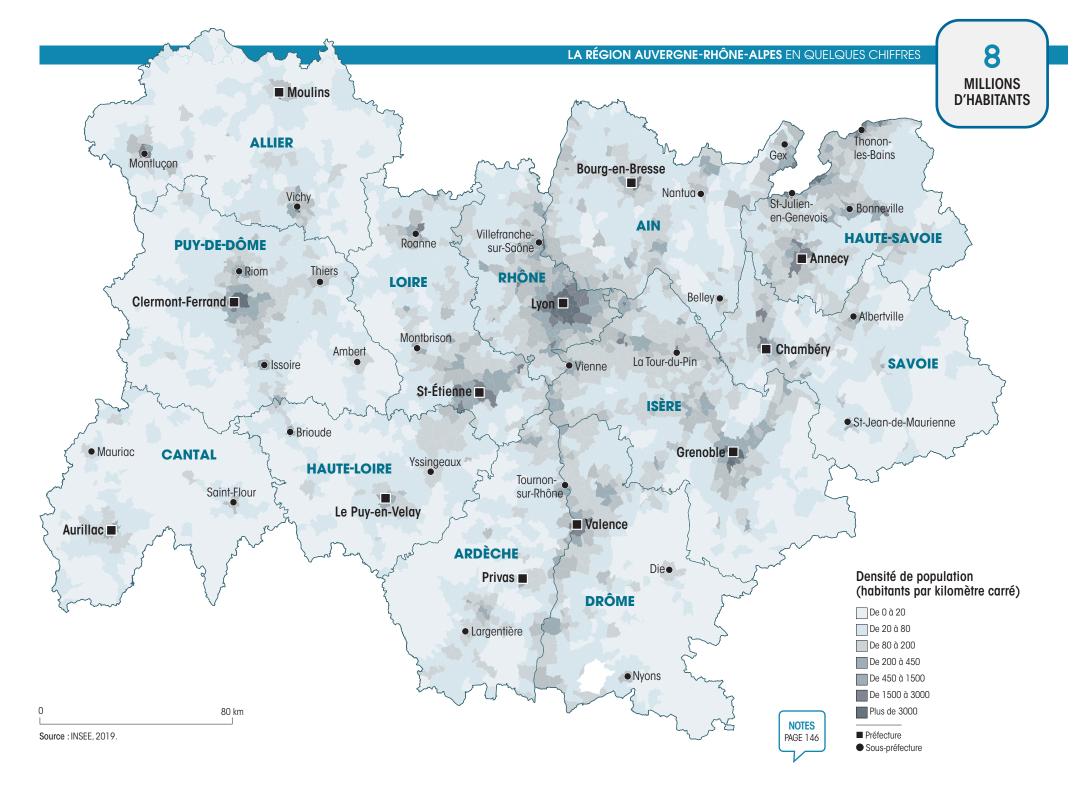
La région montre de fortes disparités, avec, d'un côté, des espaces urbains à la densité élevée, de l'autre, des zones rurales et montagneuses peu denses (Massif central, contreforts du Jura, Préalpes drômoises, Alpes).

- « Auvergne-Rhône-Alpes fait ainsi partie des régions françaises les plus urbanisées mais aussi de celles où les territoires ruraux très peu denses occupent le plus d'espace. »²
- 2,2 millions de personnes résident dans une commune classée en zone de montagne. Les communes très peu denses représentent 35 % de la superficie du territoire et regroupent seulement 4 % de la population (principalement dans le Massif central). Dans ces zones, demeurent toutefois des vallées urbanisées.

Les Monts ardéchois (Vivarais), drômois (Baronnies et Diois) ainsi que le massif de l'Oisans font partie des territoires les plus éloignés à la fois des services courants et des centres économiques où se concentrent les emplois et les équipements les plus rares. Le Bugey, les Monts du Cantal, les massifs puydômois (Combrailles, Cézallier, Livradois), du Forez et du Vercors sont eux aussi marqués par l'isolement de leur population³.

L'ensemble de l'Atlas montre que l'activité artistique et culturelle est considérablement corrélée aux fortes densités démographiques.

C'est pourquoi cette carte sert de fond de carte pour toutes les cartographies de l'Atlas.





LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ET SES TERRITOIRES





PARCS NATURELS NATIONAUX & PARCS NATURELS RÉGIONAUX

LES PARCS NATURELS NATIONAUX (PNN)

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte **2 Parcs nationaux**, le Parc national de la Vanoise (Savoie) et le Parc national des Écrins (Isère). Le Parc national des Cévennes comprend aussi quelques communes d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Un Parc national est un territoire sur lequel la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux et en général d'un milieu naturel présente un intérêt spécial. Il importe de le préserver contre toute dégradation et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution¹.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

Par ailleurs, la région Auvergne-Rhône-Alpes est la première de France pour le nombre de Parcs régionaux. Elle compte 10 des 58 Parcs naturels régionaux (PNR) français dont deux ont leur aire la plus importante dans une autre région, du nord au sud :

- Parc naturel régional du Haut-Jura (1986), aux 2/3 franccomtois.
- Parc naturel régional du Massif des Bauges (1995),
- Parc naturel régional du Livradois-Forez (1986),
- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (1977),
- Parc naturel régional de la Chartreuse (1995),
- Parc naturel régional du Pilat (1974),
- Parc naturel régional du Vercors (1970),
- Parc naturel régional de l'Aubrac (2018), qui concerne 12 communes du sud-est du Cantal.
- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche (2001),
- Parc naturel régional des Baronnies Provençales (2015), dont 1/3 de la superficie concerne aussi PACA.

Depuis 2014, le PNR de Belledone, sur les territoires de l'Isère et de la Savoie est à l'étude.

La moitié des parcs est membre de l'association IPAMAC², réseau des 12 parcs naturels régionaux et nationaux du Massif central. Elle travaille autour de trois grandes thématiques : l'attractivité à travers la culture (Parcs en Résidences, Bistrots du Massif central..), le tourisme durable et l'itinérance, la préservation et la valorisation des ressources naturelles.

Selon la Fédération des Parcs naturels régionaux de France³, les Parcs naturels régionaux ont pour vocation d'asseoir un développement économique et social du territoire, tout en préservant et valorisant le patrimoine naturel, culturel et paysager. Peut être classé "Parc naturel régional" un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. La politique des Parcs naturels régionaux est initiée, négociée, voulue et mise en œuvre par les élus locaux. Les élus des communes du Parc en sont la cheville ouvrière, mais les conseils régionaux et conseils départementaux en sont les principaux financeurs.

Pour la Fédération, «les Parcs ont pour objectif de faire émerger des projets innovants, autour des liens qui unissent le patrimoine et la culture vivante ou encore la création artistique et son environnement naturel. Leur action culturelle est donc centrée autour de trois axes : la transmission, le diagnostic et l'expérimentation... ».

La dimension culturelle de l'action des PNR est ainsi avérée depuis de nombreuses années. Ils défendent et valorisent notamment le patrimoine naturel, paysager, vernaculaire, les produits du terroir et les savoir-faire autour du bois et du bâti.

Au-delà du patrimoine et des structures culturelles, ils sont nombreux à faire appel à des résidences d'artistes dans les domaines des arts plastiques, du livre, du spectacle vivant, de l'architecture...

La plupart de ces syndicats mixtes "ouverts" sont dotés de chargés de mission culture et/ou patrimoine.

Quelques exemples :

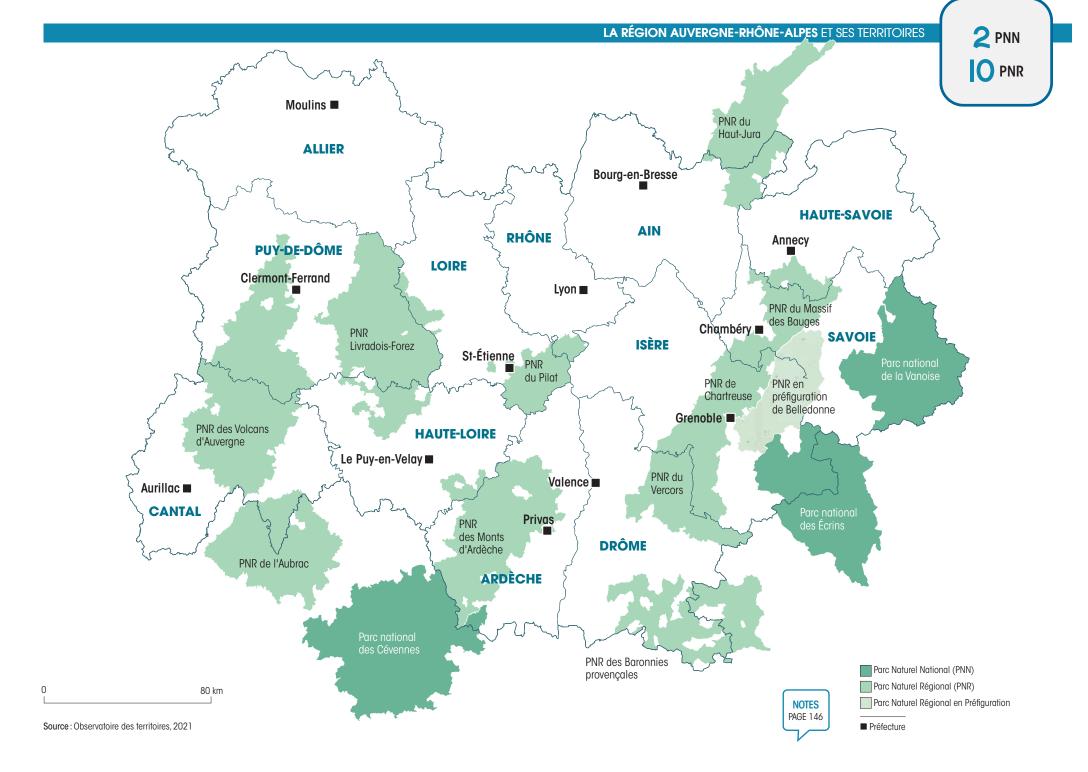
Le PNR des Baronnies Provençales s'est engagé dans une démarche d'accompagnement d'une CTEAC sur la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, en se chargeant directement de la mutualisation d'outils de gestion et de promotion culturelle. Il déploie aussi une action forte pour inventorier, protéger et valoriser paysages et patrimoines.

Le PNR de Chartreuse lance tous les ans un appel à candidatures "Projets culture et patrimoine" pour l'année suivante. Les projets doivent permettre de partager le projet de territoire du Parc, de renforcer son identification et son appropriation par le plus grand nombre.

Le PNR des Monts d'Ardèche réalise des diagnostics culturels intercommunaux, propose 100 km de parcours artistique à ciel ouvert le long du GR7, le Partage des Eaux, mais aussi Cinéma au village, en partenariat avec la Maison de l'Image d'Aubenas.

Le PNR du Livradois-Forez soutient notamment Passeurs de mots⁴ qui fait partager au plus grand nombre sa passion du livre et de la lecture.

Le PNR du Vercors participe à Chemin(s) faisant ⁵, projet culturel alliant les dix Parcs naturels régionaux en Auvergne-Rhône-Alpes.





EPCI À FISCALITÉ PROPRE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

Au 1^{er} janvier 2022¹, la région Auvergne-Rhône-Alpes comptait 164 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre². Les EPCI désignent une forme de coopération entre des communes se regroupant pour gérer en commun des équipements ou des services publics et élaborer des projets de développement sur un territoire plus vaste. Les EPCI à fiscalité propre disposent du droit de prélever l'impôt.

Les 164 EPCI à fiscalité propre se répartissent de la façon suivante :

- 132 communautés de communes
- 28 communautés d'agglomération
- 3 métropoles (Grenoble-Alpes Métropole, Clermont Auvergne Métropole, Saint-Étienne Métropole)
- Métropole de Lyon, au statut particulier (collectivité territoriale³)

En 2015, la loi NOTRe a élevé le seuil des intercommunalités à 15 000 habitants (sauf quelques dérogations, notamment liées à la faible densité démographique en zones de montagne), introduisant une accélération des fusions d'intercommunalités. Alors qu'on en dénombrait 284 en 2016, les périmètres des intercommunalités se sont stabilisés depuis 2019.

Leur taille est très variable. En effet, en 2017, en Auvergne-Rhône-Alpes, une communauté d'agglomération était composée en moyenne de 39 communes mais pouvait regrouper jusqu'à 88 communes, tandis que les communautés de communes regroupaient en moyenne 21 communes avec un maximum de 67 communes.

Les EPCI exercent des compétences obligatoires et optionnelles (compétences fixées et proposées par la loi), et peuvent exercer des compétences facultatives / supplémentaires par délibération concordante des communes constituant l'EPCI. Lorsqu'une compétence est transférée à l'échelon intercommunal, elle ne peut plus être exercée par la commune.

La culture, est pour les EPCI, une compétence optionnelle ou supplémentaire, avec une implication différenciée selon les volontés politiques. Certains EPCI ont une politique culturelle adossée à la compétence culturelle, d'autres traitent la culture à travers d'autres compétences (social, jeunesse...), tandis que d'autres encore détiennent la compétence culturelle mais l'utilisent à minima, en entretenant les équipements culturels intercommunaux par exemple. La prise de compétence est donc indicative.

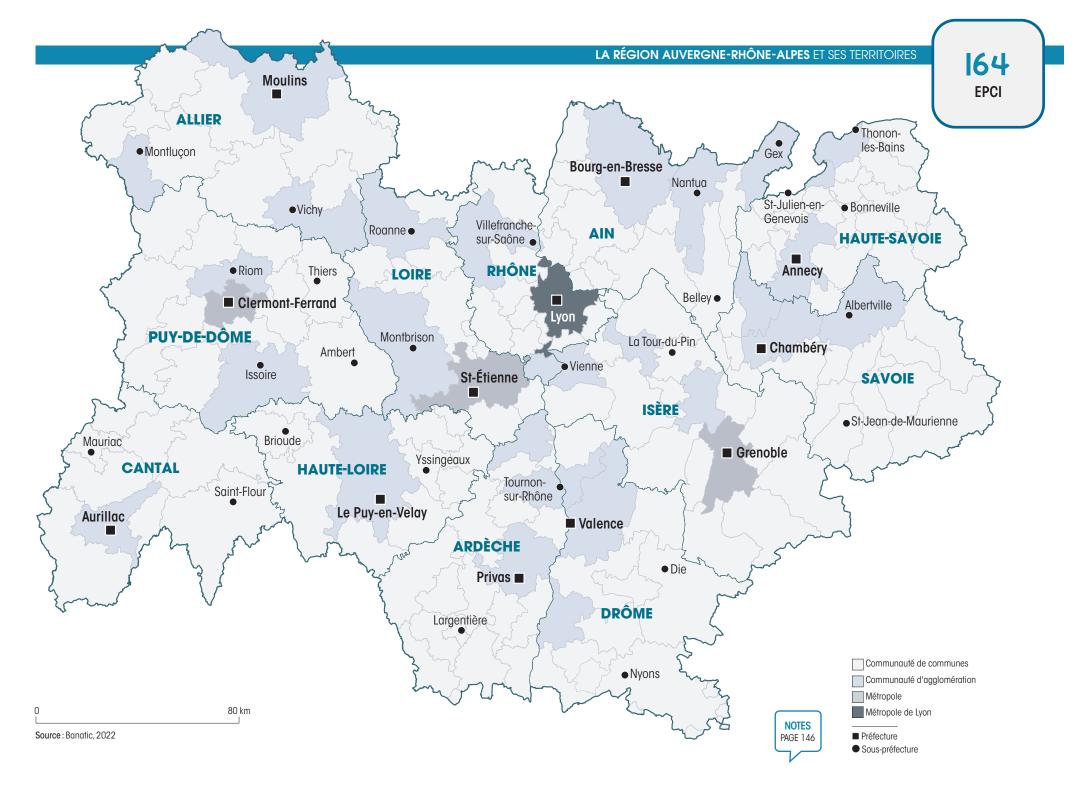
Ainsi, en janvier 20194:

- 145 EPCI à fiscalité propre avaient inscrit dans leur statut la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs » (soit 88 %), dont les 4 métropoles et 27 des 28 communautés d'agglomération;
- 125 EPCI à fiscalité propre avaient inscrit dans leur statut la compétence « activités culturelles ou socioculturelles » (soit 76 %), dont 3 métropoles et 21 communautés d'agglomération.

La note produite en 2021 par l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) *Politiques culturelles intercommunales :* état des lieux et perspectives⁵ constate un accroissement du rôle de l'intercommunalité culturelle depuis 2008 (date de la précédente étude menée par l'ADCF avec l'OPC). Plusieurs intercommunalités s'éloignent d'une posture de gestionnaire pour construire une politique structurée. Ainsi, si 71 % des communautés de communes répondantes ont indiqué vouloir financer des acteurs opérant dans le champ culturel elles sont également 69 % à vouloir formaliser ou actualiser un projet culturel de territoire au cours du mandat. Plusieurs initiatives et

modes de contractualisation peuvent accompagner l'émergence de ces projets culturels de territoires. C'est notamment le cas des Conventions Territoriales d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC), signées avec la DRAC, la Région et bien souvent le Département (voir page 26), dont certaines évoluent vers des projets culturels de territoire (VPCT) pour introduire encore davantage de coopération, de co-construction et de cohérence avec la politique globale menée par l'intercommunalité.

Par ailleurs, certaines communes s'appuient sur l'EPCI afin de construire des saisons culturelles à l'échelle intercommunale, permettant d'équilibrer les propositions artistiques tout en veillant à leur accessibilité en tout point du territoire (voir page 76).





TYPOLOGIES DE RYRALITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

En Auvergne-Rhône-Alpes, plus d'un tiers de la population (35 %) vit dans une commune rurale¹. C'est une part proche de celle de la France métropolitaine (33 %). Les communes rurales couvrent 89 % de la superficie du territoire régional. Protéiformes, ces espaces ruraux sont couramment définis en creux par rapport aux espaces urbanisés, l'Insee définissant pendant longtemps le rural comme ce qui n'appartenait pas à une unité urbaine.

La mission Agenda rural a formulé en 2019 le souhait que l'Insee propose une nouvelle approche des espaces ruraux qui ne soit pas une simple définition en creux par rapport à l'urbain mais qui prenne également en compte des critères de nature fonctionnelle. L'Insee a ainsi dressé une nouvelle typologie des territoires ruraux, combinant des critères de densité (permettant notamment des comparaisons européennes), et des critères basés sur le degré d'influence des pôles d'emploi.

Depuis 2020, l'Insee² a ainsi effectué un découpage des communes rurales en fonction de 4 catégories d'espace :

- Sous forte influence d'un pôle : ces communes appartiennent à une aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, et plus de 30 % des actifs travaillent dans cette aire.
- Sous faible influence d'un pôle : elles sont dans l'aire d'attraction des villes de plus de 50 000 habitants, mais moins de 30 % des actifs y travaillent.
- Autonome peu dense : elles sont considérées comme en dehors de l'influence des villes, ou bien sous l'influence d'un petit pôle qui structure peu son environnement.
- Autonome très peu dense : également hors influence des villes et des pôles, elles ont la particularité d'avoir une densité de population très faible et d'être en déprise démographique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, cinq départements sont dits "essentiellement ruraux". Il s'agit du Cantal où 74 % des habitants vivent dans une commune rurale, la Haute-Loire (70 %), l'Ardèche (60 %), l'Allier (58 %) et l'Ain (50 %). La Drôme, l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme, la Savoie et la Haute-Savoie sont dits "intermédiaires" (la part des communes denses et intermédiaires étant supérieure à 50 %). Enfin, le Rhône est dit "essentiellement urbain" puisque seule 10 % de la population vit dans une commune rurale.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus montagneuse de France. En effet, sur les 2 416 communes, 60 % sont classées "zones de montagne". Elles regroupent 2,9 millions d'habitants en 2018 soit 36 % de la population régionale.

Démographiquement, les espaces ruraux "sous influence d'un pôle" sont les plus dynamiques (+1 % par an entre 2008 et 2018), tandis que la population croît plus modérément dans les espaces ruraux autonomes (+0,3 % par an en 10 ans). Les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont moins présents dans le rural, à l'inverse, la population des plus de 65 ans est davantage présente dans le rural autonome (23 %). Ce sont surtout les familles et jeunes actifs qui s'installent dans les communes rurales.

En termes de types d'emploi, le rural autonome concentre davantage d'ouvriers et d'agriculteurs (26 % des habitants ayant un emploi sont ouvriers contre 20 % dans l'ensemble de la région). À l'inverse, les cadres résident peu dans les communes rurales (12 % des actifs ayant un emploi alors qu'ils représentent 17 % des habitants de la région). Cette spécificité, liée à la répartition territoriale des activités se remarque également au niveau national.

23

■ Préfecture







TERRITOIRES RURAUX OU PÉRI-URBAINS SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS & À LA CULTURE

À partir d'une cartographie réalisée par l'ex-DATAR¹ présentant le nouveau visage de la France rurale, la DRAC ex-Rhône-Alpes, avec l'appui du Département des Études, de la Prospective et de la Statistique du ministère de la Culture et de la Communication, des collectivités territoriales et d'autres administrations, a défini, à l'automne 2013, des territoires intercommunaux prioritaires, faisant peu ou pas du tout l'objet d'interventions de la DRAC².

Certains de ces territoires ont candidaté pour conclure une convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture susceptible de bénéficier à leurs habitants de tous âges et de toute condition.

Aujourd'hui, 83 territoires sont concernés. Dans certains départements, les conventions couvrent plus de 80 % des communautés de communes (c'est le cas de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire).

L'objectif de ces conventions (CTEAC) est de construire des parcours d'éducation artistique et culturelle à l'échelle d'un territoire intercommunal. Les discussions avec les différents partenaires invitent à construire un projet d'éducation artistique et culturel global et cohérent, en mettant en lien différentes parties prenantes et en s'appuyant sur les spécificités du territoire. La convention est ainsi pensée comme un outil permettant de développer des espaces de mise en relation autour de propositions artistiques, invitant à découvrir différentes pratiques, esthétiques, sens...

Pour ce faire, tous les champs artistiques sont explorés et les formes d'intervention sont multiples : résidences d'artistes, d'auteurs, d'architectes, ateliers numériques, création de performances, de spectacles, d'expositions, recueil de témoignages, rencontres, itinérance d'œuvres.

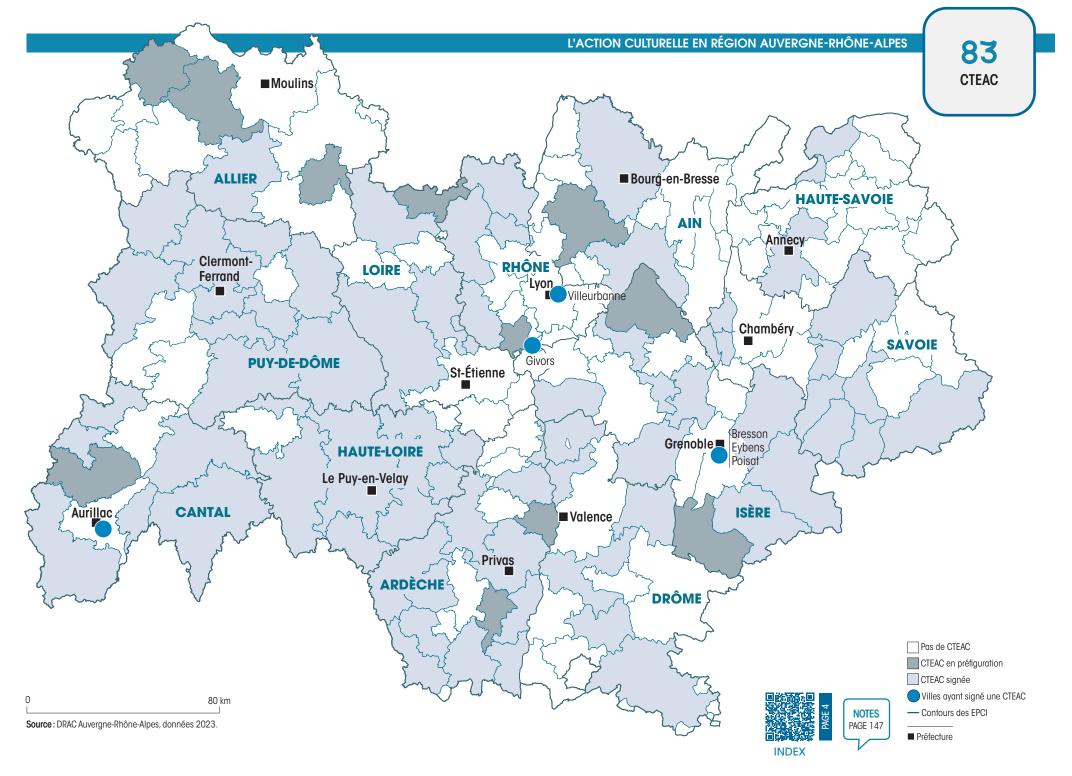
Cette carte fait apparaître les territoires ayant signé une convention (72) et ceux dont la convention est en préfiguration (11). De nombreuses conventions ont déjà été renouvelées.

Les CTEAC réunissent de nombreux signataires autour de la table. Aujourd'hui, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, les Rectorats en sont systématiquement signataires, comme le plus souvent les Conseils départementaux. Ne se limitant pas à un rôle de financeur, la DRAC et le Conseil Régional accompagnent les territoires dans le montage et le suivi de la CTEAC. Parmi les différents partenaires, les conseils départementaux ont parfois un rôle d'animateur de ces CTEAC à l'échelle départementale. Ils leur arrivent ainsi d'animer parfois parfois des réseaux permettant aux coordinateurs et coordinatrices des CTEAC de partager leurs expériences et de bénéficier d'une pluralité de regard sur leur situation particulière. Ils favorisent par ailleurs la mise en réseau d'acteurs culturels comme les bibliothèques, les écoles de musique, les musées afin de co-construire les projets.

Une plateforme numérique régionale pour l'éducation artistique et culturelle, unique en France, devrait voir le jour en 2024. Ce projet a pour objectif d'accompagner et de faciliter la mise en œuvre de projets culturels entre les différents acteurs, partenaires et bénéficiaires.

Parmi l'ensemble des CTEAC, 15 évoluent Vers des Projets Culturels de Territoire (VPCT). L'enjeu de ces conventions, dépasse la question de l'éducation artistique et culturelle, en invitant à penser une politique culturelle globale et intégrée aux enjeux du territoire, en interactions avec les autres champs de l'action publique.

De nouvelles conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle sont signées régulièrement, cette carte est donc amenée à évoluer.





CULTURE ET SANTÉ : PARTIE I ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PORTEURS D'UN PROJET CULTUREL

Le programme Culture et Santé relève d'une politique publique nationale développée depuis 1999 conjointement par le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère de la Culture, dont l'objectif est de renforcer l'accès à des initiatives artistiques et favoriser le développement d'une politique culturelle au sein des établissements de santé.

72 établissements de santé sont porteurs d'un projet culturel et artistique en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette démarche se fonde sur un partenariat privilégié entre un établissement de santé et un ou plusieurs partenaires culturels. Les projets sont à déposer par l'établissement de santé.

Ainsi, dans le cadre d'appels à projets, chaque année des établissements de santé et des structures culturelles tissent ensemble des actions culturelles et artistiques, marquées par la diversité des propositions et l'intensité des échanges.

Cette démarche contribue ainsi à repenser le soin dans une dimension plus humaine, à inscrire pleinement les hôpitaux et les structures médico-sociales dans la cité, et à faire de la culture l'objet de tous.

Ce dispositif repose sur un engagement fort de l'Agence Régionale de Santé (ARS), de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il s'inscrit dans leurs politiques respectives : volet culturel dans le Plan régional de santé pour l'ARS, incitation à l'intégration d'un volet culturel dans les projets d'établissement, les conventions des groupements hospitaliers de territoire, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, les chartes de filières gériatriques et gérontologiques, inscription dans sa politique d'action culturelle et territoriale par la DRAC et inscription dans

le cadre de la politique culturelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cela se traduit également par la désignation d'un référent Culture et Santé dans chacune des institutions signataires et d'actions de promotion de cette politique en interne et en externe.

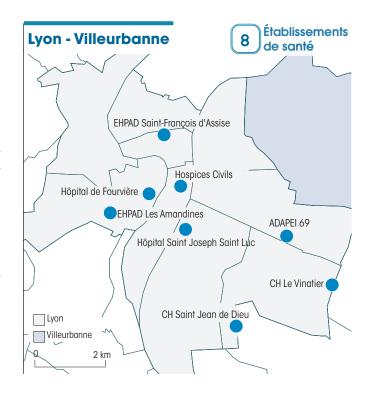
Pour les établissements de santé porteurs de projets Culture et Santé, ce dispositif régional doit aboutir à la véritable intégration d'une politique culturelle au sein de leur projet d'établissement, ils doivent ainsi : disposer d'une ligne budgétaire spécifique, mettre en place un collectif institutionnel de pilotage et de réflexion sur la thématique culturelle ; nommer un correspondant culturel.

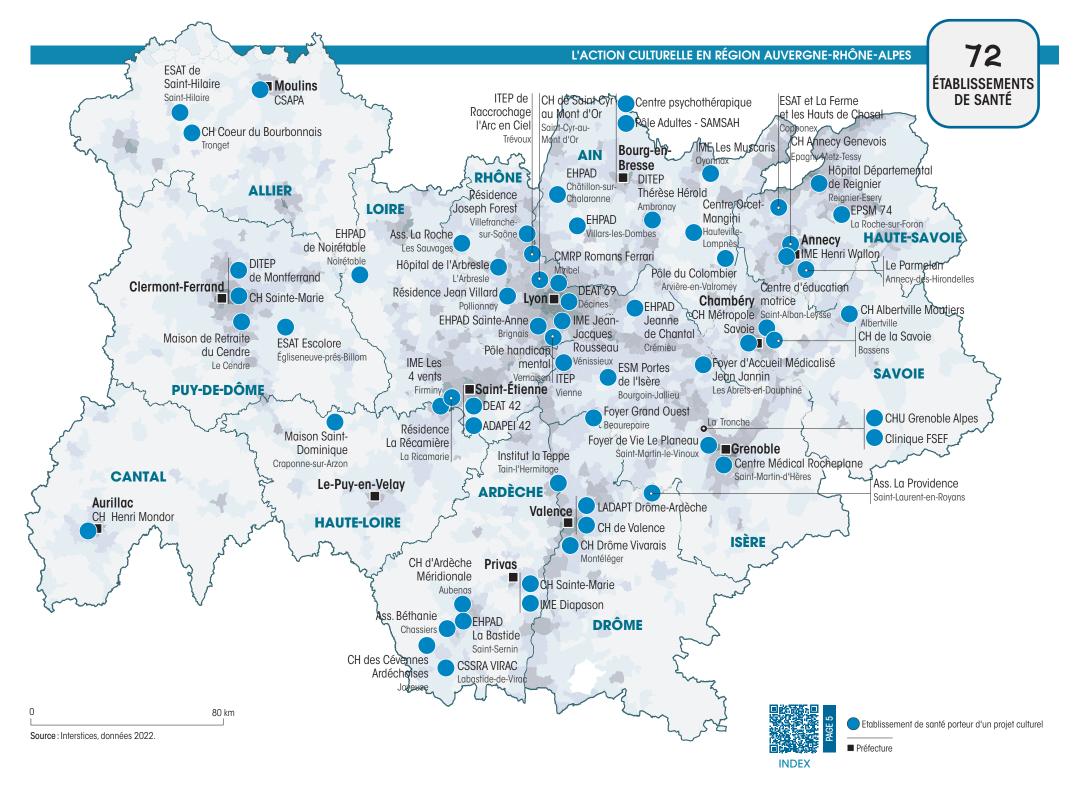
Depuis 2012 l'association interSTICES est mandatée par les trois partenaires du programme régional pour coordonner et animer les volets d'aide et d'accompagnement du dispositif. Elle met à disposition ressources et cartographies afin de mieux appréhender et comprendre ce programme.

Les appels à projets annuels 2024 et pluriannuels 2024-2026 sont en ligne sur leur site.

Carte et commentaire réalisés avec le soutien d'Interstices, culture et santé en Auvergne-Rhône-Alpes









CULTURE ET SANTÉ : PARTIE 2 STRUCTURES CULTURELLES PARTENAIRES

Ainsi comme vu dans la carte précédente, en Auvergne-Rhône-Alpes, le programme Culture et Santé est développé par la Direction régionale des affaires culturelles, l'Agence Régionale de Santé et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elles partagent les mêmes objectifs :

- Favoriser l'accès aux arts et à la culture de tous, notamment les personnes isolées ou fragiles.
- **Promouvoir** une politique de santé qui prenne en compte toutes les dimensions de la personne.
- Répondre aux besoins des acteurs culturels de diversification des publics et d'exploration de nouveaux espaces de rencontres, aux envies créatrices des artistes.

Au travers de ce dispositif, il s'agit de soutenir la mise en œuvre de projets à la croisée du champ de la santé et du secteur culturel qui se traduisent par des partenariats construits entre des établissements et services de santé, sanitaires et/ou médicosociaux, des équipements culturels et des équipes artistiques, où est cultivée une responsabilité partagée.

Ces projets ne s'inscrivent pas dans le secteur de l'animation ni dans celui de l'art-thérapie ou de l'éducatif, mais sont de véritables projets artistiques et culturels faisant intervenir des artistes professionnels, en lien avec l'offre culturelle dans les territoires.

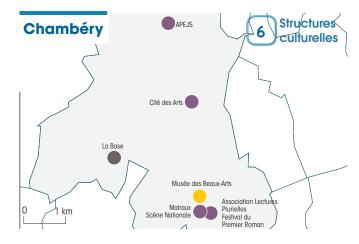
Chaque année, un appel à projets incitatif est proposé à l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux de la région afin de favoriser l'émergence de nouvelles initiatives, en cohérence avec les objectifs du programme. Tous les champs de la culture sont concernés. Si les projets sont d'abord destinés, en termes de pratique artistique, aux personnes accompagnées, ils peuvent librement associer les familles, les professionnels de santé et les habitants du territoire. Tous les 3 ans, un appel à projets pluriannuel est aussi lancé pour accompagner plus particulièrement les établissements de santé visant à

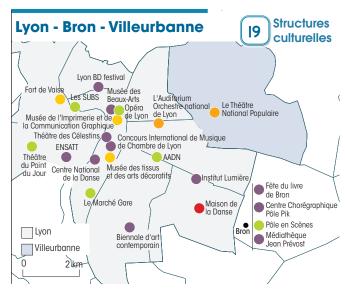
l'institutionnalisation et au développement majeur de leur politique culturelle.

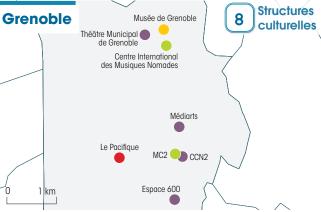
Depuis 2012 l'association interSTICES est mandatée pour coordonner et animer les volets d'aide et d'accompagnement du dispositif. En 2023, interSTICES réalise et met en ligne une cartographie interactive qui présente les projets Culture et Santé soutenus par le programme régional. Enrichi chaque année, cet outil a pour objectif non seulement d'offrir un nouvel espace de compréhension et de visibilité du programme pour le grand public mais également de proposer un endroit de mise en relation et d'interconnaissance pour les professionnels porteurs de projets des deux secteurs.

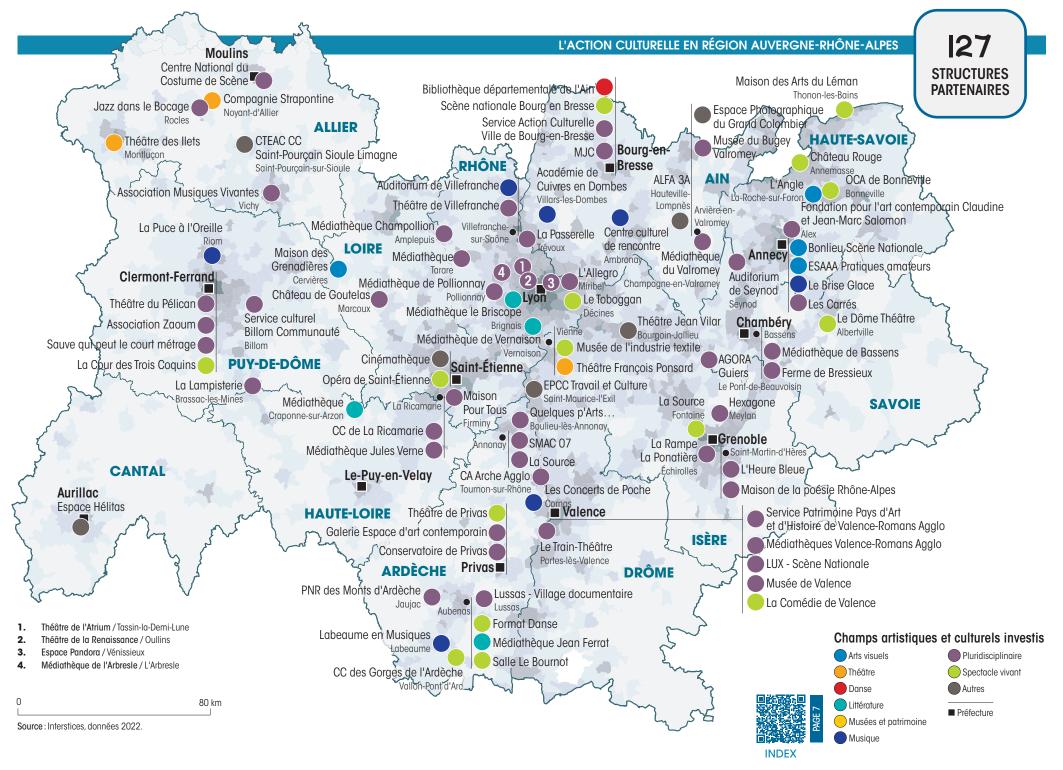
Carte et commentaire réalisés avec le soutien d'Interstices, culture et santé en Auvergne-Rhône-Alpes

interstices Structure Territoires Innovation Culture et Santé en Rhône-Alpes











PÔLES RÉGIONAUX POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE (PRÉAC)

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une des sept régions pluri-académiques du territoire national. Elle regroupe trois académies.

Au sein des Académies sont installées les délégations académiques aux arts et à la culture (DAAC). Elles ont pour mission de mettre en œuvre, à l'échelon académique, la politique nationale relative à l'éducation artistique et culturelle et à la culture scientifique et technologique.

Les objectifs fixés par les ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture en matière d'éducation artistique et culturelle sont de répondre à l'objectif fixé de 100 % d'élèves inscrits dans un parcours d'EAC. Chaque élève doit accéder à des connaissances, développer des pratiques artistiques et rencontrer des artistes et des professionnels de la culture 1.

Dans ce cadre ont été créés les PRÉAC. Ils ont pour mission de créer des passerelles entre les pratiques artistiques et le monde de l'école en proposant des formations nationales et régionales (stages, séminaires, colloques...) et en produisant des outils et de la documentation pour les enseignants et les artistes.

Les PRÉAC sont régis par la circulaire Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle n°2007-090 du 12 avril 2007². Ils sont coordonnés nationalement par les ministères de la Culture et de l'Éducation ainsi que par le Réseau Canopé.

Sur les territoires ce sont les rectorats, la DRAC, le Réseau Canopé, le réseau INSPE (Réseau des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation) et des structures culturelles qui pilotent ensemble la mise en œuvre des PRÉAC.

Il y a actuellement 38 PRÉAC sur le territoire national, répartis en 9 domaines artistiques. Ils touchent plus de 5 000 formateurs par an sur 12 régions.

Les PRÉAC sont des instances partenariales et des puissants vecteurs d'actions pour :

- Proposer des actions de formation à destination des membres de la communauté éducative et des professionnels de la culture.
- Structurer, éditer et diffuser des ressources pédagogiques, documentaires ou didactiques.
- Favoriser des contacts, créer des passerelles, organiser des confrontations entre les pratiques artistiques et le monde de l'éducation.

Leurs actions s'articulent autour de deux dimensions :

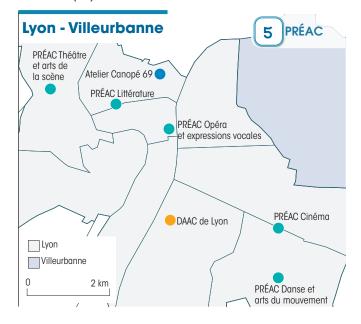
- Territoriale. Elles réunissent dans une communauté d'action les différents acteurs concernés par l'éducation artistique et culturelle à l'échelle d'une région,
- Thématique. Elles sont liées à la spécificité des contenus qu'elles abordent.

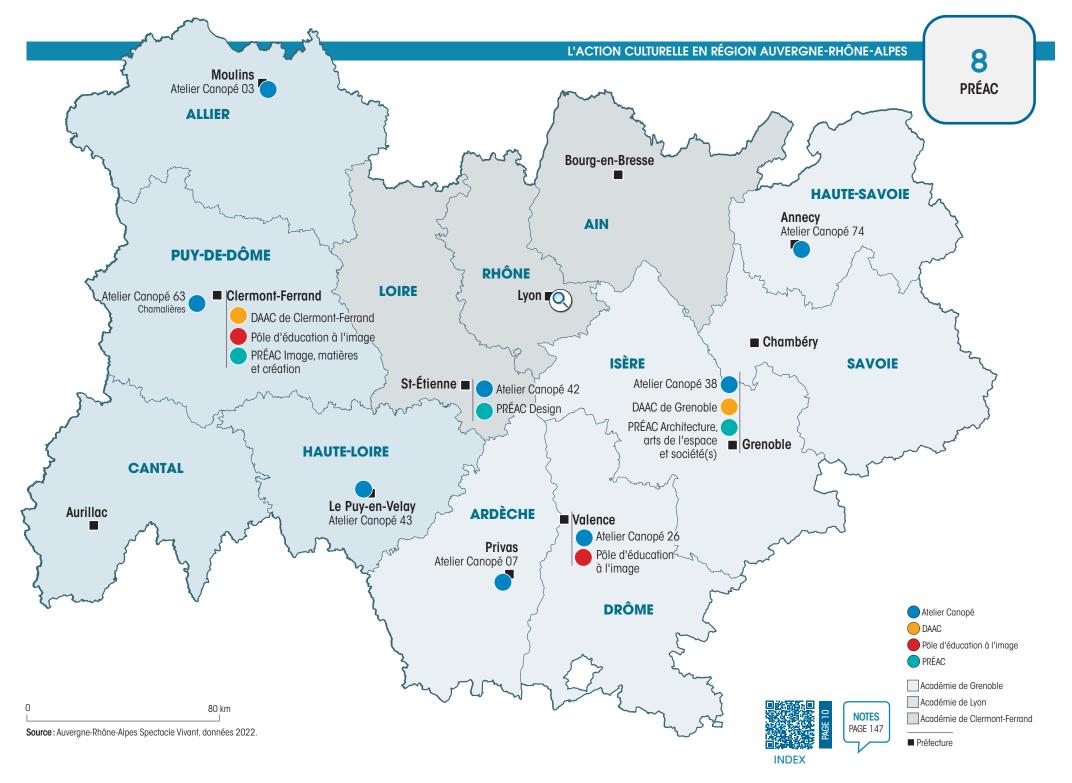
En région Auvergne-Rhône-Alpes, nous dénombrons huit PRÉAC, dont trois sur le spectacle vivant. Ils sont portés par des institutions culturelles :

- PRÉAC Danse et arts du mouvement Maison de la Danse
- PRÉAC Théâtre et arts de la scène Théâtre Nouvelle Génération (TNG)
- PRÉAC Opéra et expressions vocales Opéra de Lyon

Afin d'accompagner les enseignants, le Réseau Canopé, opérateur du ministère de l'Éducation Nationale, développe des formations et des ressources numériques. Ces "Ateliers Canopé" proposent conseils et ressources pour des projets, dont des projets d'EAC, au sein des structures d'enseignement (écoles, collèges, lycées). 8 ateliers sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Par ailleurs, le CNC³ a mis en place les pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel. Deux sont situés en région : Sauve qui peut le court-métrage à Clermont-Ferrand (63) et Lux, Scène nationale à Valence (26).







QUARTIERS PRIORITAIRES EN POLITIQUE DE LA VILLE

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 83 villes comprenant au moins un quartier prioritaire en politique de la ville. Leurs contours permettent de définir le champ d'intervention de la politique de la ville, qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales, en déployant notamment des projets locaux concernant l'emploi, la culture, la santé, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie...

La région compte par ailleurs 73 villes dont au moins 1 site fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain piloté par l'ANRU¹ (Agence nationale pour la Rénovation Urbaine), que ce soit à travers le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU, 34 villes concernées) ou son évolution plus récente à travers le Nouveau Programme National pour la Rénovation Urbaine (NPNRU, 39 villes concernées). Celui-ci vise à poursuivre l'effort de transformation urbaine initié par le premier programme en ciblant les quartiers où la pauvreté est la plus forte et où les habitants ont le plus de mal à se loger correctement, à accéder aux services publics ou à des transports en commun de qualité. Il convient par ailleurs d'ajouter les 4 projets du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens (PNRQA) qui vise les quartiers anciens dégradés.

Si l'objet principal de ces programmes porte sur la transformation des quartiers, notamment à travers les logements, équipements publics et aménagements urbains, ils comportent également une dimension plus qualitative en soutenant des projets visant à faciliter la mixité sociale, l'accès à l'emploi, à l'éducation et à des propositions artistiques. Les programmes de rénovation urbaine sont intégrés au pilier "développement urbain" des contrats de ville, tout en bénéficiant d'un cadre conventionnel spécifique avec l'ANRU. À ces dispositifs de développement urbain, vient s'ajouter le programme "Action Cœur de Ville" qui vise le maintien et la redynamisation d'activités (commerciales, artisanales...) en centre-ville.

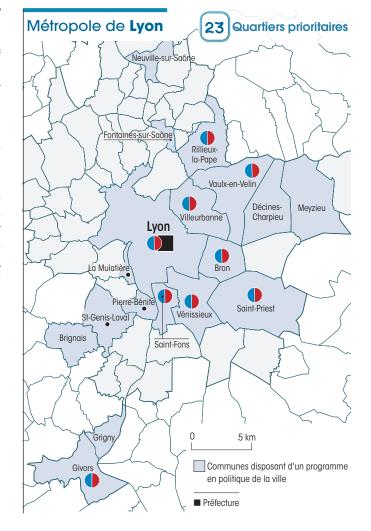
Dans la région, 23 des 27 programmes "cœur de villes" correspondent à des périmètres en politique de la ville.

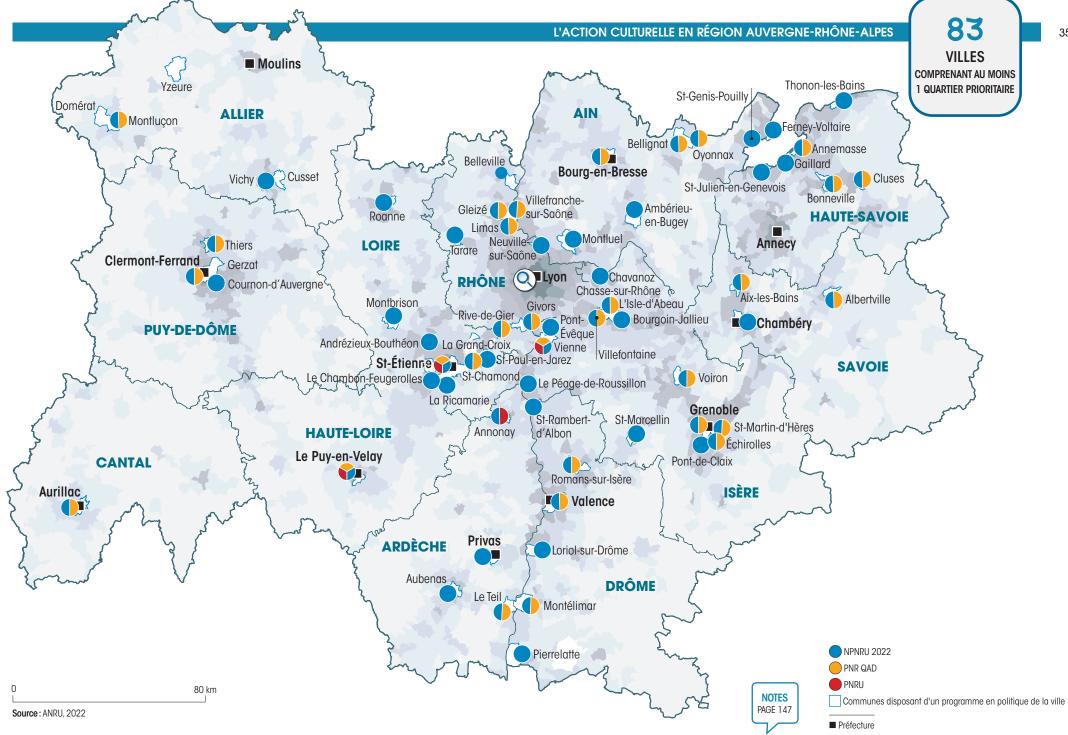
Le ministère de la Culture participe au pilotage de ce dispositif au titre de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine et de l'architecture qui constituent un atout et un enjeu majeur pour la revitalisation des centres anciens.

Ces différents programmes et dispositifs peuvent ainsi être des leviers culturels. Souvent mobilisés à travers des dépenses d'investissement, dans le cadre du renouvellement urbain (création de lieux culturels, médiathèques etc.), ces dispositifs peuvent également permettre de financer des projets artistiques et culturels pour accompagner le lancement de ces programmes (et mobiliser les habitants), ou de façon plus pérenne pour contribuer à rendre visible et renforcer la dimension culturelle de ces quartiers. Les projets culturels initiés dans ces quartiers, dans le cadre de la politique de la ville ou du renouvellement urbain affichent l'ambition d'inviter les habitants à prendre part à la politique d'aménagement et de développement urbain qui les concernent; la culture est ainsi souvent envisagée et mobilisée de facon inclusive et participative.

Carte et commentaire réalisés en partenariat avec Labo Cités













DÉTENTEURS DE LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLE

La profession d'entrepreneur de spectacle est une profession réglementée : « Est entrepreneur de spectacles vivants toute personne qui exerce une activité d'exploitation de lieux de spectacles, de production ou de diffusion de spectacles à titre professionnel ».

Aussi, afin de garantir la protection des artistes et autres professionnels du spectacle vivant et de créer des conditions propices à la création artistique, les entrepreneurs de spectacle doivent détenir la ou les licences d'entrepreneur de spectacle correspondant à leur activité :

- LICENCE 1 : exploitants de lieux, permet d'occuper à titre de propriétaire ou locataire un lieu aménagé pour les représentations publiques.
- LICENCE 2 : producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées, permet d'avoir la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique.
- LICENCE 3 : diffuseurs de spectacles, permet de pouvoir accueillir du public et émettre une billetterie.

Depuis 2019, la demande d'autorisation et les commissions attributives sont remplacées par un système déclaratif en ligne, et la délivrance d'un récépissé, valable 5 ans, avec des contrôles "a posteriori". La licence peut désormais être demandée au titre d'une personne morale (cette option a été plébiscitée, puisque qu'elle concerne plus de 98 % des porteurs de licences).

On dénombre sur la région 5622 licences, réparties entre 3115 structures.

En effet, une majorité des structures concernées cumulent au moins 2 licences, généralement les licences 2 (producteur) et 3 (diffuseur).

683 des détenteurs de licence exploitent un lieu et possèdent la licence 1, soit 22 % des structures. 91 % des détenteurs ont une licence 2 et 67 % une licence 3.

Sans surprise, les plus fortes concentrations de détenteurs de licences se retrouvent dans les départements où sont situées les grandes agglomérations.

Les départements de l'Allier (90), du Cantal (33) et de la Haute-Loire (65) sont ceux qui comptent le moins de structures porteuses de licences.

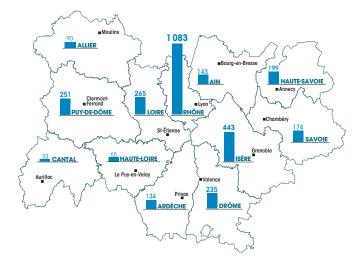
Les licences concernent une grande variété d'acteurs :

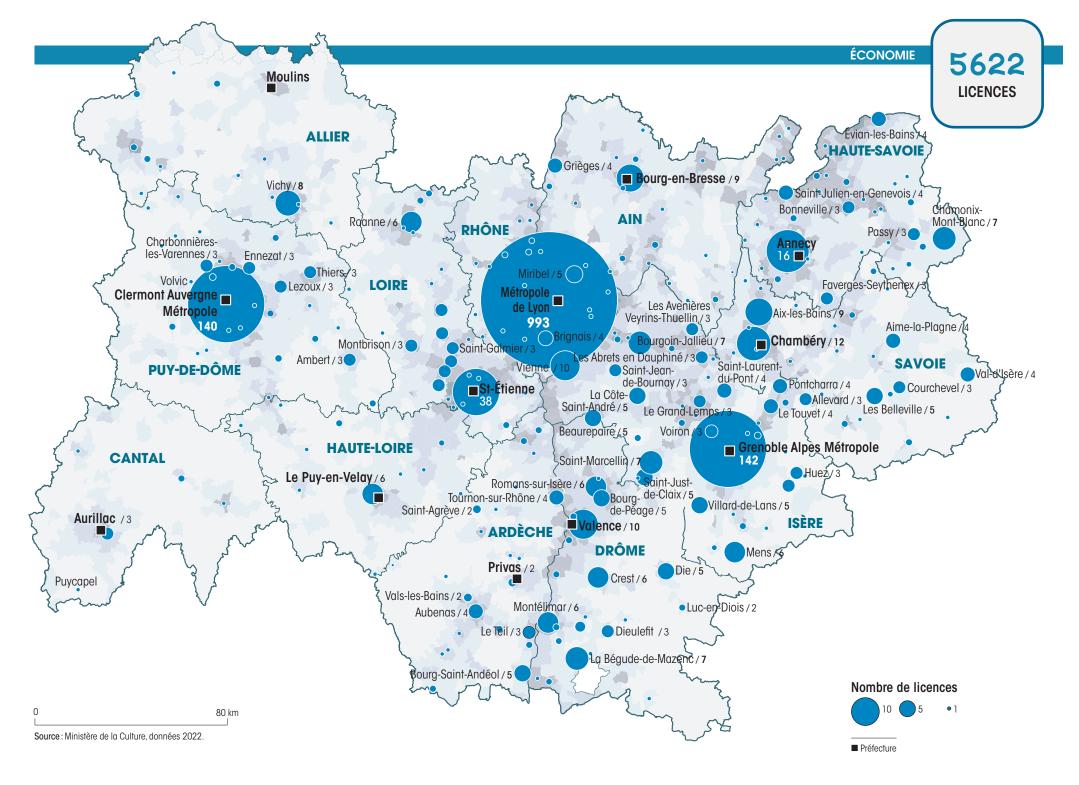
- 71 % des structures porteuses de licence produisent, diffusent des spectacles ou exploitent des lieux de spectacle à titre principal : compagnies, ensembles, collectifs, lieux de spectacle, festivals. La proportion est moins forte dans le Cantal (45 %), la Savoie (51 %) et l'Allier (61 %).
- Les autres structures, qui sont entrepreneurs de spectacle à titre accessoire, se répartissent ainsi :
 - 12 % de structures socioculturelles, sociales et de loisirs :
 MJC, centres sociaux, associations culturelles, structures d'éducation populaire, amicales, comités des fêtes
 - 6 % de collectivités et administrations publiques (qui portent entre autres des licences d'exploitant de lieu de spectacle pour 230 lieux culturels en régie publique)
 - 4 % de cafés, hôtels, restaurants
 - 2 % de structures issues d'autres champs artistiques : cinéma, audiovisuel, production sonore, musées, patrimoines
 - On trouve ensuite des structures liées au tourisme et à l'événementiel (offices de tourisme, campings, casinos, salons, foires, etc), des commerces, structures de conseil ou d'accompagnement, structures agricoles...

Pour les structures dont l'activité d'entrepreneur de spectacle constitue l'activité principale, comme pour les lieux aménagés durablement en vue d'accueillir des représentations de spectacle, la licence est obligatoire dès le démarrage de l'activité.

Si l'activité est exercée à titre accessoire, ou s'il s'agit d'aménagements temporaires, il est possible d'organiser jusqu'à 6 représentations par an sans licence, au-delà, il faut en être titulaire.

Nombre de licences par département







STRUCTURES DU SPECTACLE VIVANT DANS LE CHAMP DE L'ESS: ZOOM SUR LES COOPÉRATIVES

À la croisée d'un secteur culturel public ou institutionnel, et d'industries culturelles plutôt calquées sur un modèle privé, un grand nombre de structures culturelles s'inscrivent dans une troisième voie, constituée par un secteur associatif et coopératif foisonnant, qui tend à concilier utilité sociale et viabilité économique.

Depuis la Loi de 2014¹, ces associations et coopératives sont rattachées de fait, par leur forme juridique, au périmètre de l'économie sociale et solidaire (ESS), dont les principes d'engagement englobent, au-delà de l'utilité sociale, des valeurs de gouvernance démocratique, de lucrativité limitée, ou encore de participation citoyenne. Le périmètre de l'ESS comprend également les mutuelles et les fondations, et peut s'étendre à des sociétés commerciales classiques si elles font la démonstration de leur utilité sociale à travers l'obtention de l'agrément ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale).

En Auvergne-Rhône-Alpes, les structures de l'ESS représentent 21,1 % de l'emploi culturel régional ². Parmi ces structures, une très large majorité d'associations culturelles (forme la plus répandue dans le spectacle vivant), on compterait près de 35 000 associations culturelles³ dans la région dont 3 748 employeuses⁴. Selon l'OPALE, près des 2/3 de ces associations culturelles employeuses relèvent du spectacle vivant.

À côté de ces très nombreuses associations, quelques structures de spectacle vivant ont fait le choix du modèle coopératif. Parmi les structures recensées, certaines sont issues d'associations ayant opéré une transition vers les formes coopératives, d'autres ont été créées sous ces statuts dès l'origine. On retrouve dans tous les cas une démarche orientée vers le souhait d'une gouvernance plus démocratique (le principe "un associé = une voix"), la volonté d'associer les salariés dans le cas des SCOP (Sociétés coopératives et participatives), ou de redéfinir

une gouvernance partagée entre bénéficiaires ou usagers, institutions et tutelles, salariés, artistes, publics, au sein des SCIC (Sociétés coopératives d'Intérêt Collectif) notamment. Les coopératives, qui sont par définition des sociétés commerciales, participent également d'une volonté d'allier la recherche d'une utilité sociale avec une forme d'efficacité économique.

On dénombre 23 SCOP culturelles, 10 SCIC et 3 coopératives "Loi 47", ainsi qu'une structure non coopérative labellisée ESUS, soit des chiffres relativement stables sur les dernières années.

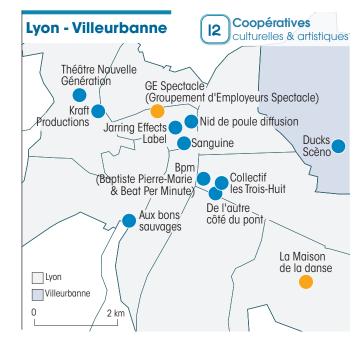
Ces structures sont principalement regroupées dans les grands centres urbains : la métropole de Lyon arrive en tête avec 14 structures, devant Clermont-Ferrand, Grenoble, Saint-Étienne.

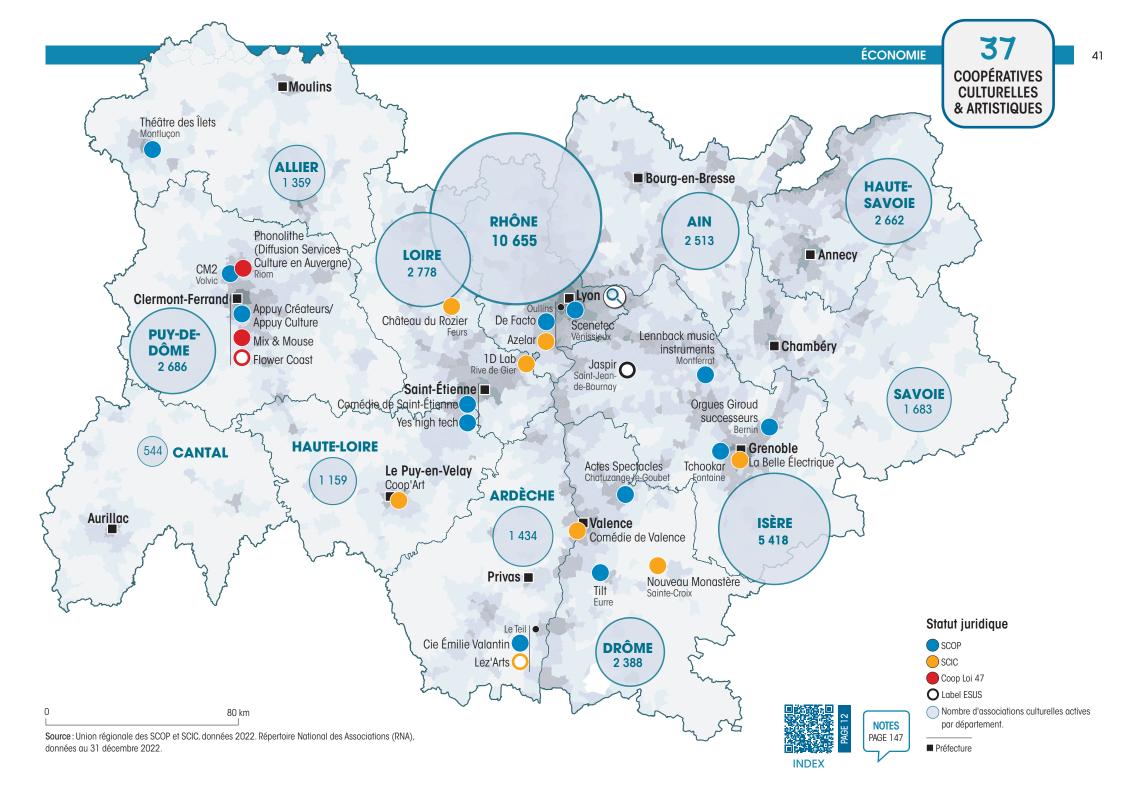
La taille des structures est très hétérogène, et on note que plusieurs grandes institutions dont quatre Centres Dramatiques Nationaux (CDN) ont opté pour ces formes juridiques : le Théâtre Nouvelle Génération (TNG) à Lyon, le Théâtre des llets à Montluçon, la Comédie de Saint-Étienne et la Comédie de Valence.

Depuis 2019, on compte 5 dissolutions et 9 nouvelles coopératives :

- Deux lieux de musiques actuelles : le Château du Rozier (42), et la Belle Électrique (38),
- Deux structures de production : Lez'Arts, bureau de production et d'accompagnement artistique dédié aux arts vivants (Drôme et Ardèche), et Sanguine, producteur et diffuseur de spectacles (Lyon et Paris),

- Une SCIC de territoire : Coop'Art, qui fédère une centaine d'acteurs culturels à l'échelle de la Haute-Loire (43),
- Une structure dédiée au patrimoine : Nouveau Monastère (26),
- Des structures de prestation, conseil, scénographie : Actes spectacles, Bpm (Conseil en direction artistique & Ingénierie culturelle), De Facto (Ebénisterie, menuiserie et conception scénographique).











ÉQUIPES ARTISTIQUES CONVENTIONNÉES

PAR LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET/OU LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Tant la Région que l'État ont mis en place un dispositif de conventionnement sur trois ans pour les équipes artistiques, si bien que Auvergne-Rhône-Alpes est riche en compagnies et ensembles conventionnés.

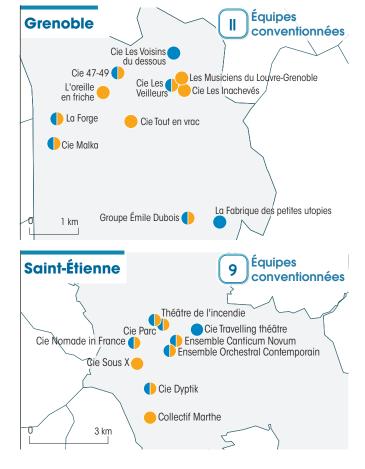
111 équipes sont concernées (contre 89 en 2018), 94 conventionnées par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, 88 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (détails des équipes conventionnées par domaine artistique sous format tableau en annexes, page 148).

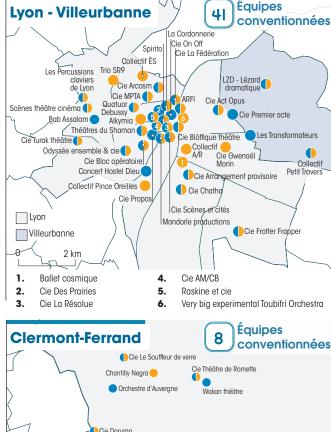
71, soit environ 64 %, sont aidées conjointement par l'État et la Région, sans grand changement par rapport aux données de l'Atlas précédent. En effet, la Région soutient seule 17 compagnies et ensembles (15 %), là où l'État agit en solo pour 23 équipes seulement (21 %). En 2022, 15 équipes artistiques supplémentaires sont apparues dans la liste des conventionnées.

Les équipes théâtrales représentent 38 % des conventionnées et ensembles musicaux et compagnies de danse sont plus nombreux à être conventionnés par rapport à 2018 ; les proportions entre État et Région par domaine artistique sont globalement proches.

68 % de ces compagnies sont implantées dans les Métropoles de Lyon (44), de Grenoble (12), de Clermont-Ferrand (10) et la Ville de Saint-Étienne (9). Nombres de pôles urbains n'en sont pas le siège, comme Aurillac, Montluçon, Moulins, Roanne ou Villefranche-sur-Saône. Cependant, depuis 2018 elles sont plus nombreuses hors grandes métropoles.

Les vallées montagneuses en sont dépourvues. Le milieu rural reste peu couvert, à l'exception du sud des départements de l'Ardèche et de la Drôme, et du territoire autour de Hérisson dans l'Allier.





Sources: DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Région Auvergne-Rhône-Alpes, 2022.

PAGE 148

INDEX

■ Préfecture



COMPAGNIES D'ARTS DE LA RUE & DE L'ESPACE PUBLIC

Cette carte montre les compagnies d'arts de la rue et de l'espace public répertoriées par la Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes, qui compte un nombre croissant d'adhérents depuis 2020. En effet, la crise sanitaire a eu pour conséquence une volonté des compagnies "arts de la rue et de l'espace public" de sortir de l'isolement et la nécessité de mener des réflexions collectives sur le secteur.

En 2022, il a donc été répertorié 102 compagnies. Il s'agit de la 2^{ème} région la plus importante, après l'Ile-de-France, en terme de compagnies arts de la rue sur son territoire.

7 compagnies sont conventionnées par la DRAC et 5 par la Région.

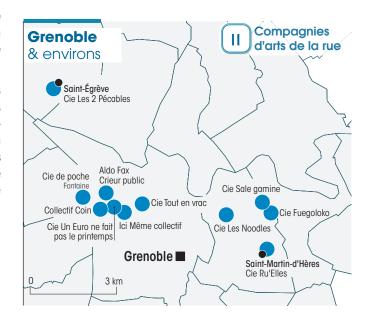
La dénomination "arts de la rue et de l'espace public" regroupe et mélange une grande diversité esthétique. Certaines compagnies ont pour discipline maternelle la danse, le théâtre, le cirque, la musique, la performance... mais toutes ont en commun une écriture, une dramaturgie adaptée et spécifique pour la création dans l'espace public ou des espaces non conventionnels de représentation (rues, places, jardins, champs...)

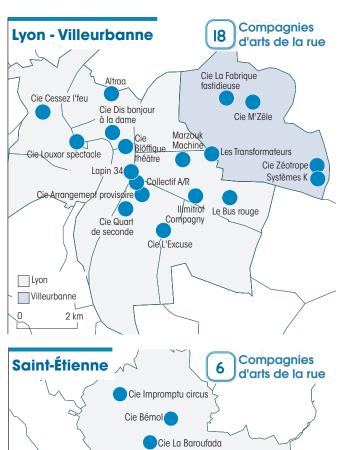
Comme beaucoup d'acteurs du spectacle vivant, les équipes artistiques sont principalement concentrées sur les grandes agglomérations de la région (voir zoom Lyon, Grenoble, Saint-Étienne), avec une récente dynamique en Savoie ; mais on note également une présence très importante de ces équipes artistiques en milieu rural, et plus particulièrement dans le département de la Drôme où il existe une ouverture particulière aux expérimentations sociales et culturelles.

Il est important de retenir que les spectacles de ces compagnies ont une exploitation saisonnière majoritairement d'avril à octobre, en décalage avec les autres disciplines dites "en salles" qui s'étalent de septembre à juin.

Carte réalisée avec le soutien de la Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes.
FÉDÉRATION DES

ARTS DE LA RUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

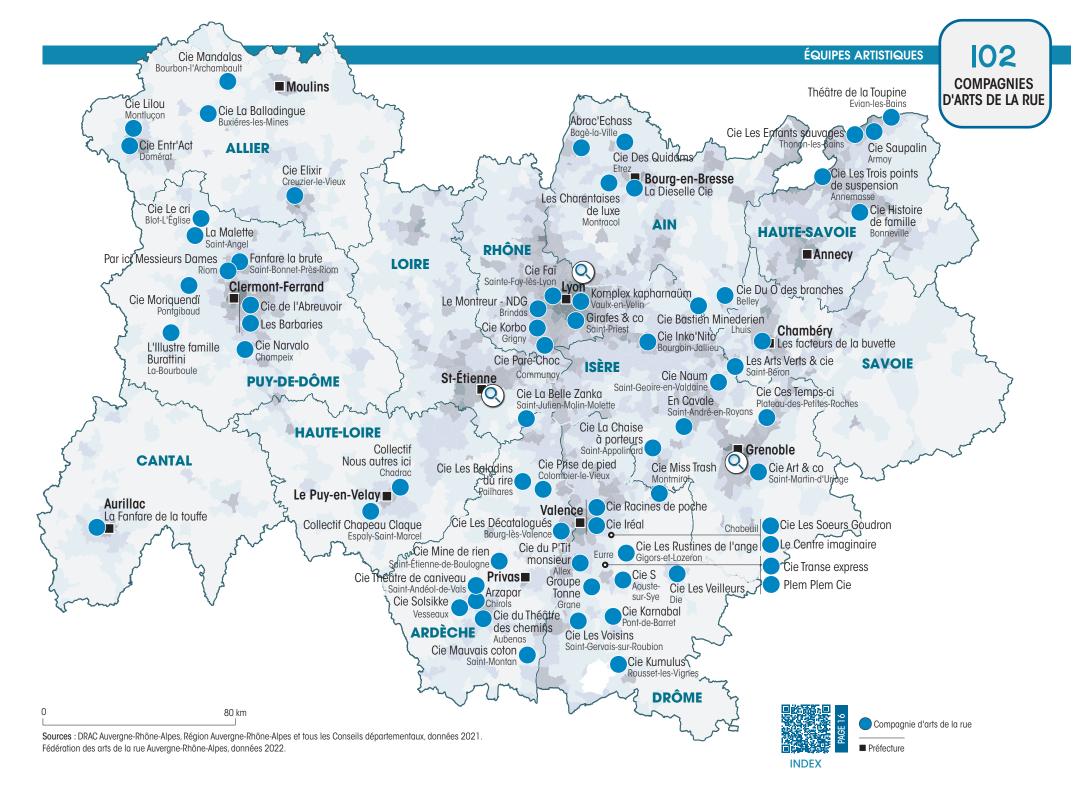




Cie La Guinche

Cie Sous X

Cie Bazarnaum production





COMPAGNIES DE CIRQUE

Cette carte s'appuie sur deux sources :

- les données des subventions de la DRAC, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et des départements.
- l'étude « État des lieux des arts du cirque en région Auvergne-Rhône-Alpes » (2020) du réseau Cirq'Aura.1

Ce référencement fait apparaître 150 compagnies professionnelles de cirque dont 43 ont reçu un soutien financier d'au moins une des collectivités. L'édition 2020 de notre Atlas dénombrait 52 compagnies, cette augmentation est liée au rendu de l'étude Cirq'Aura² qui a permis une analyse plus fine des acteurs du cirque sur le territoire.

Le cirque contemporain propose des formes extrêmement diverses où se mélangent la virtuosité des artistes sur des agrès variés et originaux (trampoline, BMX, jonglage, fil de fer, mât chinois, corde lisse, équilibre) et une dramaturgie, une narration globale qui la distingue du cirque traditionnel qui propose souvent un enchaînement de numéros virtuoses sans fil conducteur. Les acteurs de cette discipline ont parfois quitté (même s'ils y restent encore très attachés) les chapiteaux et la représentation en circulaire pour trouver leur place dans les boites noires des théâtres traditionnels et la représentation en frontal. Mais, on retrouve également beaucoup de ces équipes artistiques dans les représentations dans l'espace public.

Ces créateurs/auteurs de cirque s'inscrivent dans un travail artistique de création plus que dans un travail artistique de divertissement.

Il faut noter que les circassiens actuels sont des artistes formés dans des écoles de cirque où ils développent parfois leur propre agrès, et ne sont pas formés dans l'héritage familial comme on le voit historiquement dans le cirque traditionnel.

Ces circassiens viennent puiser leur inspiration dans le théâtre et la danse, et se produisent souvent dans l'espace public, rendant le décompte des compagnies dites "de cirque", souvent composées d'artistes pluridisciplinaires, complexe et parfois arbitraire.

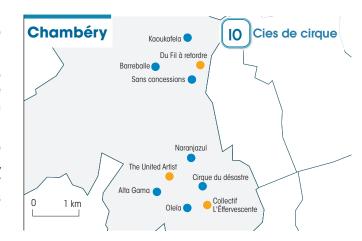
Moins coûteux que les gros pôles urbains, le milieu rural offre l'espace nécessaire aux compagnies, majoritairement réparties dans la région sur un axe Est-Sud, pour s'implanter et travailler, souvent en extérieur.

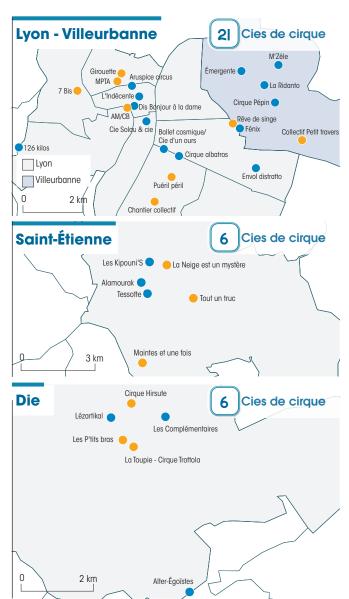
La présence d'écoles de cirque professionnelles (Vit'anim à Grenoble, Arc en cirque à Chambéry et ECL à Lyon) participent aussi de cette dynamique circassienne sur cette partie du territoire.

Toutefois, très peu de compagnies ont un lieu à disposition pour s'entraîner et créer (22 d'entre elles seulement possèdent un chapiteau). L'entraînement fait pourtant partie du quotidien des circassiens et le manque de lieux adaptés dans la région, permettant l'installation d'agrès, constitue un frein à cette dynamique.

Cartographie et commentaire réalisés en partenariat avec

Cirq'Aura





INDEX

■ Préfecture

départementaux, données 2021. Cirg'AURA, données 2022.



COMPAGNIES CHORÉGRAPHIQUES

122 compagnies chorégraphiques professionnelles sont repérées en Auvergne-Rhône-Alpes pour l'édition de cet Atlas.

Sur cette carte sont prises en compte les compagnies chorégraphiques professionnelles :

- Ayant reçu un ou plusieurs soutiens suivants :
 - de la DRAC : compagnie conventionnée, aide au projet, aide à la résidence et aide au studio,
 - de la Région : conventionnements et aides aux projets,
 - des Conseils départementaux.
- Ou ayant été repérées dans le cadre du nouveau réseau régional de la danse : le regroupement des compagnies de danse Auvergne-Rhône-Alpes¹, né en 2020 et qui est en cours de structuration.

Liste, à laquelle il faut ajouter le label ministériel, Centre chorégraphique national (CCN), qui représente deux établissements dotés de compagnies permanentes :

- le CCN2 à Grenoble (38) dirigé par 2 artistes : Aina Alegre et Yannick Hugron, l'un chorégraphe et l'autre interprète,
- le CCNR de Rillieux-la-Pape (69) dirigé par le chorégraphe Yuval Pick.

La plupart des compagnies chorégraphiques se sont constituées autour du travail de création d'un chorégraphe ou d'un collectif d'artistes (ex. le Collectif ÈS (69), Collectif Espace des sens (63), Collectif Nakama (74)...).

Le Ballet de l'Opéra national de Lyon dirigé par un directeur artistique, fait exception à ce schéma. Il fait appel à des chorégraphes invités pour créer ou recréer des spectacles que le ballet présente à l'Opéra national de Lyon ou en tournée.

Autres exceptions, les deux Centres chorégraphiques nationaux sont des outils au service de la création chorégraphique confiés de façon temporaire à un chorégraphe dont l'implantation originelle n'est pas forcément auralpine. À noter que sur le

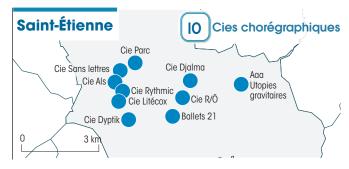
territoire on trouve également deux compagnies portées par des artistes ayant dirigés les CCN rhônalpins : Le Compagnie de Maguy Marin et celle de Jean-Claude Gallotta.

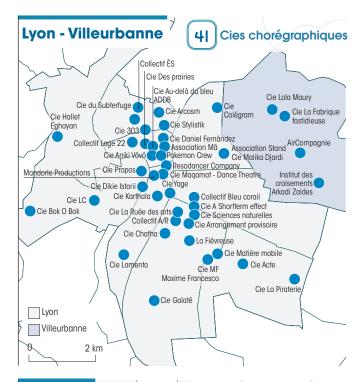
La danse est la discipline qui s'ouvre le plus aux autres esthétiques des arts vivants et il est parfois difficile de catégoriser un projet artistique quand il s'inscrit aux frontières de plusieurs disciplines. Elles sont nombreuses à expérimenter ou à inscrire dans leur projet le mélange des esthétiques, par ex. : le Groupe Nuits (01) entre danse et cirque ; la cie Solsikke (07) danse et espace public, la cie Gambit danse et numérique...

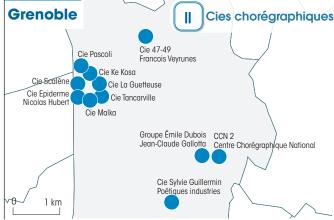
Se trouvent sur cette carte, à la fois des structures à rayonnement local voire régional, et des compagnies développant leurs activités jusqu'à l'international.

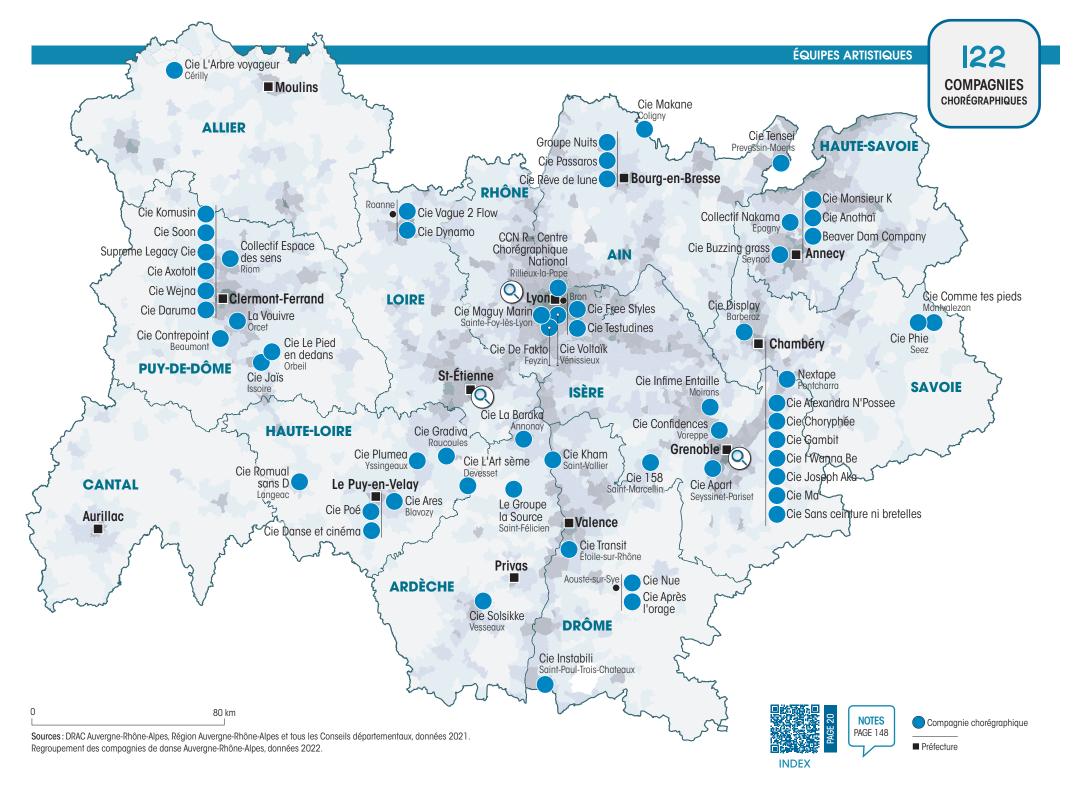
Toutes les disciplines de la danse sont représentées (danse contemporaine, hip-hop, néo-classique, performance, Modern'Jazz...) même si une majorité de ces équipes artistiques peut-être étiquetée "danse contemporaine".

Comme beaucoup d'acteurs culturels, les compagnies chorégraphiques sont principalement implantées autour des grandes agglomérations de la région : Lyon, Grenoble, Saint-Étienne, Chambéry, Clermont-Ferrand.











COMPAGNIES DRAMATIQUES

Sont représentées sur cette carte les compagnies qui ont bénéficié en 2021 d'une aide financière de la DRAC et/ou de la Région et/ou d'un département, ou qui adhèrent à un syndicat représentatif du secteur du spectacle vivant (Syndeac, Synavi). **261 compagnies dramatiques ont été dénombrées**.

L'appellation "compagnie dramatique" recouvre l'ensemble des disciplines du théâtre : théâtre classique ou contemporain, théâtre musical... à destination d'un public adulte ou familial. Les compagnies de marionnettes et/ou théâtre d'objets font l'objet d'une cartographie dédiée.

Parmi ces 261 compagnies, 63 bénéficient d'une subvention de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et, au sein de ces dernières, 29 bénéficient d'un conventionnement. La Région Auvergne-Rhône-Alpes conventionne, elle, 35 compagnies de théâtre sur les 105 qu'elle soutient financièrement.

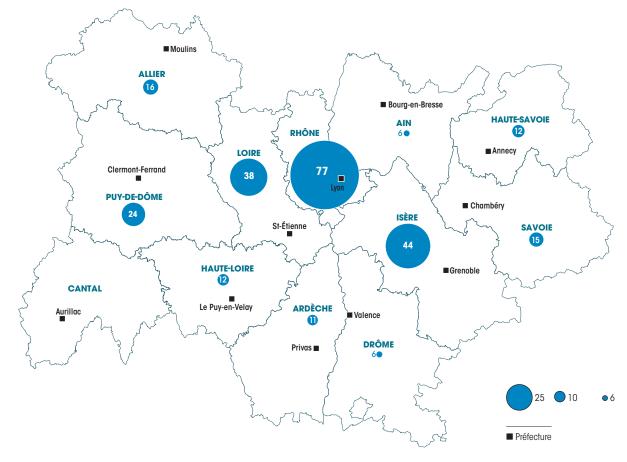
Les compagnies dramatiques sont inégalement réparties sur le territoire et sont principalement implantées dans les villes. On peut noter qu'elles sont implantées en majorité dans le Rhône, l'Isère et la Loire, et à proximité des lieux de diffusion spécialisés en théâtre.

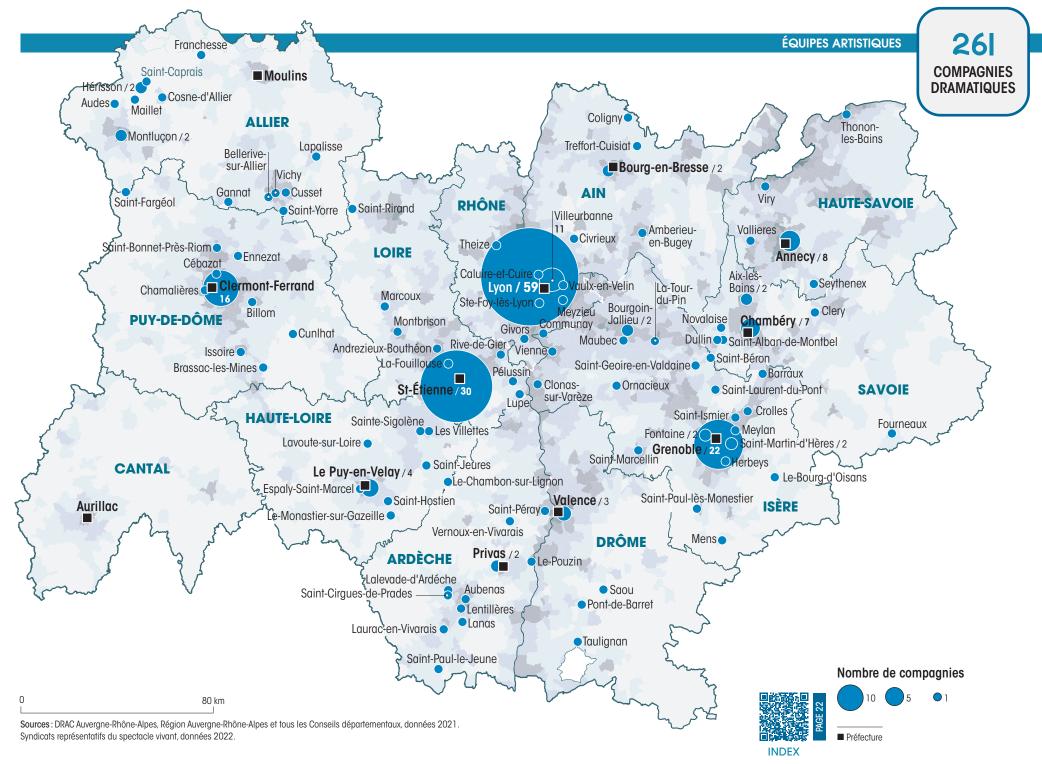
L'activité principale de ces compagnies est la création et la diffusion de spectacles. Certaines répondent parfois à des commandes, mènent un travail important d'éducation artistique et culturelle, s'implantent sur un territoire en lien avec les habitants ou un public spécifique. Quelles que soient les spécificités de leur projet, la diffusion est primordiale pour ces équipes, ce qui peut expliquer leur implantation plus concentrée sur les zones urbaines disposant de plus nombreux équipements culturels.

Malgré de nombreux réseaux nationaux et internationaux, il n'existe pas aujourd'hui de réseau régional spécifique sur le théâtre (voir la carte consacrée aux réseaux et fédérations régionaux page 118), comme cela peut-être le cas dans d'autres esthétiques (danse, cirque, marionnettes...).

Les compagnies indépendantes sont majoritairement constituées en association (parfois en SCOP) et s'organisent autour d'un artiste, généralement un metteur en scène, mais peuvent également être composées autour d'un collectif d'artistes.

Nombre de compagnies par département







COMPAGNIES DE THÉÂTRE DE MARIONNETTES & ARTS ASSOCIÉS

Cette carte présente les acteurs de théâtre de marionnettes recensés par le Collectif de Marionnettes Auvergne-Rhône-Alpes et Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant. Elle regroupe 68 compagnies, artistes indépendants, constructeurs, médiateurs.

Marionnettes, théâtres d'ombres, de papier, d'objets... Les arts de la marionnette regroupent divers styles et techniques. Le dénominateur commun est un objet inerte devenant figurine animée grâce au mouvement donné par le ou la marionnettiste.

Les arts de la marionnette sont un théâtre de l'émotion, un théâtre visuel et une discipline théâtrale exigeante : ils mêlent construction, manipulation et jeu. Ils mêlent poésie et artisanat, savoir-faire et imagination. La marionnette ouvre vers le merveilleux, elle va au-delà des mots, elle fascine, elle démultiplie le jeu, elle est capable de prouesses qu'un comédien ne peut effectuer. Avec elle, on peut tout représenter, on peut passer de grand à petit, et toucher à la notion de gigantisme et de magie.

La construction est une discipline technique et artistique à part entière, indissociable du théâtre de marionnettes. Elle demande du temps et de l'espace.

Nombre d'artistes ou de compagnies possèdent leur propre atelier, mais beaucoup de marionnettistes travaillent également chez eux. Très peu disposent d'un lieu de répétition, permettant de tester et de corriger plus facilement les marionnettes.

Beaucoup de marionnettistes sont autodidactes. Certains ont des formations de plasticiens, d'autres de comédiens ou de danseurs, et se forment au gré des stages ou des rencontres.

Le temps de construction est un temps incompressible. Il s'ajoute au temps de répétition, plus long également que pour des spectacles de théâtre. Tout cela représente un enjeu économique majeur rarement pris en compte à sa juste valeur lors de l'élaboration des budgets de création.

Travail esthétique et technique, la construction demande un savoir-faire souvent appris sur le tas, grâce à d'autres marionnettistes. Des secrets de fabrications transmis le plus souvent avec plaisir et générosité.

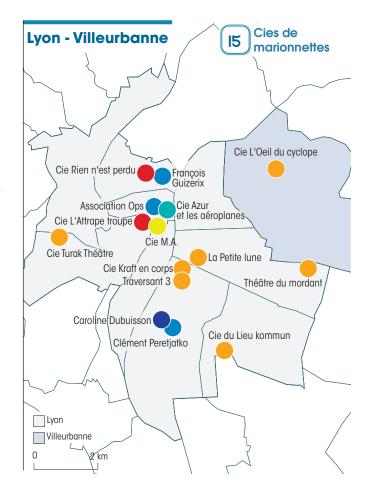
Les arts de la marionnette sont encore trop souvent considérés comme s'adressant uniquement au jeune public. Cependant, en œuvrant pour une meilleure reconnaissance de cette discipline artistique, et grâce à la multiplicité des spectacles et univers artistiques proposés, les opinions commencent à changer.

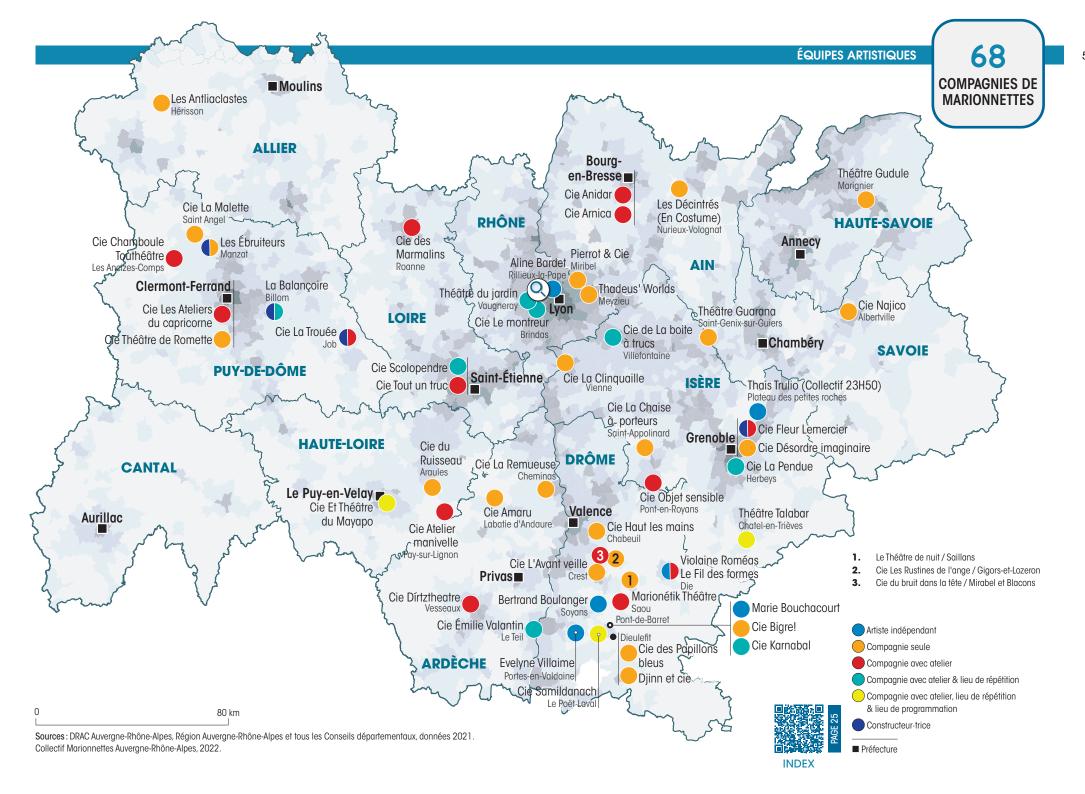
Nous remarquons une grande présence de la marionnette sur Lyon (berceau de Guignol), mais également dans la Drôme, où de nombreuses compagnies et artistes sont implantés en milieu rural.

Chaque compagnie ou artiste indépendant défend son propre univers plastique, visuel et dramaturgique qui peut varier selon les spectacles.

Carte et commentaires réalisés en partenariat avec le Collectif Marionnettes Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus d'information sur : AURACollectifMarionnettes







ACTEURS DES ARTS NUMÉRIQUES

Les arts numériques désignent un ensemble varié de créations utilisant les spécificités du langage et des dispositifs numériques (ordinateur, interface ou réseau). Les créateurs transcendent la technologie pour passer du simple outil numérique à être le matériau même, le caractère propre de l'œuvre.

Les arts numériques s'exposent sous différentes formes : projection, virtualisation, installation et/ou dispositif, représentation live/performance... Dans tous les cas, ils posent la question du rapport homme-machine-environnement sur le mode artiste-œuvre-public. Bien évidement les arts du spectacle vivant sont très souvent associés aux créations des artistes numériques.

Comme pour toutes les disciplines artistiques, le travail des créateurs demande un temps de préparation, de répétition qui n'est pas visible par le spectateur. Mais il faut ajouter à cela un temps de développement technologique non négligeable, qui lui n'a rien d'artistique, mais qui provoque des passerelles avec le monde industriel, de la recherche informatique, ou d'autres laboratoires scientifiques. Ce temps de travail est préalable à toutes recherches artistiques puisqu'il est celui de la création ou de l'adaptation de l'outil numérique avant que le créateur s'en empare pour son travail de création.

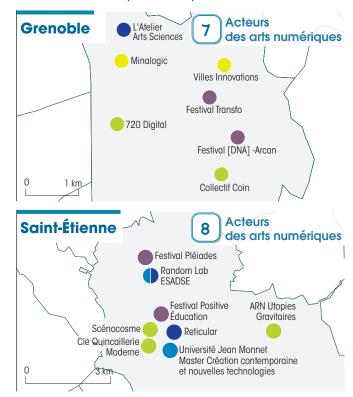
Les acteurs des arts numériques sont regroupés en réseau professionnels : HACNUM¹ (le Réseau national des arts hybrides et cultures numériques), RAN² (Réseau Arts numérique), TRAS³ (Transversales des Réseaux Arts Sciences).

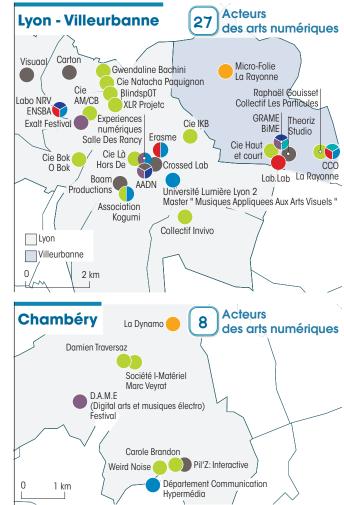
Cette carte de la région fait apparaître la richesse du nombre d'acteurs régionaux des arts numériques.

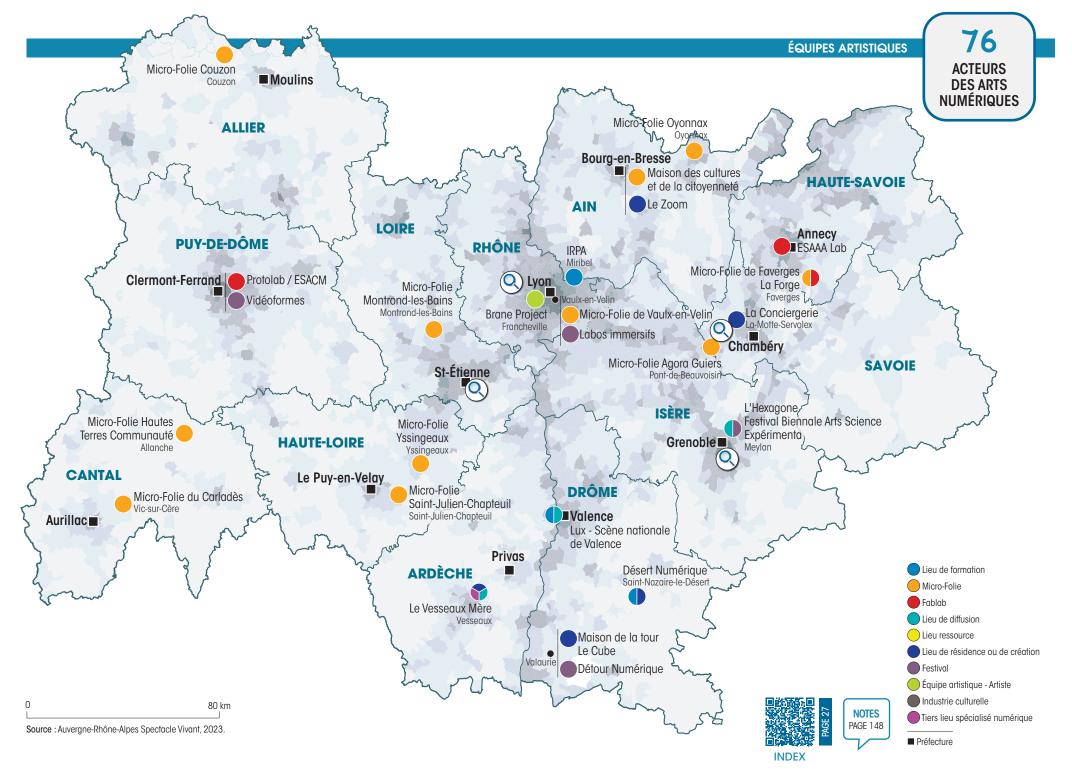
On y trouve des festivals: DAME Festival à Chambéy (73), VidéoFormes à Clermont-Ferrand (63), des lieux de diffusion comme L'Hexagone à Meylan (38), ou le Lux à Valence (26). Elle montre également les **22 artistes ou compagnies artistiques spécialisées**, à l'image de la Cie Là Hors De, Cie AM/CB, etc.). Sont également notés les FabLab⁴ qui ont un lien privilégié avec

la culture, mais aussi les lieux de travail et de recherche, ainsi que les formations. Il faut noter les 14 Micro-Folies⁵ développées en région et proposant des actions artistiques présentées sur cette carte.

En région, le Fonds [SCAN] géré par la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes permet aux artistes d'être aidés dans leurs créations artistiques numériques.⁶













STRUCTURES DE DIFFUSION & DE CRÉATION LABELLISÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET/OU LA DRAC AUVERGNERHÔNE-ALPES

Le décret relatif¹ aux labels définit les principes communs à l'ensemble des labels relevant du régime fixé par l'article 5 de la loi² relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.

Il rappelle la définition, les grandes missions (détaillées dans les arrêtés propres à chaque label) et les modalités d'attribution des onze labels et réseaux nationaux pour le spectacle vivant, le dernier né étant "centre national de la marionnette" (aucun dans la région).

- Les centres dramatiques nationaux et régionaux : 38 en France / 5 en Auvergne-Rhône-Alpes
- Les scènes nationales: 77 en France / 7 en Auvergne-Rhône-Alpes³
- Les centres chorégraphiques nationaux : 19 en France / 2 en Auvergne-Rhône-Alpes
- Les scènes de musiques actuelles : 89 en France / 11 en Auvergne-Rhône-Alpes⁴
- Les centres nationaux de création musicale : 8 en France / 1 en Auvergne-Rhône-Alpes
- Les pôles nationaux du cirque : 14 en France / 1 en Auvergne-Rhône-Alpes et 1 en préfiguration
- Les centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public: 13 en France / 3 en Auvergne-Rhône-Alpes
- Un réseau d'orchestres permanents en région : 20 en France⁵ / 5 en Auvergne-Rhône-Alpes, dont les orchestres nationaux :
 12 en France / 2 en Auvergne-Rhône-Alpes
- Un réseau d'opéras en région : 13 en France⁶, dont 5 opéras nationaux / 1 en Auvergne-Rhône-Alpes
- Un réseau de centres de développement chorégraphique nationaux : 13 en France / 1 en Auvergne-Rhône-Alpes et 1 en préfiguration

En Auvergne-Rhône-Alpes, 41 établissements du spectacle vivant sont concernés par ce décret. L'ensemble de ces établissements relève de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles.

L'attribution d'un de ces labels est subordonnée au respect par la structure qui le demande des conditions suivantes :

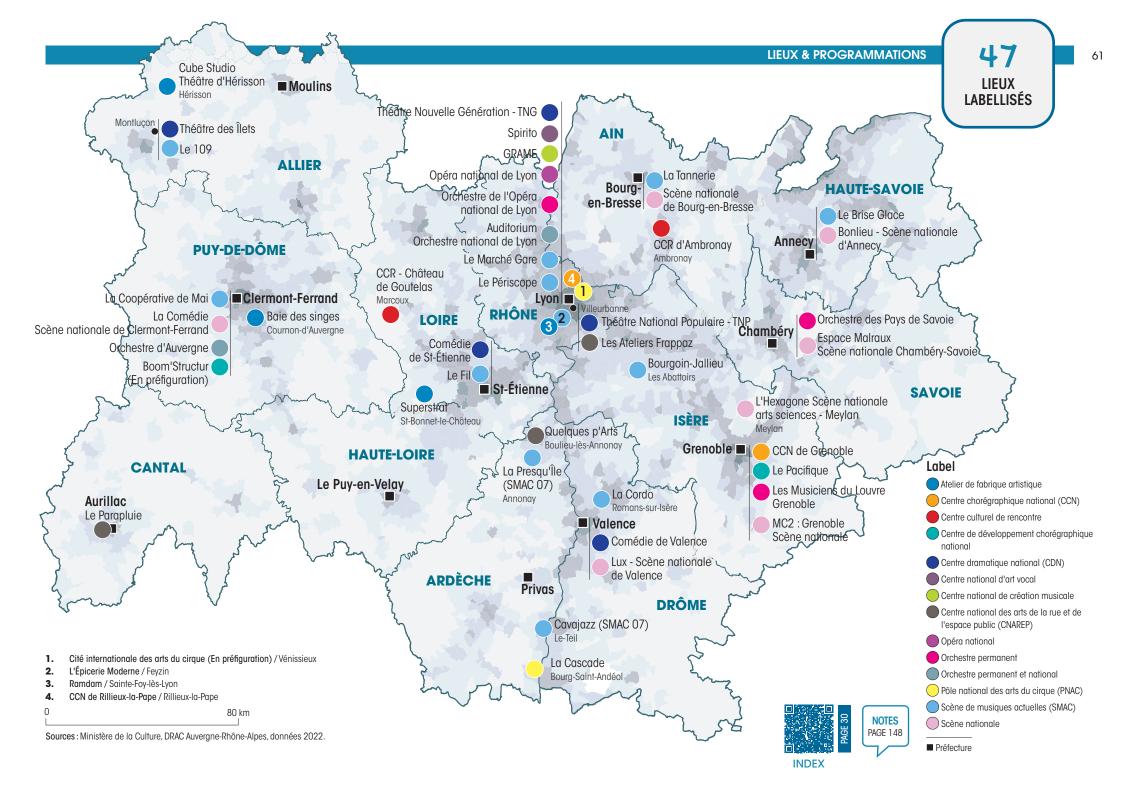
- Présenter un projet artistique et culturel d'intérêt général, de création, de production ou de diffusion d'envergure nationale ou internationale;
- 2. Garantir la liberté de programmation artistique ;
- Favoriser par tout moyen, y compris tarifaire, l'accès du public le plus large et le plus diversifié aux productions et aux œuvres ;
- 4. Mettre en œuvre un programme d'actions et de médiation culturelles ;
- 5. Disposer d'une direction unique, de moyens humains affectés à la mise en œuvre du projet artistique et culturel et de locaux et d'équipements adaptés à ses missions ;
- 6. Bénéficier du soutien financier d'au moins une collectivité territoriale, hors mise à disposition de locaux ou de moyens humains (sauf pour les centres dramatiques nationaux);
- 7. S'engager à ce que le poste de dirigeant de la structure soit pourvu selon la procédure de sélection prévue à l'article 5 du décret (notamment en partenariat avec les collectivités territoriales ou leurs groupements partenaires).

Du fait de leur orientation vers le spectacle vivant, nous avons choisi de faire aussi apparaître sur la carte les 2 Centres culturels de rencontre (21 en France), plutôt rattachés au secteur du patrimoine, dont celui d'Ambronay avec son festival et son académie baroque européenne.

De même en 2019, le ministère de la Culture a créé un réseau national d'art vocal, constitué autour d'ensembles identifiés pour leur engagement dans la production artistique et l'éducation artistique, implantés depuis plusieurs années sur leur territoire. En région, c'est au chœur Spirito que revient cette mission.

Enfin, sont aussi recensés les quatre Ateliers de fabrique artistique⁷ en région, lieux pluridisciplinaires de recherche, d'expérimentation pour les artistes, et de rencontres de la création avec des publics, prioritairement implantés en zones rurales, zones urbaines sensibles ou dans une ville du dispositif "Action cœur de ville".

Ces établissements sont également soutenus par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.





STRUCTURES DE DIFFUSION CONVENTIONNÉES

PAR LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET/OU LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

"SCÈNES RÉGIONALES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES" DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le label "Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes", créé lors de la commission permanente du 18 mai 2017 permet de soutenir 26 équipements culturels.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes attribue ce label, pour 3 ou 4 ans, aux scènes qui jouent un rôle essentiel en matière de soutien à la création, à la diffusion, et de médiation avec les publics.

Plusieurs critères d'éligibilité 2 sont requis parmi lesquels :

- direction professionnelle bénéficiant d'une totale liberté de programmation,
- programmation pluridisciplinaire, mais pouvant ponctuellement intégrer des propositions dans l'espace public,
- soutien à la création conséquent,
- accompagnement des artistes,
- mise en œuvre d'actions culturelles de développement et de renouvellement des publics sur le territoire,
- solidité professionnelle et financière, avec a minima un soutien public autre.

LES SCÈNES CONVENTIONNÉES D'INTÉRÊT NATIONAL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE

Une étude réalisée par le Service de l'inspection de la création artistique, permet de dresser un état des lieux du programme lancé en 1999 par Catherine Trautmann³.

La répartition disciplinaire atteste d'une dynamique générale en faveur d'une « indifférenciation pluridisciplinaire » du conventionnement, notamment parce que l'évolution de la création artistique contemporaine tend à s'affranchir des catégories disciplinaires « au profit de formes hybrides plus difficilement classifiables ». Cependant, on observe une nette expansion des scènes conventionnées dont le projet est tourné vers l'enfance et la jeunesse, avec un quadruplement entre 2003 et 2020.

En 2022, 18 étaient conventionnées ou en cours sur 9 départements de la région (à l'exception de l'Ain, l'Ardèche et la Haute-Loire).

Les nouvelles scènes concernées sont : la Gare à Coulisses (26), l'Espace 600 (38), le Centre Culturel de la Ricamarie (42), la Coloc' de la Culture (63), le Théâtre de Vénissieux (69).

Toutes les scènes conventionnées sont aussi subventionnées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Un arrêté du 5 mai 2017⁴ fixe les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation "Scène conventionnée d'intérêt national". **3 mentions existent**.

En 2022, la "Mention : art et création" – attribuée ou en cours pour 10 structures – a pour mission :

- Un soutien significatif à des équipes artistiques ;
- L'inscription de la structure dans des réseaux de production et de diffusion :
- Une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public.

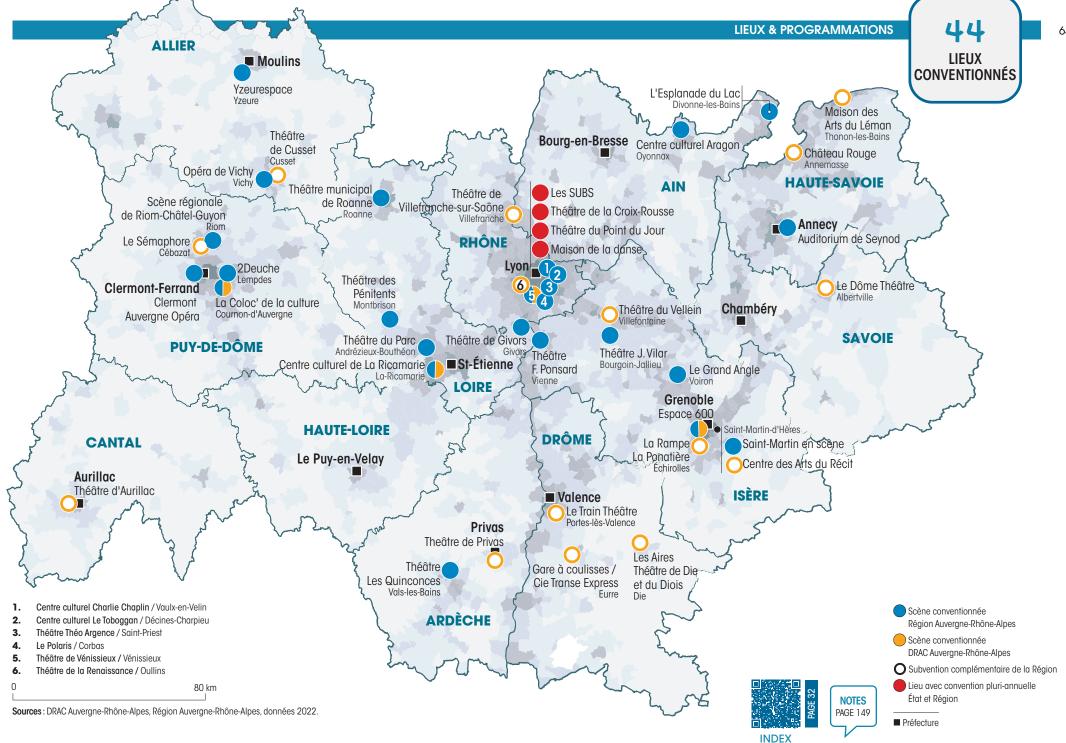
En 2022, 6 scènes portent la mention "art en territoire": le Théâtre d'Aurillac, le Théâtre de Die, le Théâtre du Vellein, la Maison des Arts, la Gare à Coulisses et le Dôme Théâtre. Leurs missions :

- Une programmation significative et régulière allant à la rencontre des populations du territoire d'implantation de la structure, à travers une diffusion hors les murs de la structure ou en itinérance :
- Une action culturelle à l'attention des populations du territoire notamment à celles éloignées pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques;
- Des partenariats avec les collectivités territoriales, leurs groupements et les acteurs hors du champ culturel du territoire :
- La prise en compte de l'évolution des pratiques des populations, notamment l'utilisation des médias numériques.

Enfin, 2 scènes sont labellisées "art, enfance, jeunesse": l'Espace 600, la Coloc' de la Culture. Il leur est spécifiquement demandé :

- Un volume significatif de la programmation, dans et hors les murs, consacré aux enfants et aux jeunes ;
- Un accompagnement effectif, apporté à au moins une ou un artiste œuvrant dans ce domaine :
- Un volet important d'actions culturelles développées à travers des partenariats avec les structures éducatives et sociales.

Si le Théâtre du Point du Jour, le Théâtre de la Croix-Rousse, Les Subsistances et la Maison de la Danse, à Lyon, ne sont pas officiellement des scènes conventionnées, ils bénéficient cependant d'une convention pluri-annuelle État-Région.





LIEUX DE DIFFUSION & DE FABRIQUE PLURIDISCIPLINAIRES

Cette carte répertorie deux types de structures :

- Les lieux de diffusion pluridisciplinaires
- Les lieux de fabrique et de diffusion intermédiaires pluridisciplinaires

Les lieux de diffusion pluridisciplinaires sont des structures, ayant une équipe de programmation autonome, qui diffusent au moins deux esthétiques différentes (théâtre, danse, musique, cirque...), soutenues par l'État et/ou la Région et/ou un Département.

Auvergne-Rhône-Alpes est riche en lieux de diffusion proposant une programmation diversifiée, mêlant théâtre, danse, musique, mais aussi parfois arts du cirque et de la rue, ainsi que des expositions d'arts visuels.

De taille, de nature et d'ambition très variables, certaines scènes ont un label du ministère ou de la Région, certaines sont organisées en réseaux professionnels (Groupe des 20, Le Maillon, Loire en Scène, Fusible, Rézo 43, VivantS...). Un tiers de ces lieux se concentrent dans le Rhône et l'Isère, mais ils sont aussi nombreux en Haute-Loire où le Département est très actif dans le soutien à ces structures.

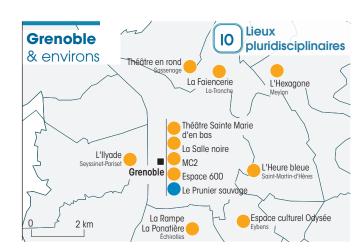
Bien que souvent urbains ou péri-urbains, une quarantaine de lieux est implantée dans des territoires ruraux, particulièrement à l'ouest et au sud de la région. Environ la moitié des lieux qui ne figuraient pas dans l'édition précédente sont dans des territoires ruraux.

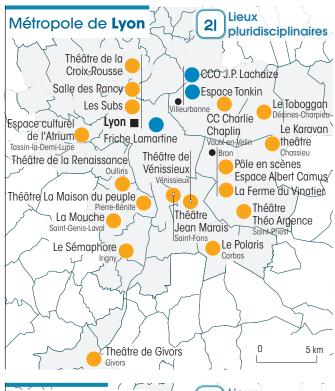
Apparaissent également les équipes de programmation qui diffusent une saison délocalisée dans de multiples lieux et quelques saisons culturelles municipales qui ont bénéficié d'une aide du Département sur des lignes "spectacle vivant".

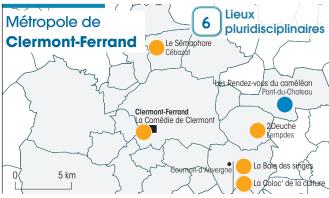
Sont exclues de cette carte les grandes salles qui bien que pluridisciplinaires, n'ont pas de programmation propre, mais sont des lieux loués par des producteurs privés (Halle Tony Garnier, Zéniths...).

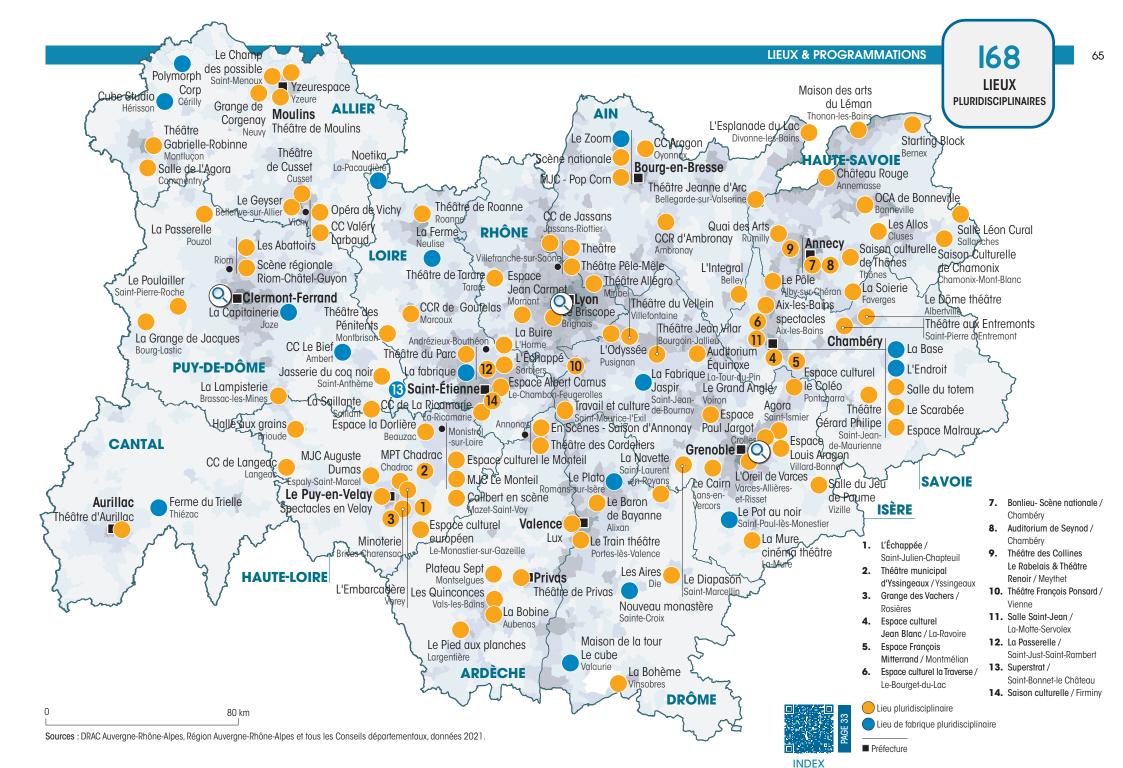
Les lieux de fabrique et de diffusion intermédiaires pluridisciplinaires, ont pour vocation principale d'accueillir des compagnies pendant la création de nouveaux spectacles et de présenter leurs travaux devant un public. Ces lieux se différencient des précédents, puisque la diffusion n'est pas au cœur de leur activité. Souvent, ils accueillent des compagnies émergentes (débutantes ou en développement) qui n'ont pas encore accès aux lieux de diffusion de premier plan. Beaucoup de ces lieux sont implantés en milieu rural.

En plus de ces lieux soutenus par la collectivités, de nombreux lieux de fabrique, tiers-lieux, aux modes de fonctionnement et modèles économiques particuliers, sont présents et se développent dans la région (cf. la carte des tiers-lieux page 78).











LIEUX DE DIFFUSION ET DE CRÉATION SPÉCIALISÉS EN ARTS DE LA RUE

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la seule région à accueillir 3 centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) : Quelques p'Arts à Annonay en Ardèche, Le Parapluie à Aurillac dans le Cantal et Les Ateliers Frappaz à Villeurbanne dans le Rhône.

Ces outils structurants pour le développement des arts de la rue ont trois missions principales :

- le soutien à la création à travers l'accueil en résidence et l'apport financier,
- la rencontre entre démarches artistiques, populations et territoires (notamment par le biais de saisons d'arts de la rue et de résidences de diffusion),
- la contribution à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue (travail en réseau avec des scènes généralistes, sensibilisation des publics, formations spécifiques, etc.).

Le Parapluie et Quelques p'Arts développent leurs activités en milieu rural (Annonay, Aurillac et leurs environs) et les Ateliers Frappaz en milieu urbain (Villeurbanne).

18 lieux spécialisés arts de la rue ont ainsi été recensés : 1 lieu de diffusion et 17 lieux de fabrique. Ces derniers ont pour mission de proposer leur équipement à d'autres compagnies ainsi que de les accompagner artistiquement ou administrativement. La plupart proposent également de la diffusion de spectacles (festival, saison hors les murs...).

Il convient de noter que la Gare à Coulisse à Eurre (26) vient d'être labellisée scène conventionnée « art en territoire » pour la rue. Le Nid de Poule, structure d'accompagnement et d'accueil en résidence basé à Lyon, fait désormais partie du réseau lyonnais des scènes découverte pour les arts de la rue.

Par ailleurs, certaines structures, comme le Théâtre Les Aires à

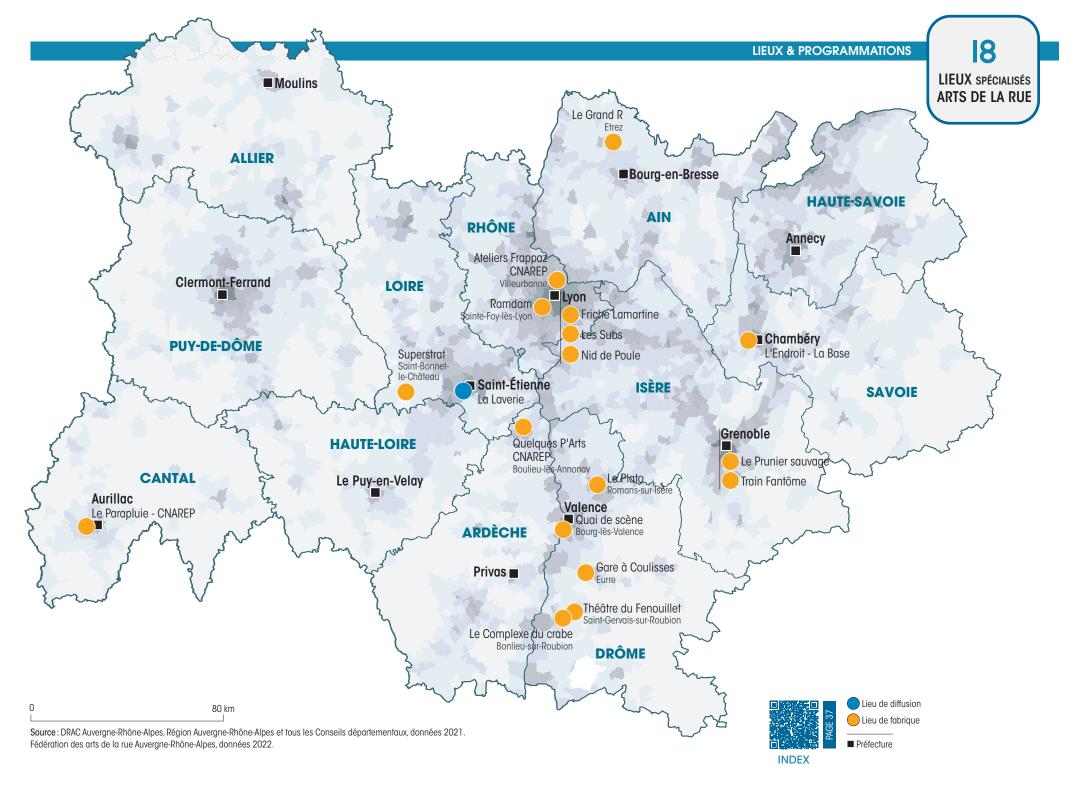
Die (L'Echappée des Rues) ou Thonon Evènements (les Fondus du macadam), portent une attention particulière aux arts de la rue grâce à une programmation hors les murs. De même, le Théâtre de Givors, labellisé scène régionale, accueille également deux compagnies arts de la rue en résidence chaque saison et organise le festival Les Hommes forts s'éclatent dédié aux arts de la rue (voir la cartographie consacrée aux festivals arts de la rue et du cirque, page 84).

Les scènes labellisées ne sont pas les seuls lieux structurants pour les arts de la rue dans la région. Il faut noter en particulier le projet de tiers lieu culturel autour du cirque et des arts sur l'espace public à Grenoble, le Parc des Arts, imaginé sous la forme de plusieurs pôles constitués de modules ou pavillons qui s'ajoutent au Prunier Sauvage.

Il faut citer également la Laverie, association de promotion des arts de rue à Saint-Étienne (organisation d'événements, accueil de compagnies en résidence de création, action culturelle, etc.) et Superstrat, qui n'a pas de lieu, mais qui se définit comme un pôle ressources pour les artistes (formations professionnelles, espaces pour l'expérimentation, le suivi administratif, technique, pluralité d'espaces de jeu et de travail) oeuvrant sur un territoire situé entre Saint-Étienne, Montbrison (42), Ambert (63) et le Puyen-Velay (43).

Carte réalisée avec le soutien de la Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes.

FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES





LIEUX DE DIFFUSION & DE CRÉATION SPÉCIALISÉS EN CIRQUE

Sur cette cartographie des lieux de diffusion et de création spécialisés en cirque, ont été ajoutées en plus, deux des trois écoles professionnelles d'artistes de cirque en région, car elles sont préparatoires aux écoles supérieures (ECL de Lyon et Arc en Cirque à Chambéry). Ces structures de formation participent à la dynamique de création et d'implantation de compagnies sur le territoire.

Dans la continuité de la formation des artistes de cirque, il convient également d'évoquer l'entraînement. La Cascade, Pôle National Cirque Drôme-Ardèche, situé à Bourg-Saint-Andéol en Ardèche, se voit doter d'un nouvel équipement (inauguré le 1er octobre 2022), dédié à l'entraînement avec un espace principal de 228 m² dans une chapelle réaménagée. Outre ses missions de soutien à la création, le Pôle national cirque peut, grâce à ce nouvel outil, ancrer davantage son projet sur le territoire, auprès des artistes comme des habitants.

Si la région Auvergne-Rhône-Alpes compte uniquement le Pôle National de Cirque (PNC) comme lieu spécifique pour le cirque, bon nombre de structures de diffusion accordent une attention particulière à cette discipline. Parmi ces dernières, il faut souligner les 18 structures membres du réseau Cirq'Aura dont les activités de repérage et d'accompagnement participent à la visibilité d'équipes circassiennes régionales. Ce réseau, créé en 2016 et composé de lieux très divers (scènes labellisées, théâtres de ville, festivals,..), tend à améliorer la structuration et le développement du cirque en Auvergne-Rhône-Alpes.

En dehors du PNC, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 2 scènes conventionnées comprenant un volet renforcé autour du cirque (diffusion, accueil en résidences, coproductions, programme d'éducation artistique et culturelle) : le Théâtre de Cusset (03) et le Théâtre du Vellein-Villefontaine (38).

Il est à noter que le Théâtre de Bourg-en-Bresse (01), scène conventionnée d'intérêt national Art et création pour le cirque et la marionnette depuis 2008, a reçu fin mars 2022 le label de Scène Nationale.

Proposant souvent des formes pour l'extérieur, les équipes circassiennes sont également accompagnées et programmées dans les CNAREP régionaux : Quelques p'Arts à Annonay (07), Le Parapluie à Aurillac (15) et les Ateliers Frappaz à Villeurbanne (69), ainsi que la Gare à Coulisses à Eurre (26), scène conventionnée art et territoire pour les arts de la rue.

Enfin, il existe le projet en préfiguration de la future Cité internationale des arts du cirque, porté par la Compagnie MPTA et l'École de Cirque de Lyon, dans lequel toute la filière trouvera de la ressource, pour s'entraîner, apprendre, se former, créer, rechercher, découvrir et partager. Ouvert aux amateurs, étudiants, professionnels et tous publics, ce lieu devrait ouvrir en 2027 à Vénissieux, à côté du métro Parilly.

Carte et commentaires réalisés avec le soutien de Cirq'Aura

Cirq'Aura

INDEX

69



LIEUX DE DIFFUSION & LIEUX DE FABRICATION SPÉCIALISÉS EN DANSE

Cette carte fait apparaître 23 lieux spécialisés en danse.

La distinction est faite entre les lieux de diffusion spécialisés et les lieux de fabrication (lieux de résidence, lieux de production...) spécifiques à cette discipline.

La diffusion des spectacles chorégraphiques se fait principalement dans les lieux pluridisciplinaires.

Un seul lieu de diffusion est entièrement consacré à la danse, la Maison de la Danse à Lyon.

Pour autant, cette carte fait aussi apparaître l'Opéra national de Lyon, puisque son plateau est partagé avec les productions lyriques et celles du ballet permanent.

Depuis 2017, le ministère de la Culture et la DRAC attribuent le label "scène conventionnée d'intérêt national" aux structures reconnues pour la qualité de leur programme d'actions artistiques et culturelles. Cette appellation "scène conventionnée d'intérêt national" est assortie de l'une des 3 mentions suivantes : "Art et création", "Art, enfance, jeunesse", "Art en territoire".

Quatre scènes conventionnées d'intérêt national en région ont fait le choix d'une programmation forte sur la danse :

- le Théâtre de Cusset (03), mention "Art et création"
- la Rampe-La Ponatière à Échirolles (38), mention "Art et création"
- le Dôme Théâtre d'Albertville (73), mention "Art en territoire"
- Château Rouge à Annemasse (74), mention "Art et création"

Le Croiseur à Lyon (69), scène découverte de la Ville de Lyon pour son soutien à l'émergence chorégraphique, fait également partie de ces lieux de diffusion spécialisés, ainsi que le Théâtre du Parc à Andrézieux-Bouthéon (42), scène départementale pluridisciplinaire dont l'un des axes forts est la danse.

S'ajoutent à ces 8 lieux de diffusion "spécialisés", 15 lieux de fabrication spécialisés en danse.

Cette particularité est due aux outils de travail nécessaires à la création chorégraphique (planchers amortissants, vestiaires, miroirs...); ces lieux de fabrication artistique ont tous pour mission principale ou secondaire d'ouvrir leurs studios de danse à différentes compagnies pour permettre leur travail de création, mais aussi d'accompagner ces équipes dans leurs démarches créatives et de développement, et parfois de présenter leurs travaux devant un public.

Ce travail d'accueil et d'accompagnement est également porté par les lieux de diffusion spécialisés en danse et les deux Centres chorégraphiques nationaux (missions inscrites dans le cahier des charges du label), et par d'autres lieux pluridisciplinaires. Certains de ces lieux de fabriques sont gérés par des compagnies

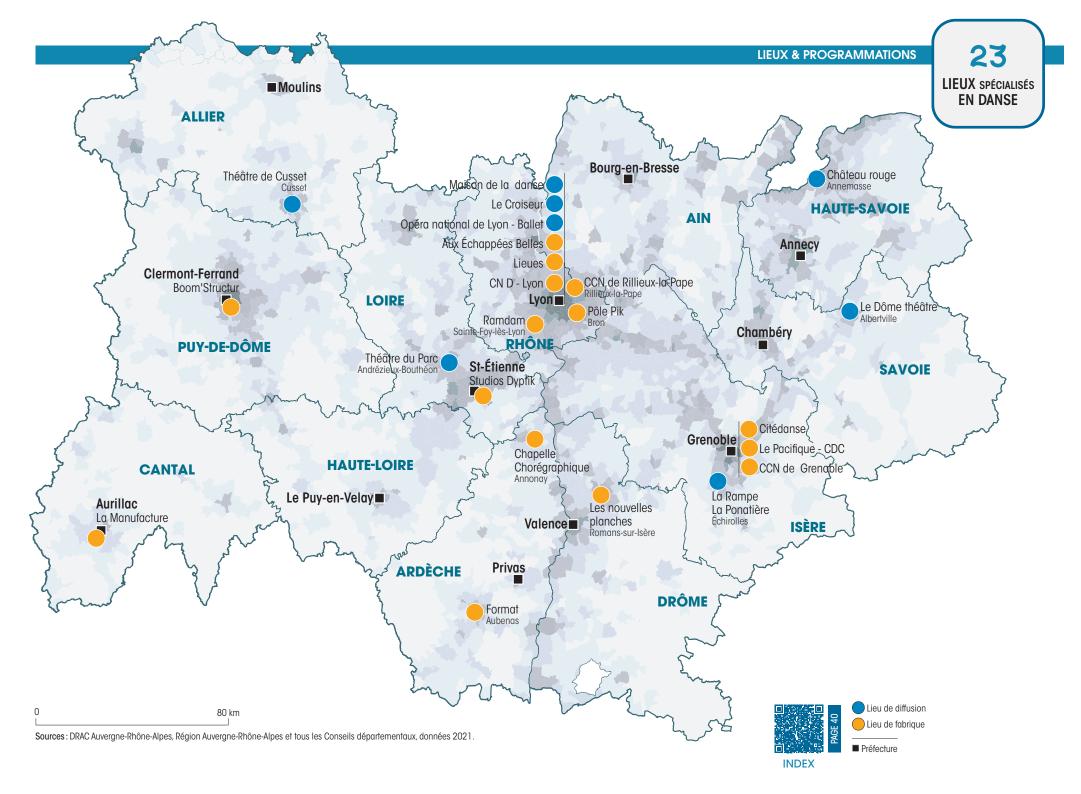
Certains de ces lieux de fabriques sont geres par des compagnies chorégraphiques comme Les Échappées Belles de la compagnie Hallet Eghayan à Lyon (69). D'autres sont des lieux mis à disposition pour des artistes par des collectivités locales comme La Chapelle chorégraphique Ville d'Annonay / Compagnie La Baraka (07) ou comme Boom'Structur à Clermont-Ferrand (63).

Boom'Structur est un pôle chorégraphique, il est en cours de préfiguration pour devenir un Centre de Développement Chorégraphique National (CDCN). Il accompagne les artistes émergents dans leur processus de recherche créative, et les aide à se professionnaliser. CitéDanse (38), quant à lui, ne dispose pas de lieu propre mais s'appuie sur des collaborations fortes avec des lieux à Grenoble pour proposer un espace

de rencontres entre artistes, publics et professionnels et accompagner la création chorégraphique. Le Pacifique (38) est actuellement le seul centre de développement chorégraphique national de la région. Comme l'ensemble des CDCN, il a pour mission le soutien à la création, à la diffusion, et à l'éducation artistique et culturelle. De plus, il s'efforce de soutenir et de proposer de manière équitable des écritures contemporaines de plateaux ainsi que des créations s'appuyant sur des ressources du territoire.

L'antenne Auvergne-Rhône-Alpes du Centre National de la Danse à Lyon (69) est également présente sur cette cartographie car elle met à disposition des compagnies chorégraphiques 3 studios de danse, propose des résidences de création ou d'expérimentation, un entraînement régulier du danseur et une programmation artistique.

Certains de ces lieux ont des orientations artistiques spécifiques comme le Pôle Pik à Bron, qui est positionné prioritairement sur la création en danse hip-hop.





LIEUX DE DIFFUSION & DE CRÉATION SPÉCIALISÉS EN THÉÂTRE

Cette carte représente les lieux de diffusion et de création spécialisés en théâtre ayant obtenu une aide financière de la DRAC et/ou de la Région et/ou d'un département en 2021. Seuls 42 lieux sont listés, car beaucoup de salles ont des programmations pluridisciplinaires et sont représentés sur la cartographie des lieux pluridisciplinaires.

Les lieux ici présentés sont des équipements très divers variant d'un plateau avec une petite jauge et une équipe restreinte jusqu'à des structures ayant plusieurs salles et des équipes composées de plusieurs dizaines de personnes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 5 lieux sont labellisés "Centre Dramatique National" par l'État : le Théâtre des Îlets à Montluçon, la Comédie de Valence, la Comédie de Saint-Étienne, le Théâtre Nouvelle Génération à Lyon et le Théâtre National Populaire à Villeurbanne. Les CDN sont dirigés par un artiste et ont pour mission la création et la diffusion de spectacles de théâtre vers un public le plus large possible.

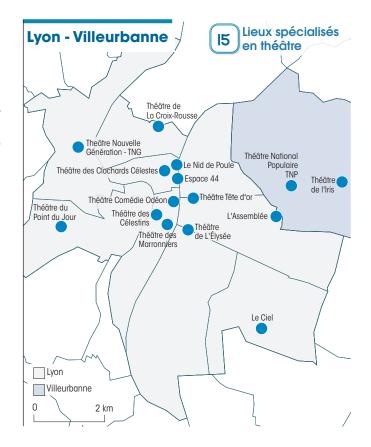
En 2022, 7 structures (en partie pluridisciplinaires), conventionnées par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, sous l'appellation "Scène conventionnée d'intérêt national", ont une programmation forte sur le "théâtre" : Le Sémaphore (63), Les Arts du récit (38), le Théâtre de la Renaissance à Oullins (69), le Théâtre de Villefranche-sur-Saône (69), Château rouge (74), le Centre culturel de la Ricamarie (42), Les Aires – Théâtre de Die et du Diois (26).

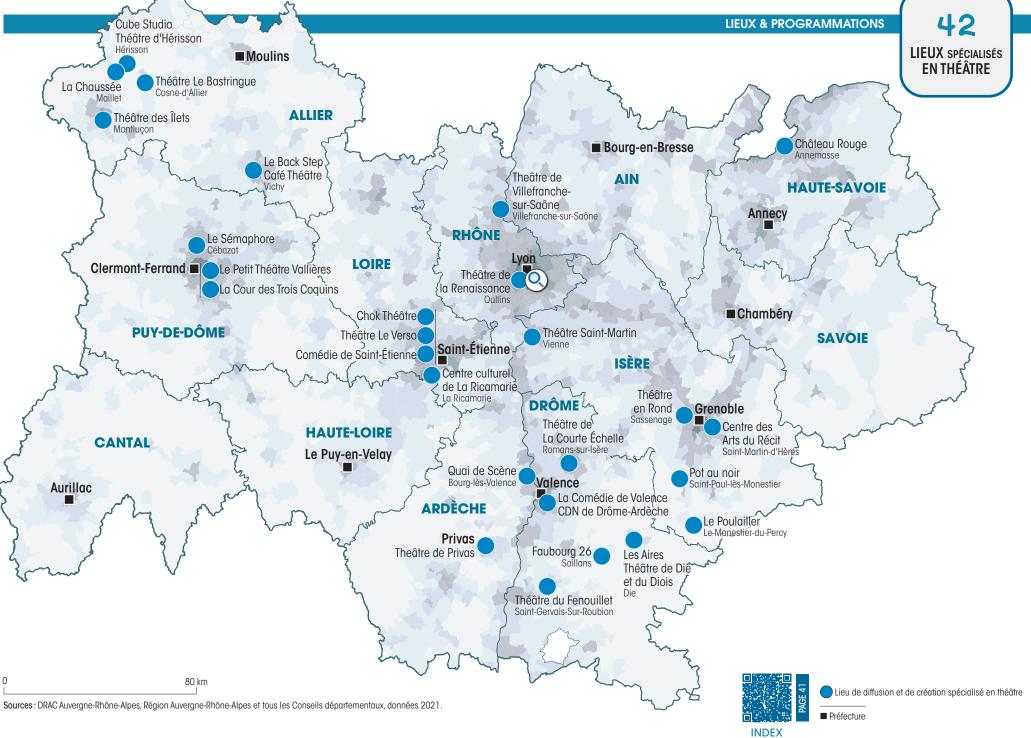
Des lieux de théâtre sont également labellisés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes "lieux d'expérimentation". Ils portent comme principaux objectifs le soutien à la création émergente et le rapport aux publics et au territoire : c'est le cas de la Chaussée (03), du Cube (03), du Pot au Noir (38), du Poulailler (38), du Chok Théâtre (42), du Théâtre Le Verso (42), du Théâtre de l'Iris (69), du théâtre de l'Élysée (69), du Théâtre des Clochards Célestes (69), du théâtre des Marronniers (69), de l'Assemblée (69) et de l'Espace 44 (69).

Trois de ces lieux sont également détenteurs du label "Scènes Découvertes" de la Ville de Lyon en raison de leur engagement pour l'émergence artistique (diffusion, accompagnement...) : le Nid de Poule, le Théâtre des Clochards Célestes et le Théâtre de l'Élysée.

Les deux principaux théâtres privés en région – non soutenus par les pouvoirs publics - sont également indiqués : le Théâtre Comédie Odéon et le Théâtre Tête d'Or (69).

Certains lieux spécialisés dans la diffusion et la création théâtrale sont portés par des compagnies comme par exemple le Théâtre du Verso par La compagnie Travelling théâtre (42), la Chaussée par le Footsbarn Travelling Théâtre (03), Le Cube par la Cie la Belle Meunière (03) et bien d'autres encore...







LIEUX DE DIFFUSION, FESTIVALS & LIEUX DE FABRICATION SPÉCIALISÉS EN THÉÂTRE DE MARIONNETTES

Cette carte fait apparaître 4 festivals de marionnettes, 10 lieux de diffusion spécialisés marionnettes (dont 2 musées), 2 réseaux de marionnettistes, et 1 lieu ressource et transmission spécifique aux arts de la marionnette.

La diffusion des spectacles de marionnettes et arts associés se fait principalement dans les lieux pluridisciplinaires.

La Scène Nationale de Bourg-en-Bresse propose une programmation où les arts de la marionnette sont mis en avant, le Train Théâtre à Portes-Lès-Valence offre une place de choix aux arts de la marionnette ainsi que La Batysse à Pélussin.

Dans la métropole lyonnaise, on compte cinq théâtres dédiés à Guignol : le théâtre Guignol de Lyon, où réside la compagnie MA, le théâtre de Guignol du Parc de la Tête d'Or, Le Guignol de la Ficelle, la Maison de Guignol ainsi que le Musée Théâtre de Guignol à Brindas. Trois de ces théâtres sont entièrement privés mais contribuent néanmoins au rayonnement d'une certaine forme de marionnette en Auvergne-Rhône-Alpes. La présence de l'ensemble de ces lieux rendraient légitime plus de formations.

Quelques compagnies disposent d'une petite salle pouvant accueillir des spectateurs.

Un seul lieu ressource et transmission est à noter : le METT au Teil, qui dispose de 3 ateliers différents (construction, latex/chimie et couture), d'un plateau de répétition faisant également office de salle de spectacle.

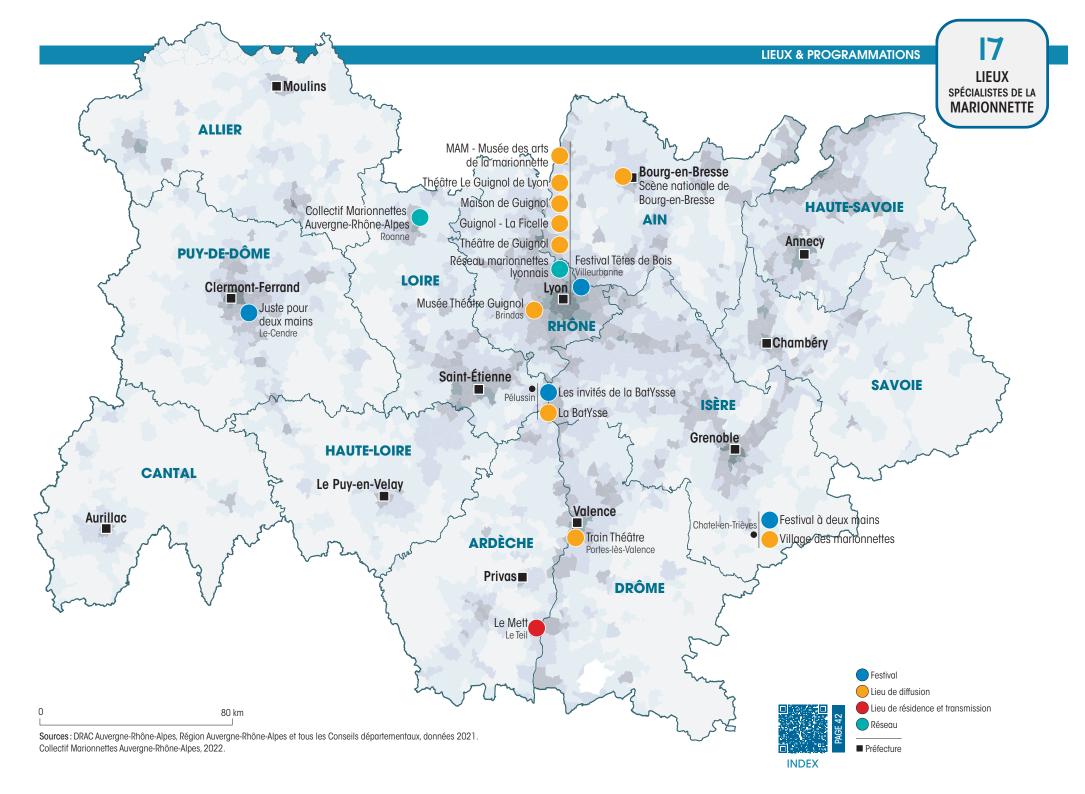
La plupart des spectacles créés sont des petites formes toutterrain et autonomes, en petite jauge, pouvant être présentées dans des lieux non équipés, en milieu scolaire, en bibliothèque, en extérieur... Certaines compagnies proposent également de plus grandes formes destinées à des plateaux de théâtre.

Cette ouverture à des lieux de diffusion de plus grande envergure légitime la marionnette comme un art théâtral à part entière, qui a toute sa place dans la création contemporaine.

En 2022, le réseau consacré à la marionnette s'est constitué en association Loi 1901, soutenu par l'association nationale des théâtres de marionnettes et arts associés THEMAA (www.themaamarionnettes.com). Ses objectifs principaux sont la structuration professionnelle et la promotion des arts de la marionnette sous toutes ses esthétiques en région.

Carte et commentaires réalisés en partenariat avec le Collectif Marionnettes Auvergne-Rhône-Alpes

Plus d'information sur : (f) AURACollectifMarionnettes





SAISONS CULTURELLES DES INTERCOMMUNALITÉS

Cette carte indique les saisons culturelles portées par les intercommunalités. Les saisons culturelles sont ici entendues comme un ensemble de propositions artistiques, programmées par l'intercommunalité sur l'ensemble de l'année dans plusieurs communes constitutives du territoire intercommunal.

Bien que nombreux, les festivals, programmés par définition sur un temps court, ne sont ainsi pas représentés ici.

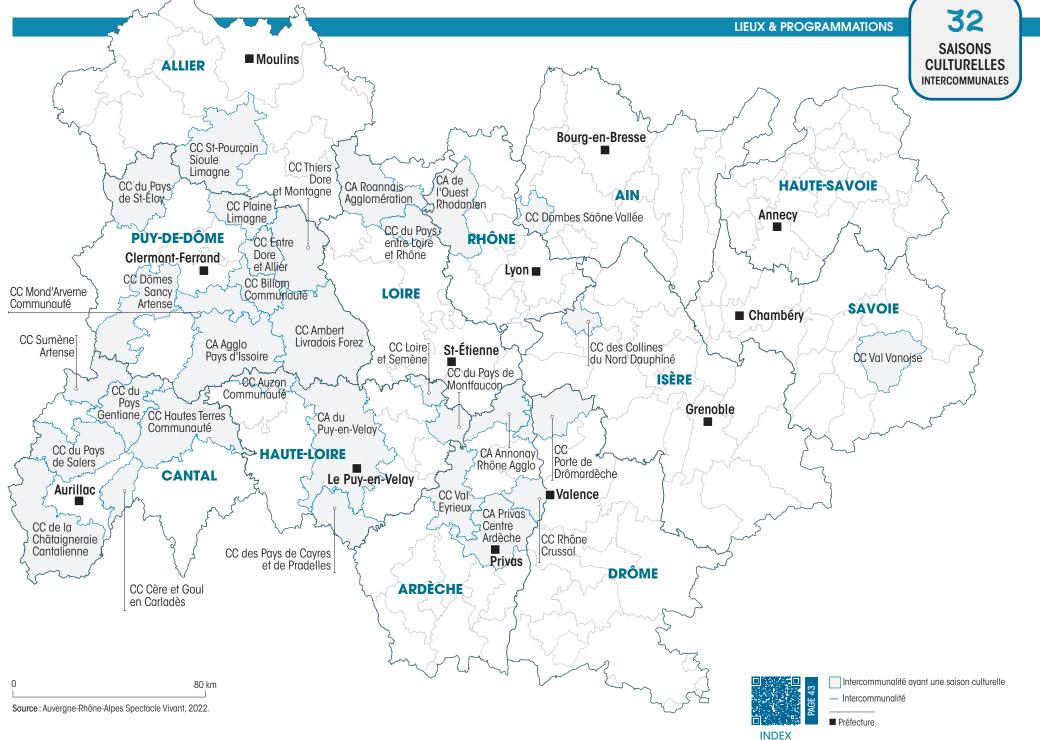
Si les intercommunalités interviennent de multiples façons en matière culturelle, la définition choisie ici met l'accent sur le rôle actif de l'intercommunalité comme programmatrice.

Lorsque le vivier artistique et culturel est déjà conséquent, l'intercommunalité joue souvent un rôle de "liant", en recueillant l'ensemble des propositions des acteurs du territoire et en les rendant visible à travers un agenda numérique ou une publication papier. Certaines, sans programmer en propre une saison culturelle, jouent par ailleurs un rôle proactif dans l'équilibrage des propositions en invitant par exemple les partenaires culturels à proposer des initiatives hors les murs. D'autres enfin lient le territoire à travers des projets d'éducation artistique et culturelle, dans le cadre de résidences artistiques, déployées sur le temps long.

Pour compléter ce panorama des saisons culturelles territoriales, il est à noter que certaines collectivités (départements et communes), portent également leurs propres saisons culturelles.

Selon cette définition, **32** intercommunalités de la région Auvergne-Rhône-Alpes (soit environ 20 %), portent une saison culturelle, ces saisons étant principalement localisées dans le Sud-Ouest de la région. Ainsi 66 % des groupements de communes portent une saison culturelle dans le Cantal, suivis du Puy-de-Dôme (64 %), puis de la Haute-Loire (45 %).

Les saisons culturelles intercommunales semblent avoir émergées dans des territoires peu pourvus de structures de création et diffusion labellisées, mais dans lesquels l'ancienne organisation territoriale, en Pays, avait ancré des habitudes de coopération et d'ingénierie territoriale.





TIERS-LIEUX CULTURELS

Selon les données recensées par France Tiers-Lieux, la région Auvergne-Rhône-Alpes compterait 295 tiers-lieux dont 61 tiers-lieux se disant tiers-lieu culturel et/ou proposant une offre artistique ou culturelle, des résidences d'artistes ou du média et son.

Les réflexions autour des tiers-lieux se sont multipliées ces dernières années avec l'organisation de rencontres professionnelles et de formations, la production de guides et des propositions d'aide. Ils ne font néanmoins pas l'objet d'une définition stricte et normée.

Ce flou dans la définition permet aux lieux de s'inventer librement, de créer des sortes d'utopies de proximité, portés par un ensemble de valeurs partagées autour desquels des projets peuvent se déployer localement. Les tiers-lieux sont souvent des endroits où se questionnent les enjeux de développement local, de transition démocratique ou environnementale.

Plusieurs personnes ont néanmoins tenté d'esquisser des dynamiques ou ingrédients communs à ces lieux. C'est notamment le cas de la Coopérative des Tiers-Lieux en Nouvelle Aquitaine¹, qui a identifié trois processus constitutifs d'un tiers-lieu, à savoir :

- Un parcours d'émancipation individuelle
- Une dynamique collective
- Des actions relevant de l'intérêt général²

Le think-tank Terra Nova a, quant à lui, tenté une cartographie des tiers-lieux, positionnés selon leur enjeu sociétal, entrepreneurial, de rébellion ou de marchandisation³. Cette cartographie fait mention de la "friche culturelle".

La Coopérative des Tiers-Lieux esquisse une différence entre les tiers-lieux culturels et les lieux culturels intermédiaires, ces derniers étant davantage situés dans une logique sectorielle et plus éloignés des questions de développement territorial ⁴.

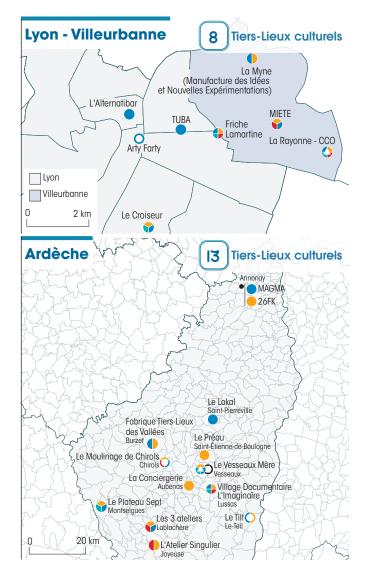
Des séries de questions peuvent aider à mieux comprendre les dynamiques d'un lieu : l'activité du lieu est-elle hybride ou plutôt centrée sur un secteur d'activités ? La gouvernance est-elle ouverte ou plutôt fermée ? Le lieu est-il en prise avec les enjeux et la vie du territoire ou plutôt isolé ? Est-il dépendant de politiques publiques sectorielles ? Quel pouvoir d'agir ce lieu permet-il et pour qui ? Quelle est sa dimension collective ? Est-il agile ?...

France Tiers-Lieux recense les tiers-lieux au sein d'une cartographie accessible en ligne, sur la base de l'auto-référencement et de l'autodéfinition en leur laissant la possibilité de cocher plusieurs cases en fonction des catégories dans lesquelles les lieux se reconnaissent. Les lieux figurants ici reprennent fidèlement ce référencement. Il s'agit donc d'une carte basée sur des définitions individuelles. La carte n'est pas exhaustive mais donne un premier aperçu.

Certains territoires ont des réseaux d'entraide historiques. C'est notamment le cas de l'Ardèche avec la Trame 07 et de la Drôme avec Cédille. Un réseau d'échanges à l'échelle régional s'est formalisé en 2023, il s'agit de RELIEF, le Réseau des lieux effervescents d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Implantés sur l'ensemble du territoire, en milieu urbain comme en milieu rural, ces lieux invitent à prendre conscience d'une richesse culturelle parfois peu visible.

Longtemps développés hors des circuits institutionnels, l'État a déployé une politique d'aide à leur égard, au travers notamment des labels Fabriques de territoire, Manufacture de proximité ou encore le Soutien aux quartiers culturels créatifs.



79

■ Préfecture

INDEX







FESTIVALS PLURIDISCIPLINAIRES

Selon la cartographie nationale des festivals, notre région est riche en festivals rassemblant 13 % de l'offre nationale 1. Les festivals sont implantés sur l'ensemble du territoire régional et participent pleinement à l'irrigation culturelle du territoire.

Dans cette cartographie sont recensés les festivals pluridisciplinaires. Sont considérés comme pluridisciplinaire : les manifestations à caractère festif, organisées à époque fixe et récurrente, d'une durée de plusieurs jours, présentant une activité liée au spectacle autour d'au moins deux disciplines artistiques.

91 festivals pluridisciplinaires sont ainsi recensés, ils ont bénéficié, en 2021, d'une aide financière soit de la DRAC et/ou de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et/ou d'un département.

À noter :

- Les festivals ou temps forts portés par des lieux de diffusion "traditionnels" ne sont mentionnés sur cette carte que s'ils ont accès à un financement fléché sur l'événement et non quand le soutien financier est intégré dans une aide au fonctionnement plus générale de l'activité du lieu.
- Les festivals de musiques et danses traditionnelles sont référencés sur cette cartographie. La variété des programmations et des mélanges artistes justifiant leur insertion dans cette carte.
- Certains festivals sont ne sont pas seulement spécialisés dans le spectacle vivant mais ouverts plus largement à d'autres pans de la culture : arts numériques, science et arts, "cuisine et musique",...

Ces festivals sont de taille et d'envergure différentes, allant de plusieurs dizaines de propositions artistiques : Les Nuits de Fourvière (69), Les Nuits de la roulotte (73), etc.. à des fêtes de village inscrites dans une démarche artistique ou culturelle.

La localisation géographique de ces festivals montre une vraie implantation rurale très forte qui irrigue l'ensemble du territoire auralpin.

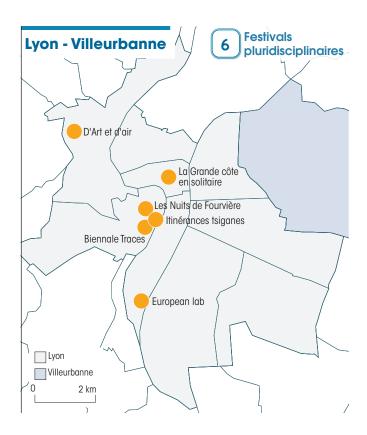
Nous avons aussi souhaité distinguer les festivals spécialisés pour le public des enfants (jeune public).

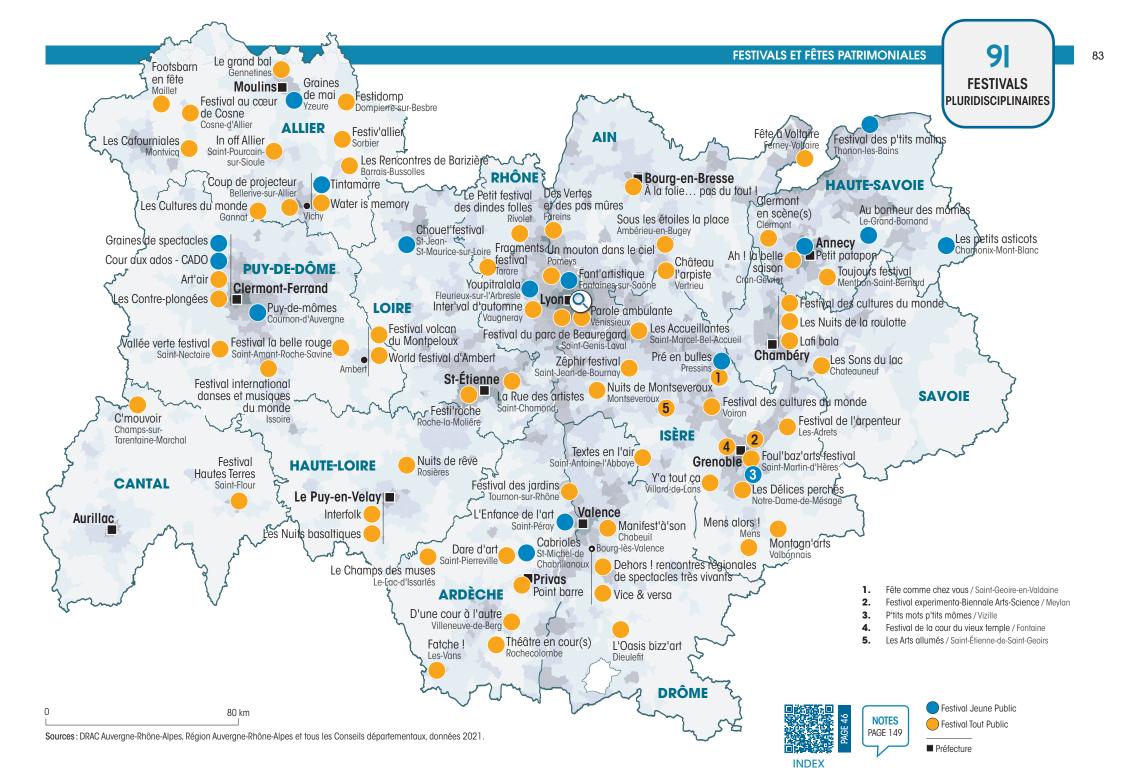
Ainsi sont présents sur cette carte, 1 6 festivals pluridisciplinaires entiérement dédiés à une programmation pour la jeunesse. Ils réunissent différentes propositions esthétiques qui ont toutes en commun de s'adresser à un public jeune (tous petits, adolescents, jeunes,...).

Bien évidemment, pour être complet sur ce focus "jeune public" il ne faut pas oublier la programmation "jeune public" qui trouve sa place dans presque l'ensemble des lieux et saisons culturelles tout au long de l'année en Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette carte des festivals pluridisciplinaires, à laquelle il faudrait ajouter les cartographies des festivals spécialisés (musiques, danses, arts de la rue...) et l'ensemble des festivals financés uniquement par les collectivités locales (absents de cet Atlas), montre la profusion et la place prépondérante de ces événements dans la richesse culturelle régionale tout au long de l'année.

Pour aller plus loin dans l'analyse de l'offre festivalière en région Auvergne-Rhône-Alpes, le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes a produit un état des lieux des festivals en 2023 dans lequel sont analysés la programmation, l'emploi, l'économie, les effets des mesures sanitaires et écoresponsables, le public²...







FESTIVALS D'ARTS DE LA RUE & DU CIRQUE

Cette carte a été élaborée avec les données de la DRAC, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les départements, ainsi qu'avec les données du réseau Cirq'Aura et de la Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes.

La carte présente **84 festivals** répertoriés, dont 55 festivals majoritairement rue et 29 festivals majoritairement cirque.

Malgré cette distinction, les spectacles de rue et de cirque cohabitent très souvent dans les programmations de ces festivals tant les propositions circassiennes pour l'espace public sont nombreuses.

Le nombre et la variété des festivals témoignent ainsi du foisonnement et de la vitalité des propositions, souvent calées au rythme des saisons touristiques.

Il est donc important de noter la grande diversité des festivals en termes de niveaux de financement mais aussi de structuration et de rayonnement. Les secteurs des arts de la rue et du cirque ont vu se développer de nombreux festivals, souvent portés par les compagnies elles-mêmes. Cependant, nous pouvons noter la santé économique fragile de ces événements ce qui rend leur durée de vie souvent faible.

Certains festivals, ancrés depuis plusieurs décennies sur le territoire, comme le festival d'Aurillac, Les Invites de Villeurbanne, les Utopistes à Lyon, festival en biennale portée par la compagnie MPTA et l'APIAC, ou le festival des 7 collines à Saint-Étienne, sont devenus des évènements emblématiques de la région.

Beaucoup de festivals pluridisciplinaires ont une programmation riche en arts de la rue et du cirque.

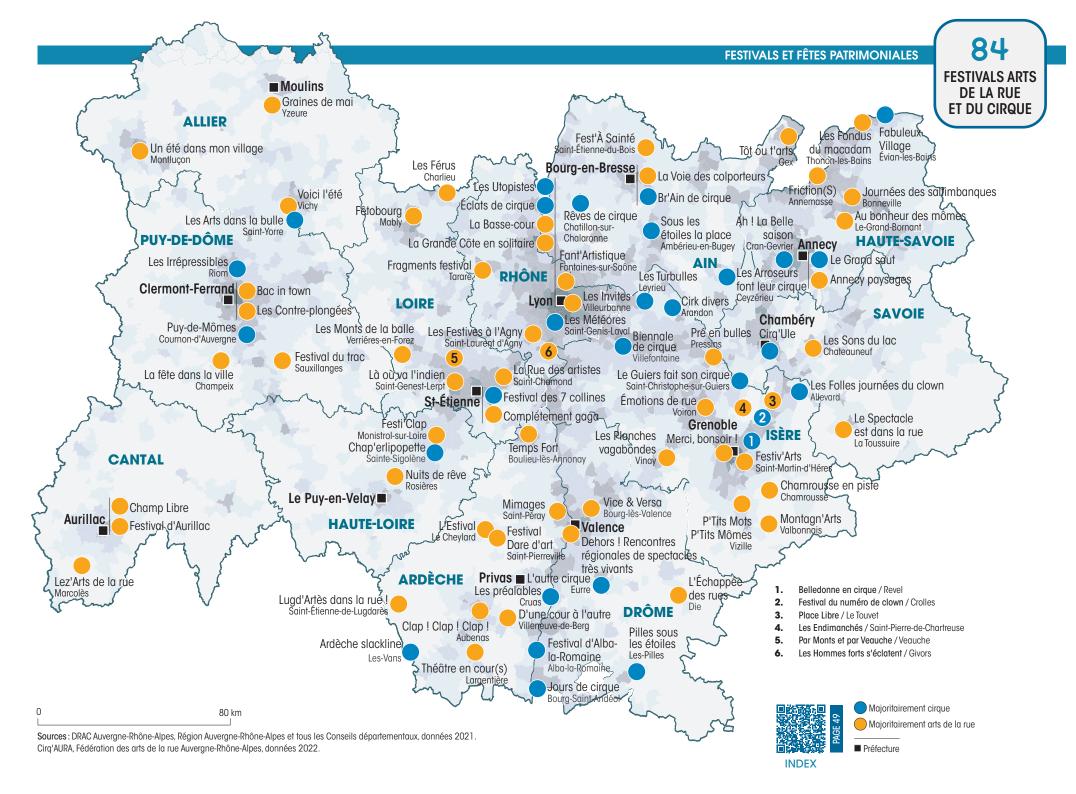
Par ailleurs, certains festivals sont diffusés sur un large territoire (ex. sur l'ensemble du territoire d'une communauté de communes), exemples : Les Préalables (CC Ardèche-Rhône-Coiron), Jours de cirque (CC du Rhône aux gorges de l'Ardèche), Biennale de cirque (CAPI Porte de l'Isère)...

Carte réalisée en partenariat avec Cirq'Aura et La Fédération des arts de la rue Auvergne-Rhône-Alpes.



FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES







FESTIVALS DE DANSE

Cette carte fait ressortir les festivals proposant une programmation spécialisée en danse. En 2022, 16 festivals de danse en Auvergne-Rhône-Alpes sont répartis sur 9 départements de la région.

Pour la plupart, ils sont ancrés en milieu urbain, mais certains ont un maillage rural extrêmement fort.

Certains entretiennent des particularités esthétiques ou géographiques :

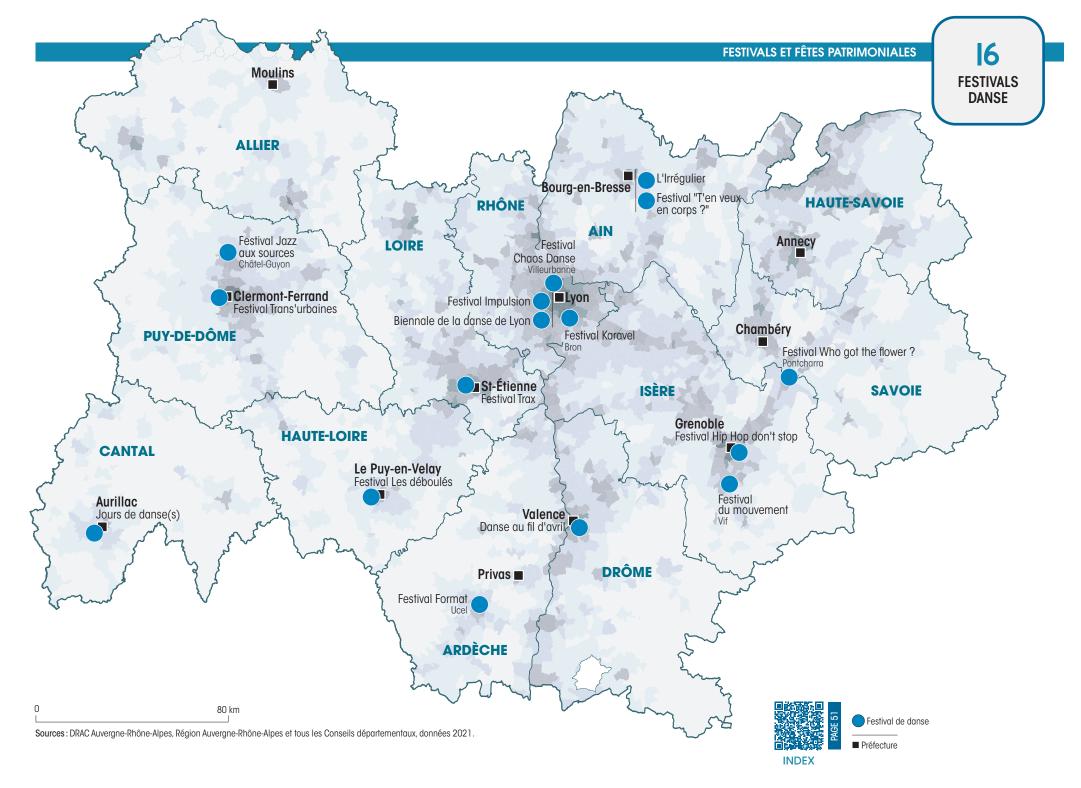
- Nombre de festivals sont orientés vers la danse et les cultures hip-hop : Trax à Saint-Étienne, Karavel à Bron et Les TransUrbaines à Clermont-Ferrand, Hip Hop don't Stop à Saint-Martin-d'Hères, Who got the flower à Pontcharra.
- Danse au fil d'avril, porté initialement par les Fédérations des Œuvres Laïques de l'Ardèche et de la Drôme (siège à Valence), est un festival construit en coopération qui s'étend sur l'ensemble de la Drôme et de l'Ardèche, et développe des partenariats jusqu'en Isère et dans le Rhône.
- Les Déboulés de mai en Haute-Loire et Jours de danse(s) dans le Cantal sont des festivals organisés par, ou à l'initiative des Conseils départementaux et qui rayonnent sur l'ensemble de leur territoire.
- Format en Ardèche est le seul de ces festivals à être né et porté par une équipe installée en milieu rural.

La Biennale de la Danse reste le festival spécialisé qui a la plus grande envergure (nationale et internationale) et qui étend son rayonnement géographique partout en région avec des propositions de spectacles ou d'actions en résonnance (Aurillac, Saint-Étienne, Annecy, Annonay, Clermont-Ferrand...)

En plus de ces festivals indépendants, plusieurs temps forts chorégraphiques sont proposés dans les programmations de lieux pluridisciplinaires ou saisons.

Les festivals de musiques et danses traditionnelles et du monde ont été classés, quant à eux, avec les festivals pluridisciplinaires.

La danse est également programmée dans les nombreux festivals pluridisciplinaires de la région (voir page 82).





FESTIVALS DE THÉÂTRE

Cette carte fait apparaître les 41 festivals de théâtre qui ont reçu une aide financière de la DRAC et /ou de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et/ou d'un des départements du territoire en 2021.

Ces évènements théâtraux font appel à toutes les disciplines associées à cette esthétique : théâtre contemporain ou classique, conte ou encore mime.

Contrairement à la musique, la spécificité théâtrale est moins présente dans les festivals. Souvent, ces évènements sont ouverts à d'autres programmations artistiques, ce qui les sort de cette catégorie pour les faire apparaître dans celle des festivals pluridisciplinaires.

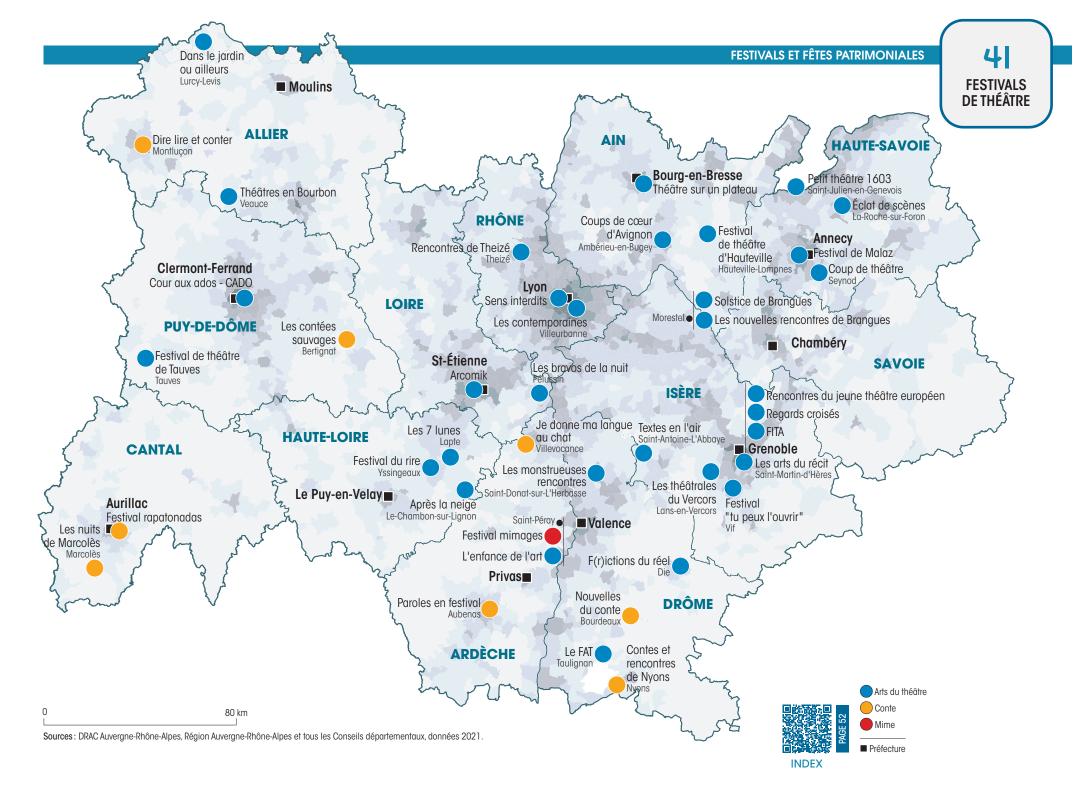
La discipline théâtrale est également moins adaptée à des présentations "évènementielles" que ne l'est la musique ; le théâtre a souvent besoin d'une boîte noire, d'un temps de montage des décors assez long, d'une certaine proximité avec le public et d'une écoute sereine ; ces critères sont parfois incompatibles avec la vision festivalière communément acceptée (extérieur, en été, grande jauge de public, journée et soirée,...). S'ajoute à cela une grand présence de lieux de diffusion pour le théâtre dans l'ensemble du territoire, lieux eux-mêmes porteurs de temps forts en complément de leur programmation saisonnière. Ces temps forts n'ayant pas de forme juridique distincte du lieu qui les porte, ils ne sont pas représentés sur cette carte.

Ces différents éléments donnent à voir les constats suivants :

- Un grand nombre de festivals de théâtre ont lieu en milieu rural
- On observe un développement important de ces festivals dans les agglomérations de Lyon et de Grenoble
- Le conte est très présent (8 festivals sur 40). C'est une discipline techniquement plutôt légère et s'adressant à un public large.

À noter que, dans le théâtre, l'évènement festival prend parfois des formes différentes. Par exemple, il n'est pas rare qu'un festival prenne vie dans plusieurs lieux culturels à l'échelle d'une agglomération ou d'un quartier pendant une durée plutôt longue (1 mois).

Certains de ces festivals ont une spécificité esthétique (conte, humour, ...) ou d'autres, comme le festival Sens Interdits à Lyon, ont la particularité de ne présenter que des pièces d'artistes étrangers pour faire entendre la parole artistique du monde entier.





FÊTES PATRIMONIALES

Les fêtes patrimoniales font partie du patrimoine des terroirs français et rappellent l'histoire des différents territoires de la région. Elles sont l'occasion pour les amateurs et les professionnels de se retrouver et de construire ensemble des moments privilégiés où histoire, gastronomie, et traditions se retrouvent.

Au fil des années, la conception de la notion de patrimoine et les formes diverses qu'il peut prendre a largement évolué, audelà d'événement construit le plus souvent autour du patrimoine bâti. La création artistique dans toute sa diversité s'invite de plus en plus hors des structures traditionnellement dévolues à la diffusion du spectacle vivant.

Ces manifestations font le plus souvent revivre les lieux ou les fêtes patrimoniales où création contemporaine et fêtes historiques se croisent.

Le renouveau des fêtes patrimoniales agit comme un révélateur de la valorisation des cultures et des identités culturelles régionales et locales et celles-ci sont nombreuses dans une région fortement marquée par son histoire et son désir de la faire vivre au quotidien.

Longtemps considérées comme des faire-valoir touristiques des territoires, ces manifestations sont l'occasion de développer de véritables projets artistiques et de mettre en œuvre un travail commun et concerté avec les populations du territoire.

Le patrimoine ne se limite plus au patrimoine bâti, aux sites historiques mais son acception, pour les populations, devient plus large et s'étend au patrimoine naturel, vernaculaire, oral, gastronomique... faisant des fêtes patrimoniales une inscription durable dans les propositions culturelles dédiées et remportant un vif succès.

Elles sont l'occasion de faire vivre ou revivre des histoires, des traditions, des métiers... et sont, pour les populations locales, un moyen de retisser le lien social.

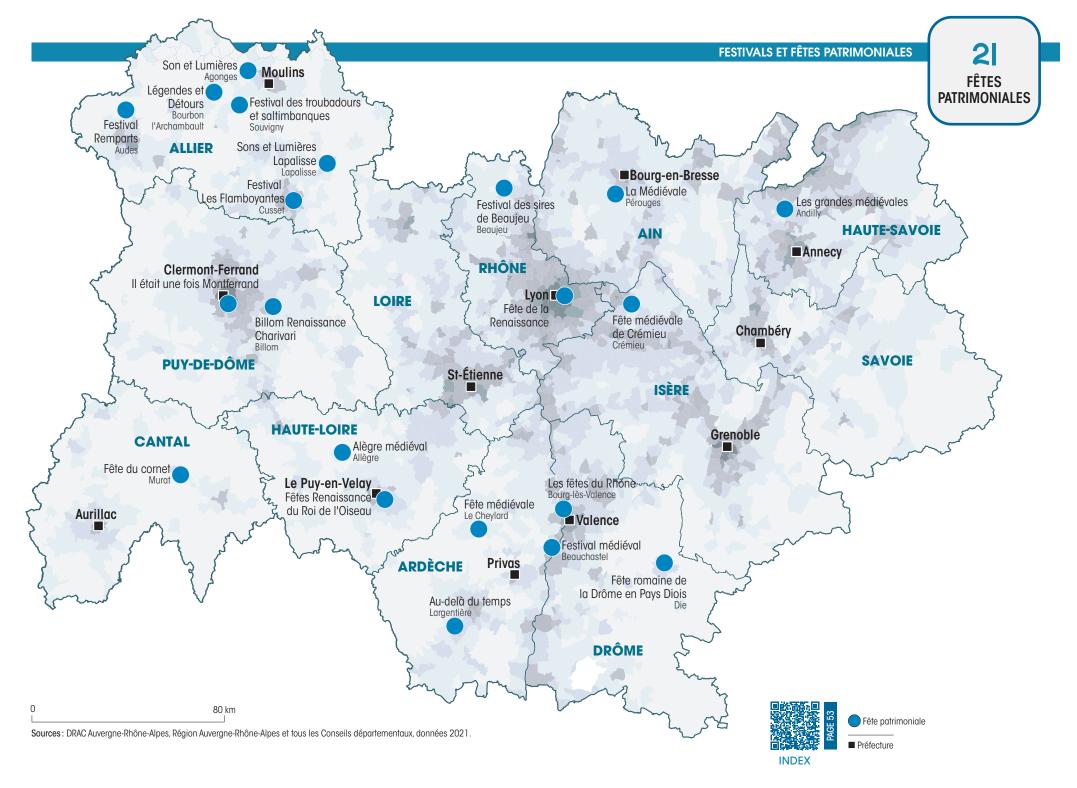
Ne sont ici répertoriées que les fêtes patrimoniales financées soit par l'État, la Région ou les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes, cette cartographie donne donc un panorama quelque peu éloigné de la réalité et des propositions du territoire. En effet, nombreuses sont les communes, grandes ou petites, qui proposent ce type d'évènement. Ces fêtes sont généralement installées sur les territoires ruraux (fêtes votives en Drôme provençale et en Ardèche, fêtes de la transhumance dans les Alpes, Fêtes de l'estive dans le Cantal...), mais de nombreuses villes grandes et moyennes se lancent également dans la mise en œuvre d'événements patrimoniaux. Pour preuve, il n'est qu'à regarder le succès grandissant de la Fête des Lumières dans la métropole lyonnaise où s'entremêlent tradition et création contemporaine.

Nombreuses sont les fêtes patrimoniales ayant pour thème le Moyen-Âge et plus généralement l'imaginaire médiéval. Ce sont aussi des occasions de revisiter son terroir dans son acception traditionnelle (gastronomie, patrimoine oral etc...).

On peut par ailleurs noter aussi un regain des foires et des manifestations agricoles où beaucoup de collectivités renouent avec les traditions ancestrales, avec cependant une dimension beaucoup plus festive, patrimoniale et créative.

Ainsi le patrimoine fut longtemps associé aux beaux-arts et aux monuments historiques, mais il s'est hybridé progressivement avec le secteur du spectacle vivant, de la création.

Le patrimoine, et ses fêtes, semblent désormais reconnus comme espaces d'invention et de création culturelles.









LIEUX DE DIFFUSION MUSIQUES ACTUELLES

Les lieux de diffusion des musiques actuelles ont toujours eu un rôle structurant dans la mise en œuvre des politiques publiques car à travers leurs missions de soutien à la création, nombre d'entre eux ont pour objectif d'accompagner les artistes en développement (accueil de pré-production et de résidences), de travailler à l'émergence des nouveaux talents ainsi que de développer un important travail d'action culturelle auprès des publics sur les territoires.

Sont entendues par musiques actuelles : chansons, jazz, musiques actuelles amplifiées, variétés... Les musiques traditionnelles et du monde (voir page 104) et les musiques de création et de patrimoine (voir page 98) disposent de leurs propres cartes.

Une grande partie de ces lieux (en particulier les SMACs) est également en charge de l'accompagnement de différentes pratiques artistiques et du suivi d'artistes amateurs et professionnels.

Riche en lieux de diffusion des musiques actuelles, la région Auvergne-Rhône-Alpes comporte 58 lieux de diffusion spécialisés avec des jauges d'accueil hétérogènes afin de mieux s'adapter aux différents styles musicaux ciblés et aux zones géographiques d'implantation.

Les agglomérations de Lyon et de Grenoble bénéficient d'une concentration de lieux, avec également 2 lieux dits intermédiaires¹, Bizarre! à Vénissieux (69) et L'Ampérage à Grenoble (38), prioritairement lieux de résidences artistiques.

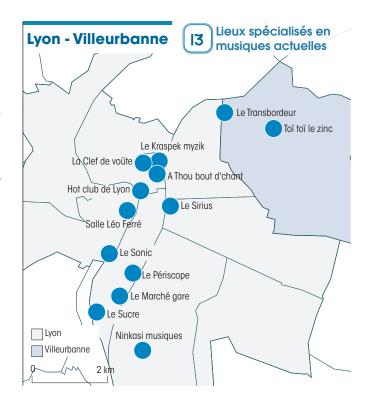
La géographie du territoire, notamment sur les zones rurales ou de montagne, comme dans le Cantal, la Haute-Loire, l'Ardèche ou l'Ain, rend plus difficile l'implantation pérenne de lieux de diffusion, car l'accessibilité reste primordiale pour un lieu de diffusion permanent.

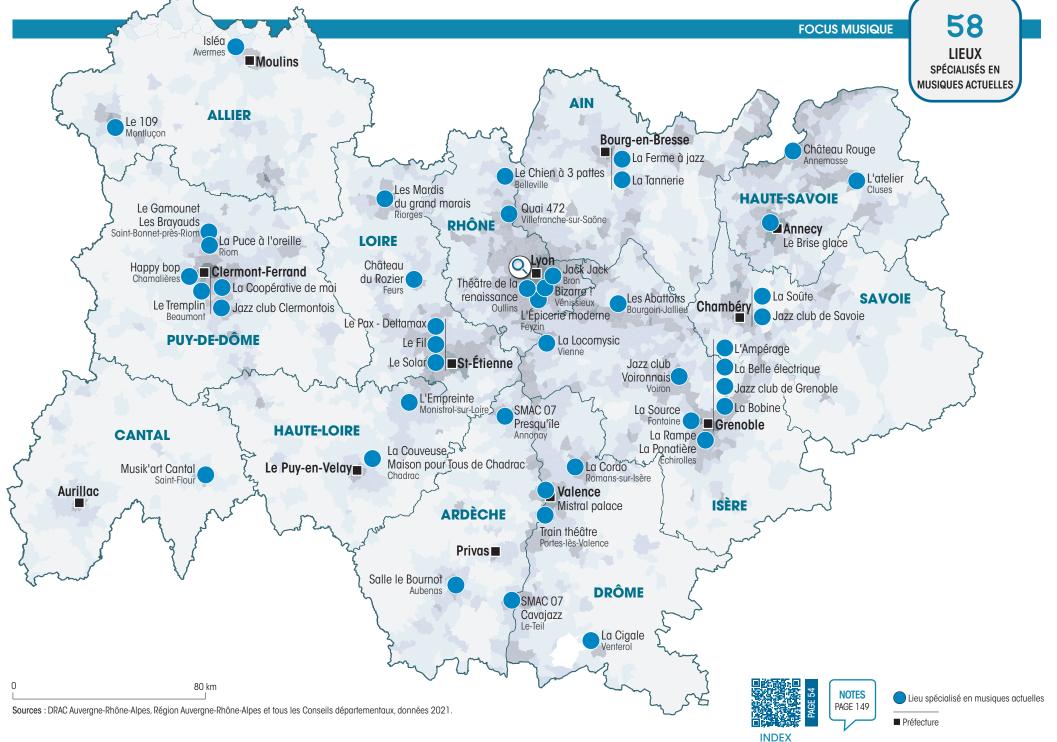
Le maillage du territoire est réalisé en priorité dans les grandes villes, mais aussi dans des villes de plus petite taille où résident des projets à fort ancrage territorial. La SMAC 07 en Ardèche diffusant sur deux lieux à Annonay et Le-Teil, Isléa dans l'Allier ou Les Mardi(s) du Grand Marais à Roanne (42) en constituent des exemples probants, traduction d'une forte volonté de conserver, dans des départements ruraux, des lieux de diffusion qui se sont construits à partir de projets très investis au niveau local.

Certains lieux considérés comme plus généralistes (théâtres) ont été rajoutés de par leur programmation forte en "musique" ou "chanson". C'est ici le cas par exemple du Train Théâtre (Bourg-lès-Valence), du Théâtre de la Renaissance à Oullins ...

À l'échelle des musiques actuelles, notons que la région s'est construite autour de lieux de diffusion historiques et mythiques du secteur comme la Coopérative de Mai (Clermont-Ferrand) ou le Brise-Glace (Annecy), Château Rouge (Annemasse). Le réseau régional des musiques actuelles, Grand Bureau² a également permis au secteur de se structurer.

À cette cartographie ont été ajoutés des lieux "privés" de musiques actuelles emblématiques de la région (Le Transbordeur à Villeurbanne, le Sucre et le Ninkasi à Lyon...) qui jouent à l'instar de leurs confrères un rôle essentiel de diffusion et d'accompagnement des artistes et des projets sur leurs territoires.







FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

La proportion de festivals de musiques actuelles selon les différentes études se situe entre 40 et 50 % de la proposition festivalière nationale.

Diverses études ont été menées ces dernières années pour connaître les effets des festivals sur les territoires, comprendre leur fonctionnement, connaître leurs structures budgétaires, et évaluer leurs mutations.¹

En 2021, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte 164 festivals de musiques actuelles (financés par l'État, la Région et/ou les Départements).

Ce nombre, déjà très important, ne tient pas compte des festivals de musiques actuelles, nombreux, portés par des lieux de diffusion, des communes ou des EPCI.

Le terme de musiques actuelles recouvre les différents types de musiques : rock, chanson française, musiques traditionnelles, musiques du monde, rap etc. excepté les musiques savantes occidentales et contemporaines.

Ces festivals de musiques actuelles sont implantés de manière relativement équitable à l'échelle des différents départements, ce qui permet à de nombreux territoires dépourvus de lieux de diffusion pérennes d'accéder à des événements musicaux.

L'Isère, la Haute-Savoie et le Rhône sont les départements avec le plus grand nombre de festivals de musiques actuelles. Pour les autres départements, la densité de festivals est moins forte, ceci s'expliquant par des territoires moins peuplés et des accessibilités routières moins favorables à la tenue d'événements en capacité de recevoir des fréquentations plus importantes.

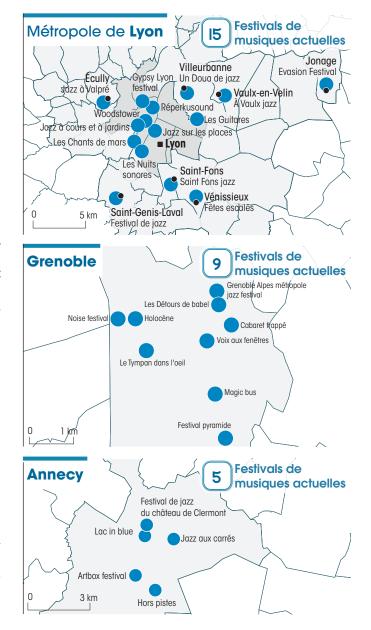
La majorité des festivals se déroule entre le 15 juin et le 15 septembre, en plein air, sur des lieux éphémères, démontrant la volonté des organisateurs de proposer aux festivaliers, en plus d'une programmation, un cadre d'implantation original, apportant une réelle plus-value à ces événements.

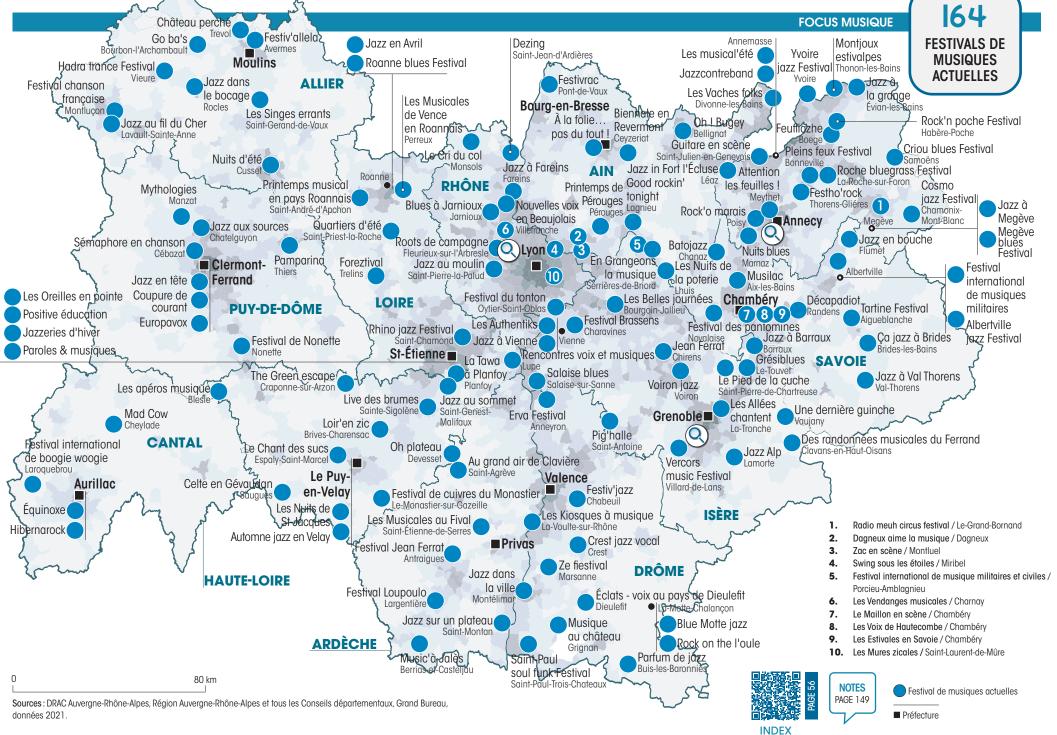
Ces festivals participent pleinement au développement des territoires et représentent de formidables outils de marketing territorial.

Depuis 2010, le CNM constate une hausse des festivals de musiques actuelles² qui représentent 25 % du total de la fréquentation et 22 % de la billetterie en 2019. Ces festivals ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire, ses restrictions et le changement de comportement des publics. L'année 2022 marque une reprise pour les festivals.

La santé économique de ces derniers reste donc très précaire. Leurs modèles économiques sont tributaires d'un grand nombre de données qui ne peuvent pas toujours être maîtrisées : conditions climatiques, coûts artistiques de plus en plus élevés, offre musicale concurrente sur les territoires adjacents, évènements extra-culturels proposés aux mêmes dates (évènements sportifs, retransmission télévisée...). Des données auxquelles se sont ajoutés des coûts de sécurité très importants depuis 2018 ainsi que l'augmentation des coûts techniques élevés dûs à une raréfaction de certains métiers, la multiplication des éditions exceptionnelles, l'inflation...

En plus de cette fragilité économique intrinsèque, les festivals de musiques actuelles font aujourd'hui face à de grandes sociétés événementielles qui se sont lancées dans une stratégie de rachat de festivals existants ou d'implantations de nouveaux événements qui viennent concurrencer ces festivals "indépendants", posant des problèmes en terme de concentration économique et de diversité culturelle et artistique³. Ainsi, l'enjeu n'est pas uniquement de contrôler la partie "artiste" mais aussi de détenir, gérer et vendre la data générée par la billetterie, ces sociétés contrôlant aussi les entreprises gérant les logiciels de billetterie.







ENSEMBLES INSTRUMENTAUX & VOCAUX DE MUSIQUES DE PATRIMOINE ET DE CRÉATION

Les ensembles instrumentaux et vocaux, dans leur diversité, sont des acteurs majeurs de la création, de la diffusion et de la médiation sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes.

Ces 56 ensembles spécialisés proposent un répertoire varié autour des musiques de patrimoine et de création. Ils sont de tailles extrêmement variées en fonction de leur typologie (orchestre de chambre, orchestre symphonique, quatuor, choeur...) mais leurs principales caractéristiques s'organisent autour de modalités communes :

- une activité axée autour de projets en production avec une direction artistique singulière,
- une structure administrative permanente,
- des recettes propres importantes et un mécénat notable,
- · une discographie substantielle,
- une activité de création importante,
- de nombreuses actions EAC.

Ces différents ensembles sont très inégalement répartis au sein de la région. En effet, sur 54 ensembles, 24 sont localisés à Lyon ou Villeurbanne. D'une manière générale, ces ensembles ne sont que peu présents, surement en raison de leur structuration, dans les territoires périphériques aux grandes métropoles urbaines ou dans les territoires ruraux.

Les festivals sont le premier réseau de diffusion pour ces ensembles. Ces festivals sont pour la plupart implantés en territoires ruraux et dans des lieux patrimoniaux (voir page 82). La diffusion dans les lieux se fait plutôt au sein des scènes à la programmation pluridisciplinaire (théâtres de villes, scènes nationales, scènes conventionnées...).

LES ORCHESTRES PERMANENTS EN RÉGION

Parmi ces 56 ensembles, ils sont au nombre de 5 à être labellisés par le ministère de la Culture "Orchestre permanent": l'Orchestre national d'Auvergne (63), l'Orchestre des Pays de Savoie (73), l'Orchestre national de Lyon (69), l'Orchestre de l'Opéra national de Lyon (69) et Les Musiciens du Louvre (38).

Ces formations symphoniques permanentes ont pour mission la création et la production, la diffusion, les relations avec les publics, les partenariats et les enjeux professionnels touchant notamment au recrutement et à l'insertion des jeunes.

Parmi ces ensembles, il est intéressant de noter que notre région est aussi riche d'ensembles vocaux de grandes renommées que ce soit les chœurs des théâtres lyriques (Chœur régional d'Auvergne, Chœur de l'Opéra national...) ou des ensembles indépendants (Spirito, Musica Nova, ...), qui mêlent en leur sein pratique professionnelle et pratique en amateur, ce qui fait toute la richesse de ces équipes artistiques.¹

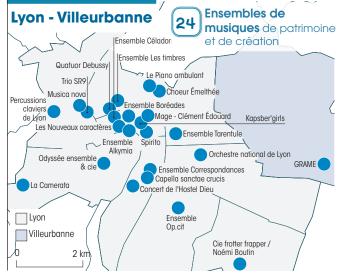
UN RÉSEAU FÉDÉRATEUR EN RÉGION : LA FEVIS

Une grande partie de ces ensembles est adhérente à la FEVIS (Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés). La FEVIS compte 185 ensembles musicaux indépendants qui donnent plus de 5000 représentations par an. Elle travaille à mieux faire connaître et reconnaître leur travail artistique, leurs problématiques économiques, leurs enjeux². Elle accompagne également ces ensembles au quotidien dans leurs problématiques de gestion en répondant à leurs

interrogations, et en organisant une dynamique solidaire pour permettre le partage de solutions.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 28 structures sont membres de la FEVIS et constituent un réseau d'ensembles musicaux dynamiques qui renouvellent la présentation de la musique aujourd'hui. Ils se réunissent régulièrement pour partager leurs expériences et proposer des actions collectives. Plus de 50 % d'entre eux ont leur siège social à Lyon.





INDEX



LIEUX DE DIFFUSION & FESTIVALS DE MUSIQUES DE PATRIMOINE ET DE CRÉATION

Sont répertoriés ici 89 festivals et 10 lieux de diffusion spécialisés en musiques de patrimoine et de création. Les musiques de patrimoine et de création sont un terme général désignant ici la musique classique occidentale dans un sens large allant du baroque au contemporain.

LES FESTIVALS DE MUSIQUES DE PATRIMOINE ET DE CRÉATION

Les festivals sont bien répartis sur l'ensemble du territoire et dans les territoires ruraux ou notamment dans les villes moyennes (Thiers, Vichy, Aix-les-Bains...). Ils restent le réseau de diffusion principal pour les ensembles indépendants.

Ils utilisent pour leur programmation, dans une grande majorité, des lieux patrimoniaux (églises, chapelles, châteaux...) ce qui permet de mettre en valeur les édifices patrimoniaux implantés sur ces territoires.

Issus d'initiatives personnelles ou d'équipes artistiques, nombreux sont les festivals de patrimoine et de création qui s'implantent sur les territoires ruraux : Cordes en Ballade (07), Saoû Chante Mozart (26), Bach en Combrailles (63), Les Arts Jaillissants (73), Festival classique en bocage (03)...

Certains de ces festivals ont une renommée internationale : Festival de la Chaise-Dieu (43), Festival Berlioz (38), Festival d'Ambronay (01),... et sont considérés, dans leur domaine (musique baroque, ancienne...) comme des événements emblématiques pour les amateurs de musique savante.

Cinq de ces festivals sont exclusivement consacrés à la création contemporaine : La BiME - Biennale des Musiques Exploratoires (69), Musiques démesurées à Clermont-Ferrand (63) et le Bruit de la neige à Annecy (74) Messian au pays de Meije à La-Tronche (38) et Journées Art & Sampo à Saint-Étienne (42).

LES LIEUX DE MUSIQUES DE PATRIMOINE ET DE CRÉATION

Les lieux dédiés à ces musiques sont peu nombreux, seuls 3 lieux de diffusion sont dédiés uniquement à cette esthétique : l'Opéra national de Lyon, label du ministère de la Culture (69), l'Auditorium de Lyon (69) et le Clermont-Auvergne Opéra (63) (anciennement Centre lyrique de Clermont-Ferrand). Ils sont dévolus à la diffusion tant de la musique symphonique, ancienne, lyrique que de chambre. Ces différents lieux sont associés à des orchestres permanents, internationalement reconnus.

Sur les 5 orchestres permanents en région, seuls l'Orchestre des Pays de Savoie (Le Bourget-du-Lac) et les Musiciens du Louvre (Grenoble) ne sont pas liés à un lieu de diffusion dédié permanent.

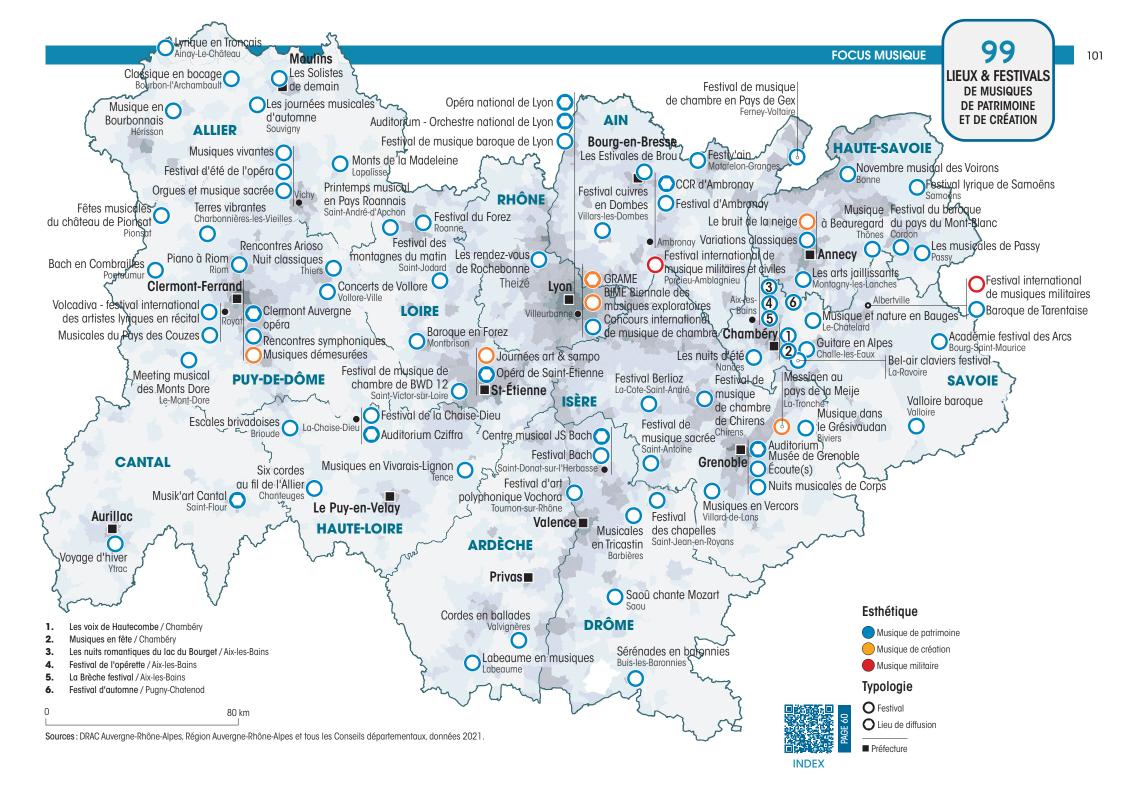
Le Centre Culturel de Rencontre d'Ambronay (01) a développé un projet artistique en synergie avec un site patrimonial majeur et autour d'un festival de musique dédié à la création artistique, la médiation vers les publics, la recherche et la formation de jeunes talents. Il maintient un haut niveau de programmation des ensembles.

La diffusion des musiques de patrimoine et de création se fait donc majoritairement dans les scènes labellisées par l'État (scènes nationales), les scènes conventionnées, les théâtres de ville ou les scènes généralistes (Groupe des 20...), les lieux patrimoniaux (Abbaye d'Ambronay...) ou lors des différents festivals qui se déroulent tout au long de la saison en région, les festivals restant le premier réseau de diffusion de ces musiques.

La plupart des scènes généralistes ont une programmation incluant une part plus ou moins importante de concerts de musique savante et contemporaine

Le GRAME dispose du label Centre national de création musicale et, au travers de ses 3 pôles (création, recherche et transmission), il permet la diffusion et la création en musique contemporaine.

Musi'k Art Cantal n'est pas à proprement parler un lieu de diffusion, cette association a pour objectif de programmer de la musique classique en milieu rural qu'elle conjugue avec la promotion de lieux patrimoniaux.





ARTISTES & GROUPES DE MUSIQUES TRADITIONNELLES ET DU MONDE

Cette cartographie rend compte d'un monde musical composite et pluriel : celui des musiques traditionnelles et du monde. De nombreux chanteurs et musiciens en Auvergne-Rhône-Alpes s'emparent des codes et des langages issus des musiques populaires de tradition orale pour créer leur propre univers artistique et dire le monde d'aujourd'hui.

Plus de 500 groupes professionnels sont dénombrés ici, issus des bases de données du CMTRA (Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes) et de l'AMTA (Agence des musiques des territoires d'Auvergne), les deux associations régionales structurant les réseaux des musiques traditionnelles et du monde.

Cette cartographie comprend à la fois des groupes jouant un répertoire lié aux traditions musicales des régions de France, lié aux vagues migratoires qui ont forgé la diversité musicale de la région ou issus de la curiosité de musiciens pour des rythmes, instruments et langues d'ailleurs. Le réseau des "musiques traditionnelles" et celui des "musiques du monde" ou de la "sono mondiale" sont ainsi imbriqués, l'un appartenant à l'autre et vice-versa, et toute étiquette musicale étant à la fois porteuse de valeurs communes et de contradictions.

En étudiant de plus près les répertoires joués par les groupes présents sur les sites du CMTRA, de l'AMTA et dans les catalogues des tourneurs locaux, on observe que la région Auvergne-Rhône-Alpes est riche d'une grande diversité culturelle. Les centres urbains, lieux de migrations et de croisement de populations ont, depuis plusieurs siècles, favorisé ce bouillonnement, associé à l'attachement important à certaines traditions et à leur transmission d'artistes et d'associations locales dans plusieurs bassins de vie.

Comme pour les autres catégories musicales, on constate sans surprise que les groupes sont plus fortement présents dans les grandes agglomérations, avec une prédominance pour celles de Lyon et Clermont-Ferrand. Cela peut s'expliquer par le nombre important de structures de transmission musicale proposant un répertoire varié dans les grandes villes, mais aussi par l'aisance à rencontrer d'autres musiciens ayant les mêmes affinités musicales, par l'accès à de plus nombreuses scènes, et donc à leur public... et pour les facilités de transport pour se produire lors de concerts dans toute la France. Les zones montagneuses ou éloignées des grandes villes, telles que la Haute-Savoie ou le Cantal sont ainsi moins fournies.

On constate malgré tout que des propositions musicales irriguent l'ensemble du territoire régional, même si en proportion différentes, y compris dans des zones rurales et éloignées des lieux de diffusion.

La Drôme, l'Isère et la Haute-Loire affichent ainsi un nombre non négligeable de projets de musiques traditionnelles, et ce dans les grandes villes comme au sein de plus petites communes.

La totalité des groupes professionnels de musiques traditionnelles et du monde représentés dans cet Atlas sont issus du site collaboratif du CMTRA (https://cmtra.org/les_acteur/artistes/index) et de l'AMTA (https://amta.fr/reseau/annuairedes-artistes).

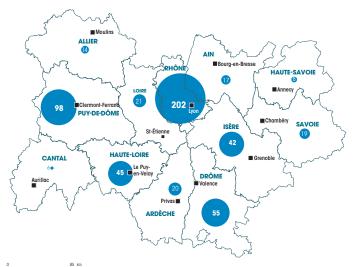
Il est à noter que les producteurs qui représentent un bon nombre d'artistes et groupes locaux ne sont pas représentés sur cette carte mais sur celle plus large de la filière phonographique, voir page 108.

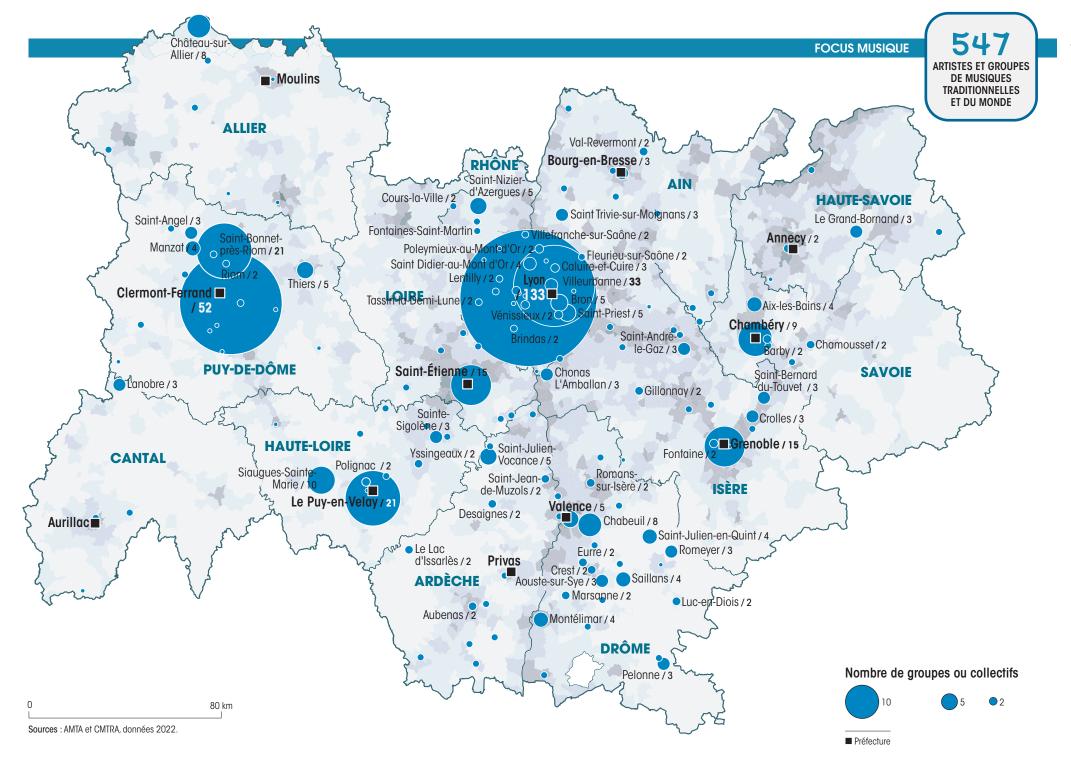
Carte et commentaire réalisés en partenariat avec l'AMTA - Agence des musiques des territoires d'Auvergne et le CMTRA - Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes.



Nombre de groupes et artistes

de musiques traditionnelles et/ou du monde par département.







FESTIVALS & LIEUX RESSOURCES DE MUSIQUES TRADITIONNELLES ET MUSIQUES DU MONDE

Figurent sur cette cartographie 119 structures de musiques et danses traditionnelles et/ou du monde : 97 festivals* et 22 lieux ressources ancrés dans ces esthétiques.

LA DIFFUSION

La région ne dispose pas de scènes conventionnées dédiées aux musiques et danses traditionnelles et du monde.

En revanche, nombreux sont les festivals entièrement ou majoritairement dédiés à ces esthétiques. Le festival est ainsi la principale scène d'envergure où jouer et écouter des artistes de musiques traditionnelles sur le territoire régional.

Ces musiques ont la particularité d'être fortement diffusées dans le milieu du bal, à l'invitation d'associations et de communautés pouvant organiser des soirées ponctuelles ou des festivals thématiques (bals folk, salsa, etc).

On remarque que les festivals de musiques du monde proposent essentiellement des formats de concerts et sont plus fortement présents sur l'ex-territoire rhonalpin.

Les festivals de musiques traditionnelles "du domaine français" sont en quasi-totalité des festivals de bal folk ou trad, installés en plus forte proportion sur la partie auvergnate.

Certaines scènes généralistes ouvrent fréquemment leur programmation aux musiques traditionnelles et du monde, telles que Château Rouge, la SMAC 07, l'Opéra Underground, le Périscope ou le Marché Gare. En Auvergne, se sont développés des lieux de diffusion dédiés à ces pratiques (la Grange des Vachers, la Chavannée, les Brayauds, la Jimbr'tée, la grange de Duminiac....) et à la transmission des valeurs d'éducation populaire.

Les artistes sont également diffusés toute l'année dans des micro-réseaux et des lieux non spécialisés (bars, salles des fêtes, locaux d'association, plein air...), non répertoriés sur cette carte.

LIEUX RESSOURCES ET TRANSMISSION

Les lieux identifiés ici peuvent être actifs dans plusieurs champs d'activités : recherche et collectage, transmission (formations ou cours réguliers), soutien à la création, organisation de concerts et/ou de bals, action culturelle... À ce titre, ils sont des espaces d'échanges importants pour les musiciens et danseurs, et des portes d'entrées vers un secteur pluriel.

En Auvergne, le réseau est structuré autour de l'AMTA par des Centres Départementaux (CDMDT) et des associations locales qui ont pour missions la sensibilisation et la transmission des musiques et danses traditionnelles, la gestion de lieux et l'organisation de festivals et d'événements.

En Rhône-Alpes, ce sont des associations fédérées auprès du CMTRA qui peuvent prendre en charge une ou plusieurs de ces activités, dans des répertoires variés, qu'ils soient issus du domaine français ou des musiques dites du monde, tous deux accrédités au titre de la Convention Unesco pour la sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel.

Les structures de transmission revêtent une grande importance dans le secteur des musiques traditionnelles. Le CEFEDEM Auvergne-Rhône-Alpes forme chaque année des professeurs de musique, avec une spécialité reconnue en musiques traditionnelles. Pourtant, si plusieurs conservatoires de la région sont dotés d'ateliers collectifs de musiques traditionnelles, seuls quelques-uns sont structurés avec un Département de musiques traditionnelles : l'ENM de Villeurbanne (69), le conservatoire à Bourgoin-Jallieu (38), le conservatoire du Puy-en-Velay (43), le conservatoire de Clermont-Ferrand (63) et le conservatoire de Vichy (03). Ils permettent l'apprentissage d'instruments

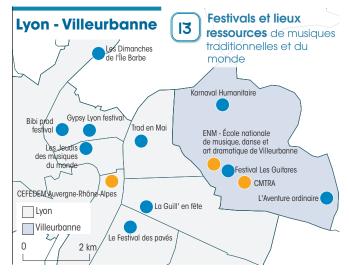
spécifiques, de danses et répertoires de différentes régions de France et du monde, mais également une autre forme de transmission : celui de l'oralité, de la pratique collective et des musiques modales.

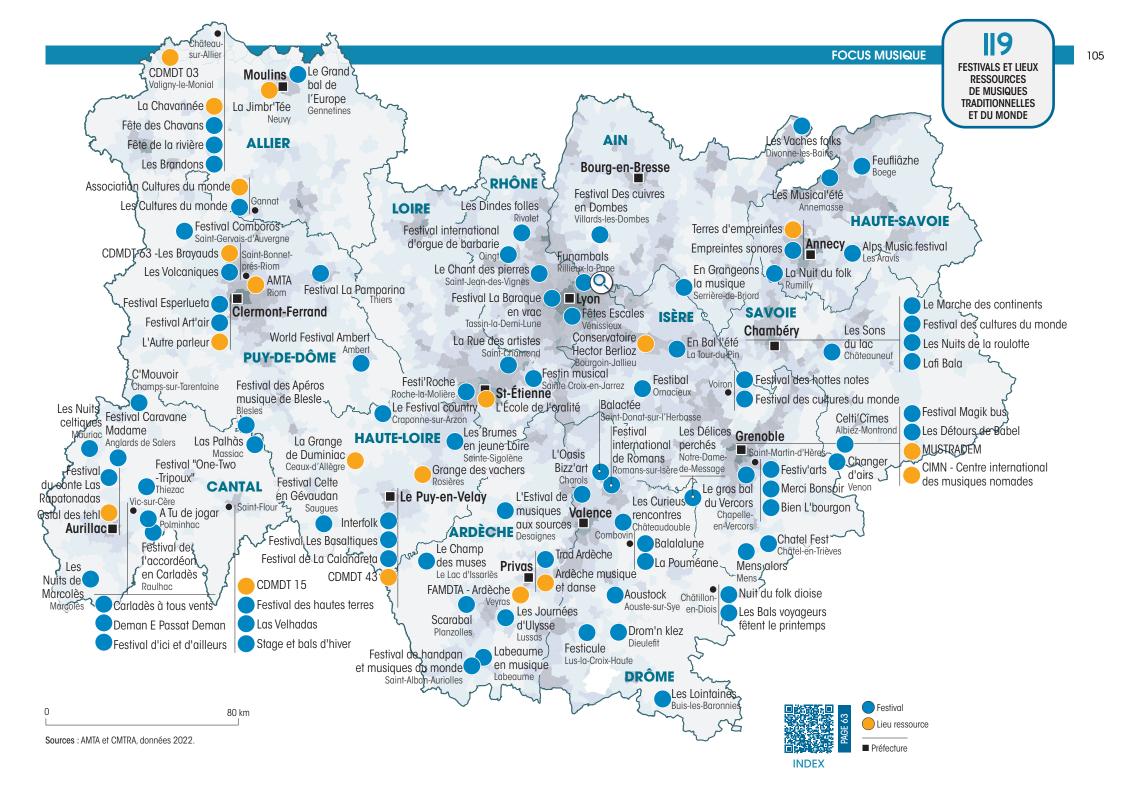
La transmission s'effectue aussi dans des écoles de musique municipales ou, plus loin des institutions, au sein d'associations autofinancées, spécialistes d'un répertoire défini.

* Les festivals représentés sur cette carte affichent une programmation à + de 50 % de groupes de musiques traditionnelles et/ou du monde.

Carte et commentaire réalisés en partenariat avec l'AMTA - Agence des musiques des territoires d'Auvergne et le CMTRA - Centre des musiques traditionnelles Rhône-Alpes









ACTEURS SPÉCIALISÉS DU JAZZ EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Cette carte répertorie 143 lieux, structures et évènements dont le jazz est la spécialité. Elle reflète la richesse et la diversité du maillage territorial, notre région étant reconnue comme la plus dynamique après l'Île de France.

La diffusion du jazz est ici présentée selon 3 axes pluriels et complémentaires :

- Les festivals : festivals de période estivale à forte capacité touristique et festivals de saison à vocation territoriale. Les orientations artistiques, durée, jauges, publics, rayonnements et modèles économiques sont très divers.
- Les clubs de jazz : ils se caractérisent par leur petite jauge (entre 80 et 200 places) et la régularité de leur programmation va de une ou plusieurs fois par semaine à une fois par mois.
- Les associations culturelles ayant une programmation tout au long de l'année.

Les scènes généralistes (SMACs, Scènes nationales et conventionnées) qui ont une programmation jazz ponctuelle ne sont pas prises en compte. À noter que la région Auvergne-Rhône-Alpes ne comporte aucune scène labellisée jazz.

Le paysage de la diffusion du jazz inclut aussi de tous petits lieux, souvent en milieu rural et aux modèles économiques fragiles, qui ne sont pas répertoriés sur cette carte.

Les collectifs d'artistes de jazz sont majoritairement domiciliés dans ou autour des grandes zones urbaines, cependant ils regroupent pour la plupart des artistes venant de différents points de la région, voire des régions limitrophes. Depuis la disparition du centre d'information du jazz de l'IRMA, il n'existe plus de ressource nationale répertoriant les musiciens de jazz individuels en région, cependant la région Auvergne-Rhône-Alpes est connue pour son riche vivier de musiciens de jazz.

Les structures de formations pour le jazz sont nombreuses, et sont incluses sur une autre carte (voir la partie Écoles, conservatoires et lieux de formation, page 121). Elles sont un maillon indispensable de la filière.

La région comprend deux écoles associatives spécialisées reconnues par l'État : l'APEJS à Chambéry (73) et JAV à Valence (26). Parallèlement, la plupart des conservatoires à rayonnement régional sont dotés d'un troisième cycle jazz.

Concernant l'enseignement supérieur, si la préparation aux métiers de l'enseignement est bien présente, il n'y a pas d'établissement préparant au DNSPM Jazz (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien).

Il existe aussi quelques médias spécialisés (radios, webzines) dans le jazz. Leur rôle est essentiel pour la diffusion et la promotion de cette musique.

La filière phonographique spécialisée en jazz est également importante mais reste concentrée sur la partie Rhône-Alpes. Les structures sont détaillées sur la carte spécifique de la filière phonographique (voir page 108).

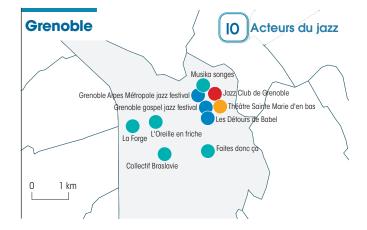
À noter aussi, la plateforme régionale Jazz(s)RA (www.jazzsra.fr), structurante pour l'ensemble du secteur, fédère les acteurs du jazz dans une dimension filière. Elle développe des actions, évènements, et rencontres au service de l'intérêt général.

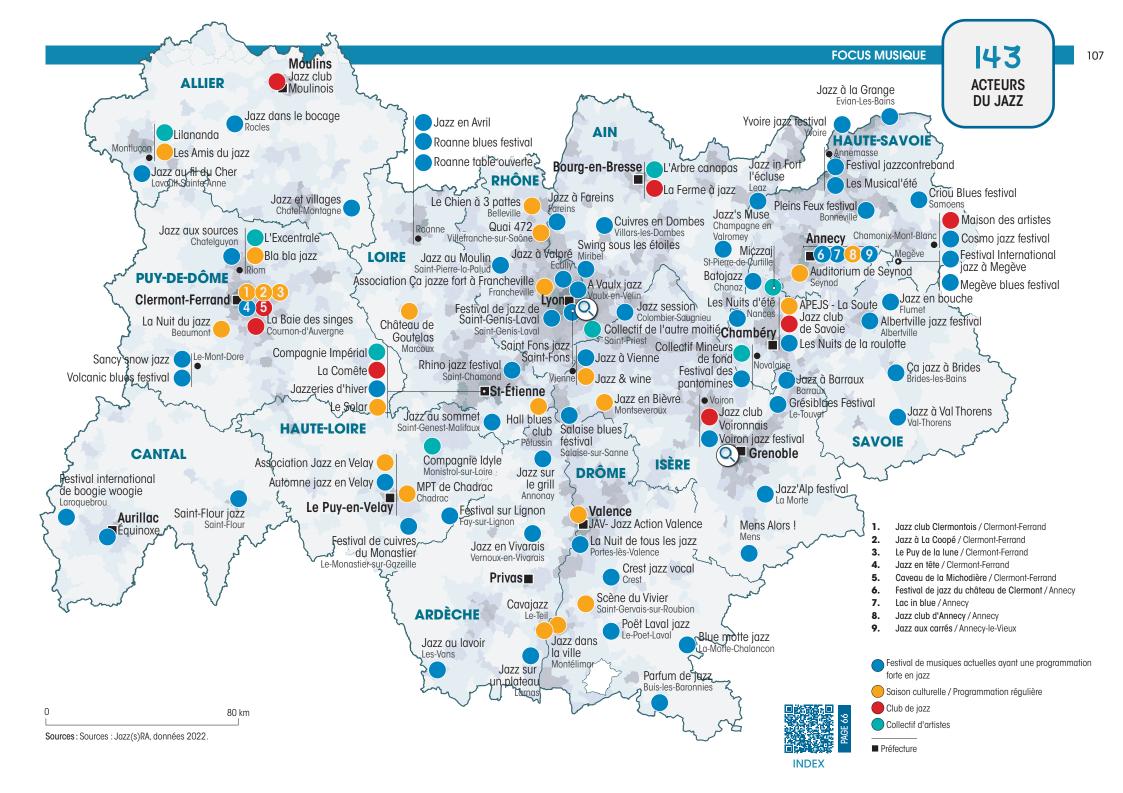
Carte et commentaire réalisés en partenariat avec Jazz(s)RA-Plateforme des Acteurs du Jazz en Auverane-Rhône-Alpes





- Le Sirius
- 3. Collectif jazz manouche







FILIÈRE PHONOGRAPHIQUE

Les tourneurs, les labels et distributeurs indépendants conservent une place centrale dans le développement de carrière des artistes musicaux. En mutation depuis de nombreuses années du fait de la multiplication des plateformes numériques, la filière est un élément complémentaire, structurant et indispensable à l'activité scénique.

Notre région a depuis plus de 20 ans cherché à développer, structurer et pérenniser les industries culturelles liées au secteur de la musique (actuelles, jazz, traditionnelles, classique ou contemporaine). Une attention particulière a été portée à la filière phonographique, à travers de nombreux dispositifs d'aide.

La filière est assez dynamique et structurée bien qu'inégalement répartie sur le territoire et fortement représentée sur les grands pôles métropolitains et le territoire rhônalpin.

Il y a 59 tourneurs en région, ils peuvent également être dénommés développeurs d'artistes, ou agents artistiques. Ils ont pour fonction de vendre les spectacles des artistes qu'ils représentent. Ils ont la responsabilité d'un spectacle et notamment celle d'employeur à l'égard du plateau artistique. Ils coordonnent les moyens humains, financiers, techniques et artistiques nécessaires à la diffusion d'un spectacle et en assument la responsabilité.

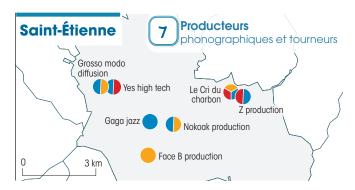
Les producteurs de disques sont au nombre de 77 (dont 16 ayant le code NAF 59.20Z "enregistrement sonore et édition musicale"), ils produisent, commercialisent et assurent la promotion des supports phonographiques physiques ou en streaming des artistes intégrés dans leur catalogue.

De nombreuses structures (27) cumulent les deux activités, ce qui illustre le mouvement débuté au début de la crise du disque, avec le besoin pour les producteurs de disques de devenir également tourneurs pour pouvoir pallier la baisse de leurs ventes en les compensant en partie par l'économie des concerts.

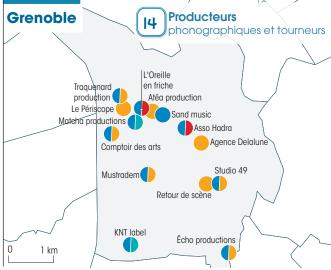
En région, ils sont surtout implantés dans les grandes agglomérations (Lyon, Grenoble, Saint-Étienne). Leurs catalogues sont souvent riches et très diversifiés.

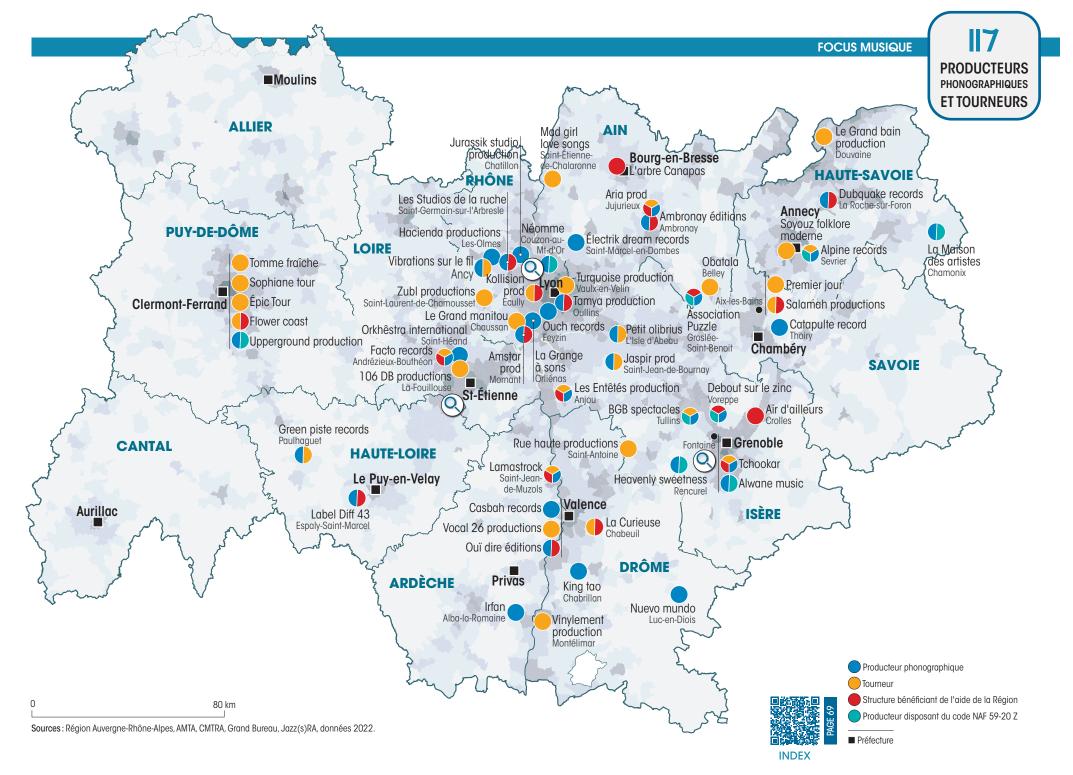
Certains font le choix d'avoir une ligne artistique unique pour favoriser le travail de diffusion et de production auprès de réseaux ciblés, pour d'autres le catalogue est plus hétérogène, parfois construit autour de musiciens présents dans différents projets artistiques. C'est le cas par exemple pour Dur et Doux, C'est pas des manières, Le Cri du charbon ou d'autres collectifs artistiques (ex : Pince-oreilles).

Sont également répertoriées sur cette cartographie, les structures bénéficiaires de l'aide à la filière phonographique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette aide est en direction des structures de production indépendantes en région ou des sociétés privées ou associations dotées d'un catalogue artistique composé d'au moins deux albums de formations musicales différentes et dont l'édition phonographique est une activité réellement identifiée et suivie au sein de la structure.











DISQUAIRES INDÉPENDANTS

Touchée de plein fouet par la dématérialisation des supports, la filière est en perpétuelle évolution et réinvention. Les disquaires indépendants font face à de nombreuses mutations et à une concurrence de plus en plus forte.

La crise du disque des années 2010 (chute des achats produits manufacturés (CD) au profit de l'écoute de musique en ligne) a été un élément essentiel du renouvellement de cette filière. Face à cette réalité, elle a dû repenser entièrement son économie et son mode de développement. Les acteurs de ce secteur musical ont dû se lancer dans une politique de diversification de leurs activités. La stratégie du "360 degrés" est alors apparue comme une des réponses structurantes à ce nouvel état de fait, l'idée étant de diversifier au maximum les activités des entreprises et créer ainsi de nouvelles sources de revenus.

En parallèle, des plateformes de streaming ont émergé, adossées à de petits labels (comme Qobuzz), à des majors, ou à des grands groupes comme Apple, laissant peu de place aux indépendants. En région, pourtant, des initiatives comme le travail entrepris par CD1D, une plateforme de diffusion et de distribution de musique (physique et numérique), proposait une alternative de téléchargement "équitable" et fédérait des labels indépendants.

Cette filière a aussi dû faire face à la concurrence des enseignes de grande distribution spécialisées dans la commercialisation de biens et loisirs culturels de type Cultura ainsi que sur les boutiques en ligne de type Amazon.

Depuis 2010, le Disquaire Day, la journée internationale de soutien aux disquaires indépendants, permet de mettre en lumière le réseau des boutiques de disques à travers des showcases, des DJs set, des expositions de pochettes 33 tours. Elle a lieu le 3ème jeudi du mois d'avril.

En 2017, le ministère de la Culture a lancé également une étude sur la situation économique des disquaires indépendants

en France¹. Ce travail pointe la difficulté de la filière et dresse une vision plus précise des disquaires indépendants, de leurs attentes, de leurs besoins mais aussi de leurs activités et de l'implantation de leurs commerces. Ont été recensés 334 disquaires indépendants sur le territoire métropolitain, avec un chiffre d'affaire moyen de 100 000 euros, auquel la vente de vinyles contribuait à hauteur de 70 %.

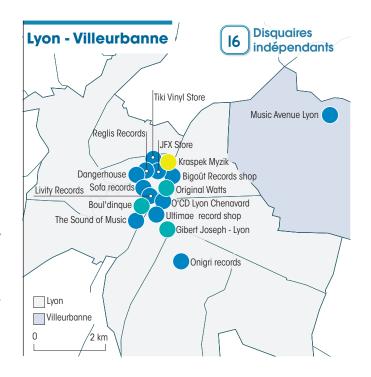
Le renouveau du vinyle redonne un nouveau souffle à cette filière puisqu'en 2021, en France, 5,2 millions d'unités ont été vendues (chiffre du Syndicat national de l'édition phonographique).

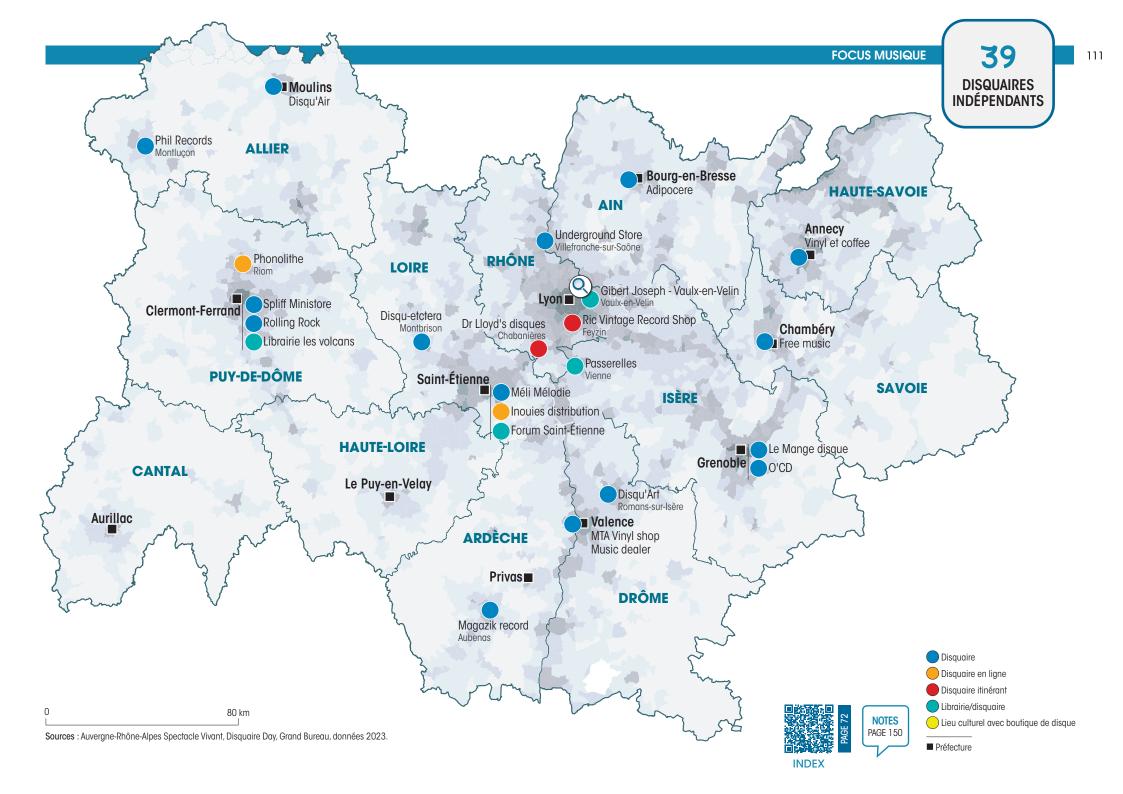
En région Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont 39 disquaires indépendants qui ont été recensés, dont 18 sur la métropole de Lyon, 3 à Clermont-Ferrand et 2 à Grenoble. 7 sont des librairies/disquaires.

À noter parmi ces disquaires, le cas un peu particulier d'Inouïe Distribution. Inouïe Distribution est un distributeur de musique. Cette structure a été fondée par des artistes et s'est spécialisée dans les labels et artistes indépendants. Elle a développé une AMAP musicale ou Panier musique².

La survie de ces commerces de proximité reste malgré tout menacée. En effet, le retour du vinyle ne leur profite pas uniquement car que ce soit à la FNAC ou sur Amazon, la vente de ces supports prend de l'ampleur et amène l'installation de rayons dédiés.

Le réseau régional Grand Bureau³ a pris en charge cette problématique et tente de répondre aux différentes interrogations posées par les acteurs de la filière en portant une politique de soutien à la filière dans son ensemble.











ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

En complément de la cartographie suivante, listant des structures d'accompagnement spécialisées dans la culture et le spectacle vivant, il peut être utile aux porteurs de projet de repérer certains acteurs de l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire, dont relèvent les associations culturelles employeuses et les coopératives, ou encore de l'éducation populaire, secteur avec lequel la culture entretient des liens de proximité.

Parmi ces acteurs, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS AURA), le Mouvement associatif AURA, l'Union Régionale des SCOP (qui propose une expertise sur les sociétés coopératives) ou Labos Cités, structurent le secteur et rassemblent des ressources pour les associations, les coopératives et les entreprises d'utilité sociale, à l'échelle régionale.

Certains réseaux accompagnent plus particulièrement la dimension économique et financière des projets solidaires, comme le réseau France Active, décliné dans chaque département, qui finance les structures de l'ESS à travers des fonds d'amorçage, des garanties bancaires ou encore des prêts de trésorerie ; l'ADIE, organisme de micro-crédit pour les créateurs d'entreprises dont le projet n'est pas financé par les banques, ou encore la Banque des territoires (Caisse des Dépôts), qui conseille et finance les acteurs du développement territorial.

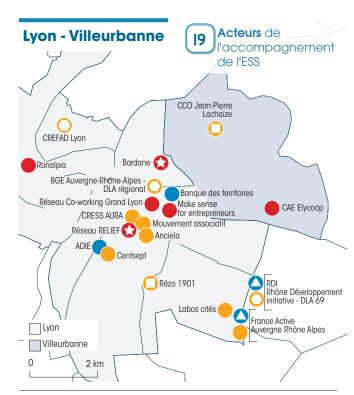
D'autres réseaux, comme le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), également décliné dans chaque département, accompagnent les associations employeuses et les entreprises d'utilité sociale à consolider leur modèle et leurs emplois en finançant des accompagnements à la structuration. Les antennes France Active et celles du DLA sont souvent portées par les mêmes structures au sein des départements. La coordination régionale du DLA est portée par BGE AURA, qui rassemble également les boutiques de gestion, antennes locales d'accompagnement à la création d'entreprise.

Des incubateurs ou pépinières sont spécialisés dans l'économie sociale et solidaire ou l'innovation sociale, comme Alter'incub (incubateur fondé par l'URSCOP), Ronalpia, Coco Shaker... Les Coopératives d'Activité et d'Emploi sont également un modèle d'entreprenariat collectif de l'ESS.

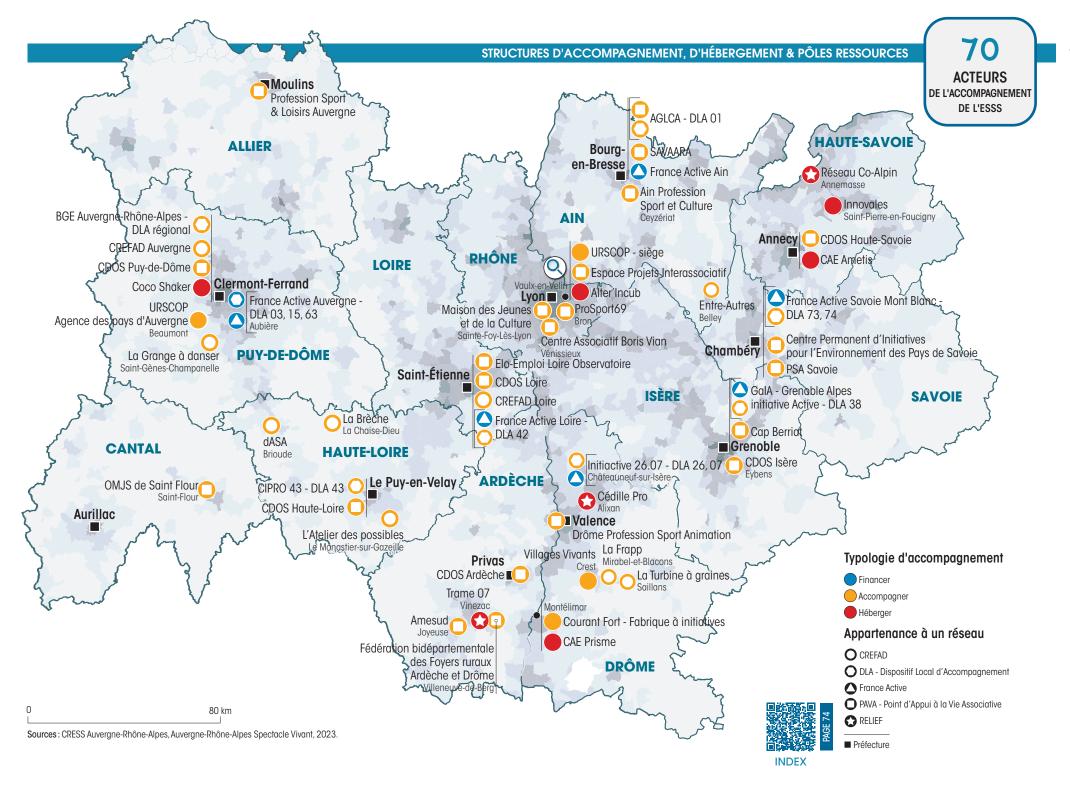
Certains acteurs accompagnent les initiatives de territoire, avec un fort ancrage local et citoyen, comme Anciela ou le Centsept à Lyon, Cap Berriat à Grenoble, Courant Fort - Fabrique à initiatives en Drôme-Ardèche, ou Villages Vivants, foncière rurale et solidaire qui achète, rénove et loue des locaux pour installer des activités qui ont un impact positif sur leur territoire et ses habitants.

Il existe également, répartis sur le territoire régional, des structures labellisées "point d'appui à la vie associative", rassemblées dans le réseau Savaara. L'Appui à la Vie Associative consiste à accueillir gratuitement et à apporter, aux associations locales et aux porteurs de projets collectifs, une information, une aide technique et un accompagnement.

Enfin, les structures du réseau CREFAD – comme la Turbine à Graines à Saillans, la Grange à danser dans le Puy de Dôme, ou encore la Brèche en Haute-Loire - s'inscrivent dans les valeurs de l'éducation populaire. Elles accompagnent les porteurs de projet et l'action culturelle en milieu rural notamment par de la formation d'adultes, l'accompagnement des personnes et l'animation de groupes.



Vous pouvez retrouver sur le *Répertoire Entreprendre dans la culture en Auvergne-Rhône-Alpes* l'ensemble des organismes qui accompagnent, hébergent ou aident financièrement les acteurs culturels dans le montage de leurs entreprises : https://auvergnerhonealpesspectaclevivant.fr/ressources/repertoire-entreprendre-dans-la-culture-2023





STRUCTURES RESSOURCES POUR LES PORTEURS DE PROJETS CULTURELS

Nombre de réseaux de structures – publiques, parapubliques, associatives – accompagnent la structuration des projets artistiques et culturels, de leur création à leur pérennisation, et proposent de la ressource, de la mise en réseau.

Ces acteurs de l'accompagnement viennent en complément de structures artistiques et culturelles répertoriées dans cet Atlas, qui accompagnent également les artistes et porteurs de projets culturels dans leur évolution et leurs parcours : les labels de l'État ou de la Région (SMAC, CDN, CCN, CDCN, Pôles Cirques, CNAREP, lieux conventionnés, lieux de fabrique artistique, scènes régionales etc.), et dont le cahier des charges prévoit le plus souvent l'accompagnement à la création ou à l'émergence. De même d'autres lieux ou festivals proposent des accueils en résidences, du compagnonnage, associent des artistes, ou encore des tremplins, des concours etc. Ces lieux, répertoriés dans les cartographies par discipline, ne sont pas repris ici.

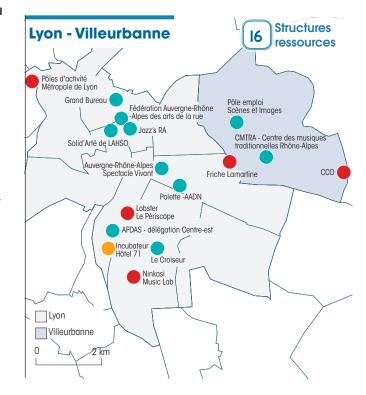
On trouve parmi ces acteurs de l'accompagnement, des centres ressources, agences ou réseaux qui accompagnent le développement de projet, c'est le cas au niveau national, avec le Centre National de la Musique, Artcéna — Centre National des Arts du cirque, de la rue et de l'espace public, ou le Centre National de la Danse, qui portent des aides et dispositifs spécifiques, des services de veille, de ressources professionnelles et d'information juridique. En région c'est le cas de l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, et des réseaux par esthétiques artistiques : jazz, musiques actuelles, arts de la rue, etc. Ces structures portent des dispositifs d'accompagnement, des RDV conseils, produisent de l'information et de la veille sur leur périmètre, favorisent la mise en réseau des professionnels.

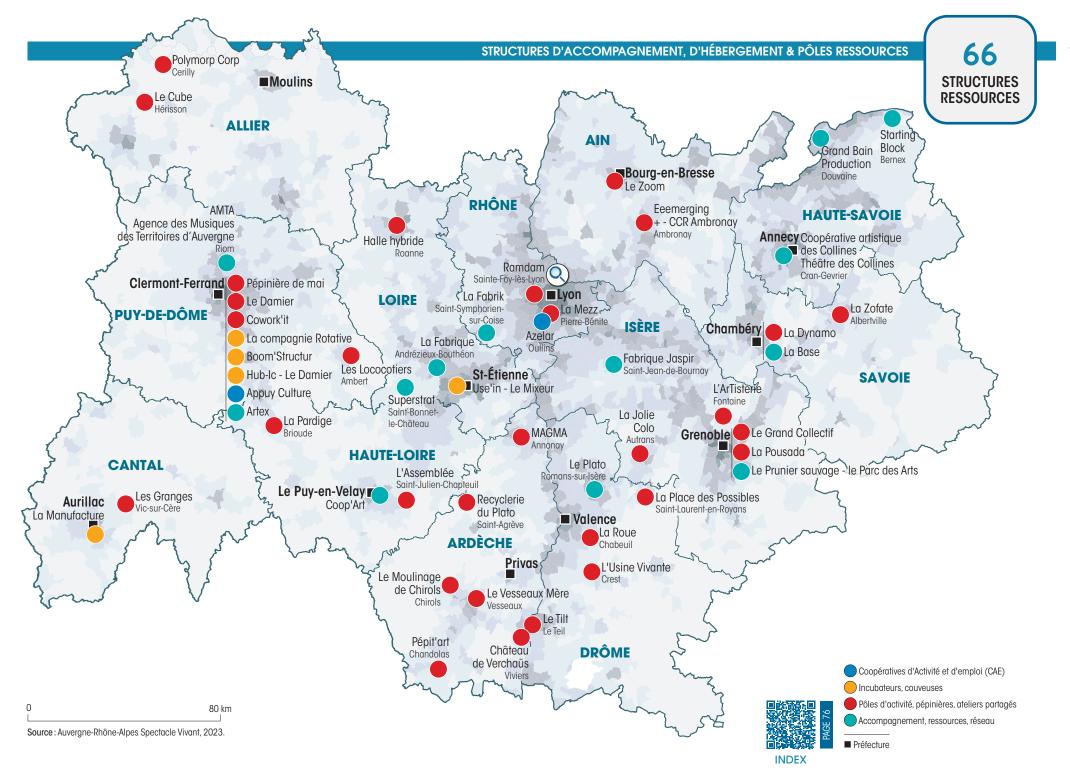
Le paysage de l'accompagnement se compose également d'organismes liés à l'emploi ou à la formation, comme Pôle Emploi Scènes et Images, agence spécialisée au service des professionnels du spectacle vivant, de l'audiovisuel ou des arts visuels, ou l'AFDAS, opérateur de la formation pour le secteur de la culture, qui proposent chacun des dispositifs pour accompagner la création d'activité, le recrutement, des prestations conseils liées aux ressources humaines, à la stratégie RSE, ou encore la transition numérique.

Certaines structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat ou au portage de projet sont spécifiquement dédiées au secteur artistique et culturel:

- des incubateurs spécialisés (comme Hub-lc, incubateur du Damier, pour les Industries culturelles et créatives, l'incubateur d'Hôtel 71 ou celui de la Compagnie Rotative pour les nouveaux médias, ou La Manufacture à Aurillac pour la danse), qui s'adressent à des porteurs de projet en phase de création pour leur permettre de structurer leurs démarches et de tester leur activité;
- des pépinières ou pôles d'activités, des lieux de fabrique partagés, des espaces collaboratifs rassemblent des acteurs ou structures culturelles, en leur permettant de partager un espace, de mutualiser certains services, et de profiter d'une dynamique collective. Par exemple la pépinière du CCO de Villeurbanne, la Pépinière de Mai, celle du Ninkasi Music Lab ou encore le Lobster – pôle d'ingénierie culturelle du Périscope;
- ainsi que des Coopératives d'Activité et d'Emploi CAE (deux coopératives sont dédiées au secteur culturel et créatif en région : Azelar – 69 et Appuy Culture – 63), qui permettent de développer un projet culturel individuel au sein d'une coopérative d'entrepreneurs, à travers le statut d'entrepreneur-salarié.

Enfin, certaines structures ancrées sur leurs territoires favorisent la dynamique de création et de mise en réseau entre professionnels, comme c'est le cas de la Fabrik, centre de ressources artistiques des Monts du Lyonnais, de Coop'art, coopérative artistique et culturelle altiligérienne, ou encore du Plato à Romans sur Isère.







RÉSEAUX & FÉDÉRATIONS RÉGIONAUX

Sur le territoire régional, sont implantés plusieurs types de réseaux.

Des réseaux constitués pour répondre à des problématiques territoriales (GR 38, Cap Rural...), d'autres pour répondre à une problématique de diffusion (Groupe des 20, Loire en scène, Fusible...), d'autres de métiers (Reditec, Adicara, Addacara), certains sur des problématiques de filières (musiques actuelles, arts de la rue, jeune public, danse, marionnettes...). Certains sont des antennes de réseaux nationaux d'autres sont des réseaux constitués et dont le périmètre d'action est la région. Bien que la plupart soient constitués en association, certains restent sous une forme encore informelle.

Tous à leur échelle sont des lieux ressources professionnels, des lieux de réflexion, de concertation, de partage et de coopération. Certains proposent de l'accompagnement, des journées de rencontres, des ateliers... pour leurs membres ou plus largement. Ils sont un élément structurant du secteur du spectacle vivant en région. Depuis le dernier Atlas de 2018, il est à noter que trois réseaux autour d'esthétiques particulières se sont structurés: Cirqu'AURA, Le collectif des marionnettes en Auvergne-Rhône-Alpes, le regroupement des compagnies de danse Auvergne-Rhône-Alpes.

SPECTACLE VIVANT

- AMTA Agence des Musiques des Territoires d'Auvergne https://amta.fr
- Cirq'Auvergne-Rhône-Alpes Réseau Cirque en région AURA https://Cirq'Aura.com
- CMTRA Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes https://cmtra.org
- Collectif Marionnettes en AURA THEMAA 1 AURACollectif Marionnettes
- Coop'Art Coopérative artistique et culturelle altiligérienne https://coopart.fr
- Domino Plateforme Jeune Public AURA http://domino-plateforme-aura.fr
- Fédération des arts de la rue AURA www.federation-arts-rue-Auvergne-Rhône-Alpes.fr
- Fevis Fédération des ensembles vocaux et instrumentaux spécialisés www.fevis.com

- Fusible Réseau professionnel regroupant des programmateurs ou structures des départements Puy-de-Dôme / Allier / Cantal / Haute-Loire • Pas de site internet
- Grand Bureau Réseau des professionnels des musiques actuelles en AURA • http://grandbureau.fr
- Groupe des 20 AURA www.g20auvergnerhonealpes.org
- H/F AURA Association pour l'égalité entre hommes et femmes dans les arts et la culture • www.hfauvergnerhonealpes.org
- Jazz(S) RA Plateforme des acteurs du jazz en AURA https://jazzsra.fr
- JMF AURA Jeunesses Musicales de France www.imfrance.ora
- LAPAS Association des professionnels de l'administration du spectacle www.lapas.fr
- Le Maillon Fédération AURA et Suisse romande du Chainon www.lechainon.fr/le-maillon
- Les Avoisinantes Réseau de 4 salles de spectacles sur Chambéry
 £ Les Avoisinantes/
- Loire en scène Réseau professionnel pour le spectacle vivant au sein du Département de la Loire • www.loireenscene.org
- RAMDAM Réseau national des musiques jeune public www.ramdam.pro
- Reditec Réunion des Directeurs Techniques https://reditec.org
- Regroupement des compagnies de danse d'AURA https://regroupementciesdanseaura.wordpress.com
- Réseau 3ème bise Des lieux pour accompagner la création artistique
 reseau3emebise
- Réseau Effervescences culturelles en Combrailles www.combrailles.com/culture/reseau-effervescences-en-combrailles
- Rézo-lab Réseau isérois des arts de la rue et du cirque www.lepruniersauvage.com/le-rezo-lab
- Théâtre(s) en Savoie https://theatre-savoie.fr
- Théâtres privés en région www.tpr-asso.fr
- TEMPO Réseau des musiques actuelles de la métropole grenobloise http://reseau-tempo.com

ÉCONOMIE

- COFAC AURA Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication • https://cofac.asso.fr
- France Active AURA https://franceactive-ara.org
- Mouvement Associatif AURA http://lemouvementassociatif-aura.org
- Relief Réseau des lieux effervescents d'AURA https://movilab.org/wiki/ Syst %C3 %A8me_d %27information_et_de_documentation_Relief_TL
- Savaara Les structures d'appui à la vie associative en AURA www.savara.fr
- URSCOP Les SCOP en AURA www.scop.org

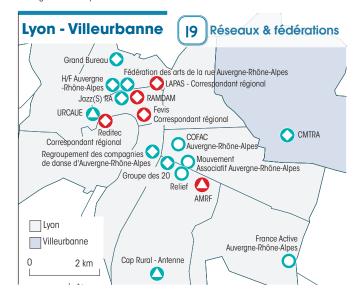
POLITIQUE CULTURELLE

- AMRF-Association des Maires Ruraux de France www.amrf.fr
- Cap Rural Ressources pour le développement local http://caprural.org
- FNCC Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture www.fncc.fr
- GR 38 Réseau des acteurs culturels en milieu rural de l'Isère https://gr38.org
- Interstices Culture et santé en AURA www.interstices-auvergnerhonealpes.fr
- Réseau Des Cafés Culturels et cantines Associatifs https://resocafecantineasso.fr
- URCAUE Union régionale des 11 Conseils d'architecture et d'urbanisme d'ALIRA • www.urcque-aura fr

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

• Adicara - Association des Directeurs de Conservatoires AURA • f adicara2019

Afin de gagner en lisibilité, nous avons fait le choix sur cette présentation de raccourcir Auvergne-Rhône-Alpes en AURA.



INDEX







ÉCOLES & CONSERVATOIRES LABELLISÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

Lieux de ressources et de pratique tant individuelle que collective, les écoles de musique et les conservatoires sont des outils indispensables dans les politiques d'éducation artistique et culturelle à tous les échelons de collectivités (ville, département, région, État).

À la différence des écoles de musique, portées principalement par les associations, les conservatoires sont des équipements communaux ou intercommunaux qui jouent un rôle structurant dans le développement de l'éducation artistique et culturelle.

À la croisée entre l'enseignement et la pratique artistique, les conservatoires sont le symbole d'une culture vivante et ouverte. Ils ont la vocation à participer à l'éveil des plus jeunes enfants, à l'apprentissage et à la pratique artistique des jeunes générations aux arts vivants (musique, danse, théâtre), à l'échange et à la coopération, mais surtout au développement de la pratique amateur à la pratique collective à tout âge. Ils mettent ainsi au cœur de leur fonctionnement la diversité de l'offre pédagogique, la prise en compte des projets personnels des élèves, l'ouverture de l'enseignement à tous les styles, la valorisation du travail des élèves et des enseignants, la prise en compte des pratiques collectives.

Ils favorisent également la sensibilisation auprès des publics scolaires dans le cadre des politiques d'éducation artistique et culturelle (EAC). Ainsi, de nombreuses circulaires favorisent le rapprochement entre les conservatoires et les écoles liées à l'Éducation Nationale.

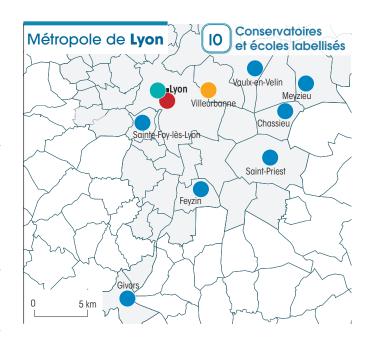
Ils ont une mission du rayonnement sur les territoires et leurs actions sont destinées à l'ensemble des habitants. Ils doivent proposer à la population une offre significative de concerts et spectacles. Tous les styles, toutes les formes doivent pouvoir être présentés de manière à offrir un panel éclectique allant du répertoire à la création contemporaine.

Toutes ces structures bénéficient d'un classement de la part du ministère de la Culture en conservatoires à rayonnement communal, intercommunal, départemental ou régional (CRC, CRI, CRD, CRR). Ce classement repose sur un certain nombre de critères pédagogiques qui atteste d'un socle qualitatif et professionnel identique partout et pour tous permettant de favoriser une grande diversité de profils d'amateurs. Leurs missions et attributions sont définies par l'arrêté du 15 décembre 2006¹.

Le projet pédagogique de ces établissements est en adéquation avec les schémas d'orientation pédagogique (musique, danse, théâtre) édicté par le ministère de la Culture qui donne le cadre général des enseignements, des cadres d'emploi et des examens. Le dernier schéma datant de 2008², les conservatoires espèrent la rédaction d'un nouveau schéma d'orientation pour cette année 2023.

La région Auvergne-Rhône-Alpes dispose en 2023 de 48 établissements d'enseignement labellisés par l'État repartis sur l'ensemble du territoire.

- 30 conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC/CRI).
- 11 conservatoires à rayonnement départemental (CRD).
- 6 conservatoires à rayonnement régional (CRR).
- 1 conservatoire national supérieur de musique et danse à Lyon (CNSMD), établissement d'enseignement supérieur artistique, il forme les futurs professionnels (musiciens, danseurs et enseignants musique et danse). Il est l'unique conservatoire national supérieur installé en région.





INDEX



FORMATIONS CERTIFIANTES DANS LE SPECTACLE VIVANT

Auvergne-Rhône-Alpes est une région bien dotée en structures d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

L'enseignement supérieur du spectacle vivant est porté par des établissements délivrant des formations diplômantes dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts de la marionnette et des arts du cirque. Une grande diversité des formations d'enseignement supérieur spectacle vivant est proposée aux étudiants dans notre région que ce soit auprès d'établissements spécialisés ou à l'université.

Notre région est par ailleurs dotée de deux établissements nationaux : le CNSMD et l'ENSATT.

Les études artistiques suivent le schéma européen (LMD) de reconnaissance des niveaux de formation supérieure sanctionnés par les diplômes universitaires de licence, master et doctorat. Cette initiative a grandement favorisé la circulation des étudiants européens avec la possibilité de compléter ou de prolonger leur formation, grâce aux échanges Erasmus, dans une université ou un conservatoire à l'étranger.

Les formations sont ainsi organisées :

- Les formations de niveau 8 : Doctorat
- Les formations de niveau 7 : Master, diplôme d'études approfondies, diplôme d'études supérieures spécialisées, diplôme d'ingénieur
- Les formations de niveau 6 : Maîtrise et licence

Deux grands types d'établissements structurent cette offre :

- Les structures d'enseignements spécialisés (Cefedem, CNSMD, ENSATT, École de la Comédie de Saint-Étienne...);
- Les universités proposant des cursus spécifiques (musicologie, art de la scène, administration et gestion de la musique...).

Les structures d'enseignement supérieur culturel préparent aux différentes professions des arts et de la culture. Elles se positionnent à la croisée de l'enseignement supérieur et de la création artistique, de la politique nationale et des politiques territoriales.

Au sein des établissements publics, elles peuvent dépendre de différents ministères (culture ou enseignement supérieur) même si la majorité d'entre eux relève principalement du ministère de la Culture dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Parmi la vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur "spectacle vivant" dont les formations conduisent à des diplômes relevant du ministère de la Culture, 4 sont implantés en Auvergne-Rhône-Alpes :

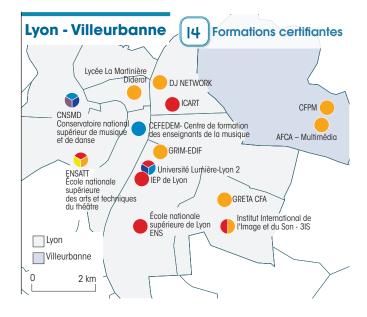
- Le Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon (CNSMD),
- Le Centre de formation des musiciens intervenants à l'école (CFMI) de l'Université Lyon 2,
- Le Centre de formation des enseignants de la musique Auvergne-Rhône-Alpes (CEFEDEM) au sein de l'Université Lumière Lyon 2,
- L'École de la Comédie de Saint-Étienne.

En 2020, plus de 2000 étudiants étaient inscrits dans les filières universitaires en lien avec les métiers du spectacle vivant, représentant non loin de 40 diplômes différents auxquels s'ajoutent plus de 700 étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur artistique (ENSATT, CNSMD, École de la Comédie de Saint-Étienne...).

La politique culturelle universitaire s'inscrit dans les missions assignées par la loi aux universités et concourt à la politique de développement culturel territorial mise en œuvre par le ministère de la Culture en partenariat avec les collectivités territoriales.

Une convention cadre "Université, lieu de culture" a été mise en œuvre. Cette convention, signée le 12 juillet 2013, vise à replacer les universités et les étudiants au cœur de la politique culturelle du Gouvernement en poursuivant à l'université l'ambitieux projet d'une éducation artistique et culturelle commencée dès l'école.

Cette cartographie recense uniquement les formations certifiantes préparant aux métiers du spectacle vivant et enregistrées au Répertoire National des certifications Professionnelles de France Compétences (RNCP).





FORMATION PROFESSIONNELLEDANS LE SPECTACLE VIVANT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Cette carte répertorie les formations professionnelles recensées via le site Côté Formations¹ géré par Via Compétences (CARIF-OREF de la région Auvergne-Rhône-Alpes). D'autres formations professionnelles sont répertoriées par l'AFDAS² ou encore Pôle Emploi³ et peuvent être recherchées via leurs sites respectifs.

La formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs : salariés, indépendants, intermittents, responsables d'équipes artistiques, directeurs de lieux ou demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel, de développer ses compétences et d'accéder à l'emploi, de se maintenir dans l'emploi ou encore de changer d'emploi/métier, d'engager une reconversion professionnelle.

Cette loi du 5 septembre 2018, dite "Loi avenir professionnel" donne une définition de la formation professionnelle et indique plusieurs typologies d'actions de formation qui permettent le développement des compétences professionnelles. Ces différentes actions de formation ont pour objet de :

- Permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder, dans les meilleures conditions, à un emploi.
- Favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à leur évolution et/ou le maintien dans l'emploi. De participer au développement de leurs compétences, en lien ou non avec leur poste de travail, ou d'acquérir une qualification plus élevée.
- Réduire, pour les salariés dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité soit dans le cadre de leur entreprise ou en dehors de celle-ci.

Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles.

• Favoriser la mobilité professionnelle.

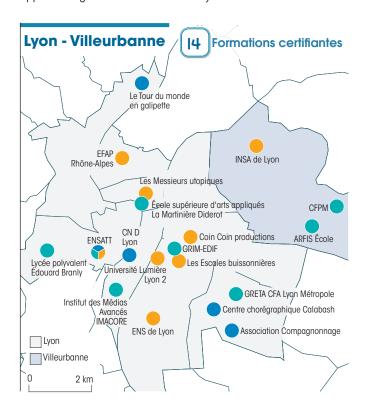
Ces formations peuvent être sanctionnées par une certification professionnelle enregistrée au RNCP (Cf carte précédente), l'acquisition d'un bloc de compétences ou une attestation.

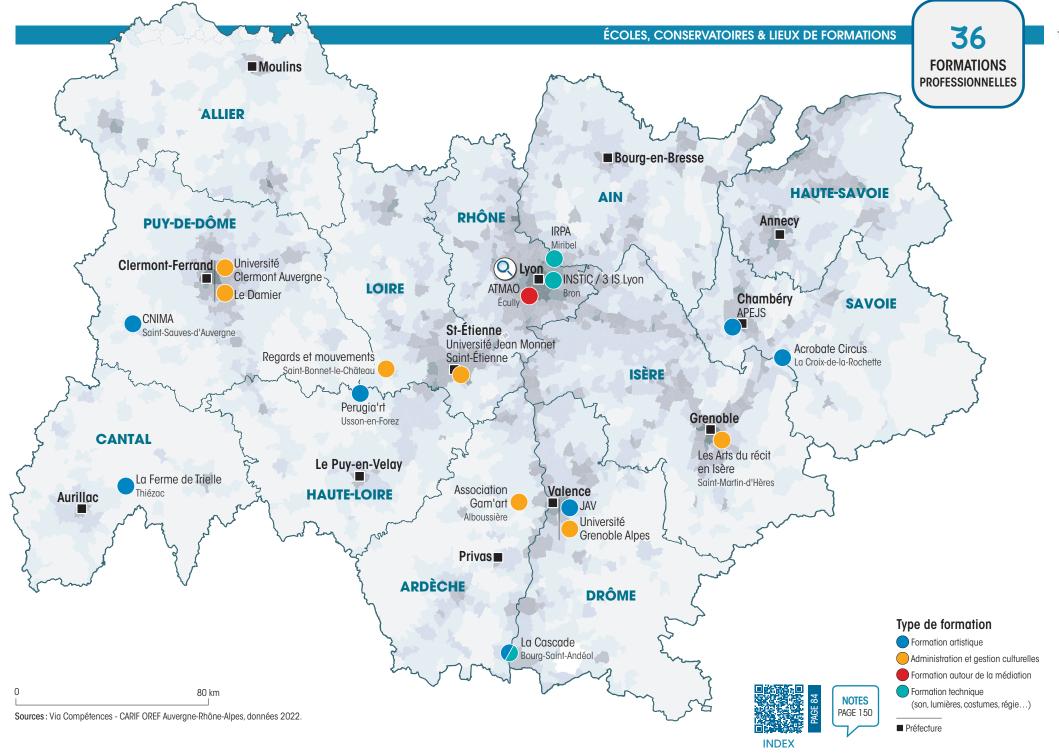
Le compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date de la fin d'activité (retraite), d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Les 36 formations référencées sur cette carte sont toutes des formations professionnelles éligibles au CPF. Elles permettent à tous les salariés du secteur du spectacle vivant de se former en région. Ces formations peuvent avoir des cursus très variés. Leurs financements sont assurés par les OPCO de branche (Opérateurs de compétences), elles sont certifiées Qualiopi. Cette certification permet notamment d'attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

Les formations présentes sur cette carte ont été référencées par l'organisme Via Compétences (le CARIF-OREF de la région Auvergne-Rhône-Alpes), qui accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

En plus de ses missions autour de l'observation, l'information et la professionnalisation, il est mandaté pour recenser, indexer et afficher l'offre de formation régionale (formation initiale, apprentissage et formation continue).











EFFETS DE LA CRUSE SANITAIRE SUR L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE VIVANT LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Une enquête du groupe de travail "Emploi et formation" du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes.



Les Invites de Villeurbanne (Rhône)

© Brice Robert / OnlyLyon Tourisme & Congrès

1/ INTRODUCTION

Cette enquête, menée en avril 2022, visait à identifier les effets de la crise sanitaire sur l'emploi dans le secteur du spectacle vivant en région Auvergne-Rhône-Alpes : gestion de l'emploi, conditions de travail, motivation à travailler, enjeux de recrutements, etc. Son objectif est d'éclairer au mieux la réalité de l'emploi dans le secteur et d'alerter les pouvoirs publics sur les difficultés actuellement traversées par les acteurs du secteur. En voici les principaux résultats.

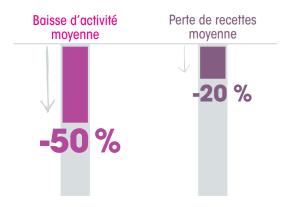
Une lecture de l'étude par les syndicats de salariés et les organisations d'employeurs, membres du Groupe Emploi/Formation du COREPS ainsi que l'intégralité de l'enquête sont disponibles sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

→ Voir l'étude en intégralité

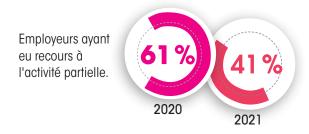
2/ POINT DE VUE DES EMPLOYEURS DU SPECTACLE VIVANT

101 STRUCTURES EMPLOYEUSES ONT RÉPONDU À CE QUESTIONNAIRE.

Les impacts de la crise sanitaire sur les activités et les recettes



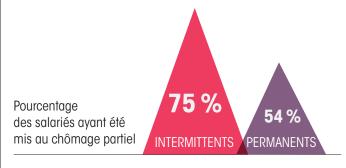
Le recours à l'activité partielle



L'absence de recours à l'activité partielle s'explique par 3 raisons principales:

- l'absence de ralentissement de l'activité
- le refus des salariés d'en bénéficier (principalement en raison des taux appliqués)
- et la méconnaissance du fonctionnement de ce dispositif

Ce sont en majorité les intermittents qui ont "bénéficié" de l'activité partielle



Les employés en ont "bénéficié" davantage que les cadres.

L'attractivité du spectacle vivant en question



des structures interrogées déclarent qu'au moins un de ses salariés a engagé une reconversion vers un autre secteur professionnel suite à la crise sanitaire.

D'importantes difficultés de recrutement





Principalement sur les métiers suivants: administration, production, diffusion et technique

des employeurs interrogés considèrent que les candidats manquent d'expérience

Parmi les facteurs identifiés expliquant les difficultés de recrutement, on retrouve:

La faiblesse des salaires

61,9 % La perte générale d'attrait des métiers du spectacle

39,7 % La charge mentale associée à ces métiers



3/ POINT DE VUE DES SALARIÉS DU SPECTACLE VIVANT

236 SALARIÉS ONT RÉPONDU À CE QUESTIONNAIRE.

Les effets de la crise sanitaire sur l'activité professionnelle et les rémunérations

L'activité a été impactée de trois manières principales :





Recours à l'activité partielle



des intermittents déclarent que seuls 1 à 10 % de leurs contrats ont fait l'objet d'une activité partielle

des répondants ont "bénéficié" de l'activité partielle

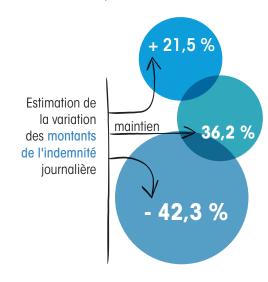
Les raisons avancées pour ne pas recourir à l'activité partielle sont les suivantes :



Évolution des indemnités chômage des intermittents du spectacle



On observe en revanche une grande disparité dans l'évolution des montants de l'indemnité journalière (diminution, augmentation, ou stabilité).



Les difficultés d'accès au congé maladie

des personnes interrogées déclarent être allées travailler alors qu'elles étaient positives au COVID 19

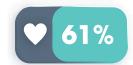
l'assurance maladie



des personnes qui l'ont déclaré ont eu des difficultés à percevoir leur indemnisation

19%

Bien-être et motivation au travail



des personnes interrogées se déclarent cependant satisfaites de leur situation professionnelle



des personnes interrogées disent trouver du sens dans leur travail



Les annulations intempestives et les difficultés de projection représentent la majeure partie des raisons énoncées.

disent s'être sentis démotivées depuis le début de la crise sanitaire.



disent s'être senti déprimées au point d'avoir besoin d'un soutien psychologique

Concernant la rémunération



Projections dans l'avenir et perspectives de formation



La majorité des répondants considère que la crise sanitaire les a interrogés quant à leur vocation.

Les raisons invoquées sont la faiblesse du salaire, la précarité et l'importante charge mentale.

Concernant la formation



disent avoir suivi une formation durant la crise sanitaire

Ceux et celles qui n'ont pas fait de formation déclarent soit n'en n'avoir pas éprouvé le besoin, soit avoir voulu rester disponible pour des contrats.

N.B.:

- Les chiffres donnés dans ce focus sont, pour la plupart, des arrondis, il faut se reporter à l'enquête intégrale pour connaître les chiffres exacts.
- Pour certaines entrées du questionnaire plusieurs réponses étaient possibles.



Cette enquête par questionnaire a été conçue par le groupe de travail "Emploi et Formation" du COREPS (comité régional des professions du spectacle) Auvergne-Rhône-Alpes. Le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes est une instance de dialogue social, composée de représentants des

salariés, des employeurs et des collectivités, qui émet des préconisations relatives au secteur du spectacle vivant et enregistré.

Plus d'informations : https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr/coreps





Depuis 2016, à la demande de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant conduit une enquête en ligne auprès des structures du spectacle vivant et des arts visuels soutenues par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus de détails et d'information sur l'étude intégrale - 2021

→ Voir l'intégralité de l'enquête

Trois enquêtes ont été réalisées :

- → Enquêtes à retrouver ici
- une enquête 2016 portant sur 90 structures,
- une enquête 2018 portant sur 99 structures avec un périmètre élargi côté arts visuels
- une enquête 2019 portant sur 96 structures

L'enquête de 2021 porte sur **99 structures**, 81 structures figurent dans la nouvelle édition. 56 relèvent du secteur du spectacle vivant, 25 du domaine des arts visuels.

Parmi ces structures auvergnates et rhônalpines, 81 ont répondu, soit 82 %, dont 90 % des structures du spectacle vivant.26 sont implantées dans la Métropole de Lyon, 13 dans celle de Grenoble.

Sous l'angle de la répartition femmes-hommes, cinq points ont été étudiés :

- La gouvernance (présidence, gérance)
- L'équipe de direction
- · Le type de contrat
- La programmation et la production artistiques prévisionnelles, avant annulations et reports

Les chiffres présentés ici concernent principalement le spectacle vivant.

1. LA GOUVERNANCE

Pourcentage des postes dirigeants occupés par des femmes (présidente d'association, aérante de société, élue référente), tous statuts de structures confondus.



Pour le statut public, hormis pour les EPCC, il n'est pas question de présidence ; le pourcentage correspond alors à l'élu-e référent e. Les élu es à la culture étant très majoritairement des femmes, le pourcentage est inversé par rapport aux statuts privés.

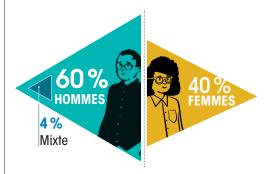
Par rapport à 2016, première édition de l'enquête, la situation est sans grande évolution notable.

2. LES ÉQUIPES DE DIRECTION

Répartition de la fonction dirigeante selon le genre par statut juridique

	Association	Statut public	Sociétés (Scop, Sarl)
Femme	27 %	75 %	29 %
Homme	71 %	25 %	71 %
Mixte	2 %	0 %	0 %

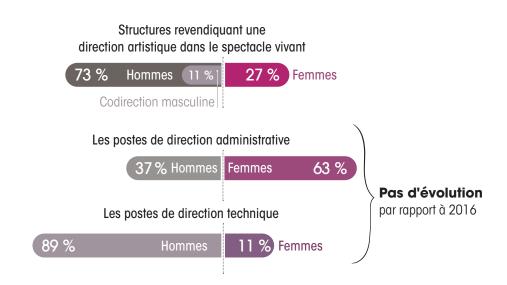
Postes de trésorier-e d'association



Membres de CA et de directoires



Les disparités dans les postes de direction se jouent essentiellement entre les types de fonctions (direction générale et/ou artistique, direction administrative et direction technique).





2. LES ÉQUIPES DE DIRECTION (SUITE)

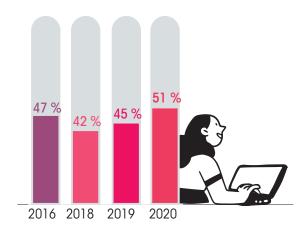
3. LE TYPE DE CONTRAT

	Femmes	Hommes	Mixte
Direction artistique ou générale	32 %	52 %	16 %
Direction administrative	63 %	37 %	0 %
Direction technique	11 %	89 %	0 %
Direction de production (effectif faible)	65 %	35 %	0 %
Direction de la communication	86 %	14%	0 %
Direction des relations avec le public (effectif faible)	88 %	12 %	0 %
Postes d'encadrement	51 %	49 %	0 %

Le **secteur du spectacle vivant** propose une répartition traditionnelle du travail, les femmes du côté de l'administratif, du relationnel et les hommes dans la technique.

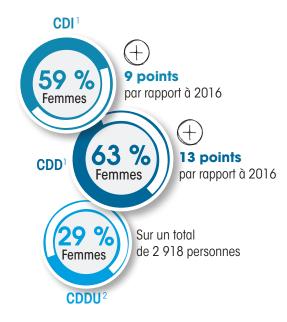
Le **secteur des arts visuels** est toutefois un peu plus égalitaire, du fait qu'il s'appuie plus souvent sur des binômes mixtes.

Pourcentage de femmes dans les postes d'encadrement depuis 2016



Dès lors qu'on élargit à l'ensemble des postes d'encadrement, la parité est atteinte.

En 2020, les établissements emploient 1 099 CDI (dont 93 % dans le spectacle vivant) et 389 CDD (dont 97 % dans le spectacle vivant)



- 1. En 2020, tous types de postes confondus
- 2. CDDU utilisés dans le spectacle vivant dans le cadre de l'intermittence

4. LA DIFFUSION & LA PRODUCTION ARTISTIQUES DES STRUCTURES DE SPECTACLE VIVANT

Du fait de la pandémie du Covid-19, les données fournies concernent le prévisionnel, indépendamment des annulations et reports.

5. CONCLUSION

marquant un tournant en ce sens.

Au total, la répartition femmes/hommes n'est pas à l'avantage

des femmes. Toutefois, par rapport aux enquêtes précédentes,

les résultats progressent en faveur des femmes, et dans une

moindre mesure des directions mixtes, la saison 2019-2020

- 51 des 56 structures de spectacle vivant ont fourni des données concernant les prévisionnels de programmation (spectacles, représentations), de production/coproduction et de résidences
- 44 quant aux auteur-rices programmé-es pour les saisons 2019-2020
- 51 pour la programmation 2020-2021
- 44 pour les auteur-rices en 2020-2021

Part des femmes en direction artistique

Femmes en direction artistique	2019 - 2020	2020 - 2021
Part de spectacles	27 %	30 %
Part de représentations	28 %	29 %
Part d'autrices	26 %	27 %
Part de résidences	29 %	32 %
Part de productions/coproductions	29 %	29 %

Part des autrices parmi les œuvres représentées sur scène



La proportion de productions/coproductions (29 % pour 1) chaque saison) dont la direction artistique est féminine a aussi eu tendance à augmenter depuis la saison 2015-2016.

Évolution du nombre de spectacles programmés, artistiquement dirigés par une femme en 2020 - 2021



Proportion de résidences en 2020 - 2021





FESTIVALS EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ÉTAT DES LIEUX

Une enquête du groupe de travail "Festivals" du COREPS Auvergne-Rhône-Alpes.



Festival Jazz à Vienne (Isère)

1/ INTRODUCTION

Cette enquête visait à proposer une photographie des festivals en région Auvergne-Rhône-Alpes offrant une description plurielle de leur mode de fonctionnement : implantation géographique, programmations, emploi, enjeux sécuritaires, publics, modèle économique.

Son objectif est bien de visibiliser ces festivals, et notamment d'en montrer l'importance sur le territoire auralpin, importance qui recouvre des enjeux en termes d'image, de diversité culturelle, de fréquentation, d'économie d'un territoire. L'objectif second est aussi de sensibiliser les acteurs du secteur et plus spécifiquement les pouvoirs publics sur les difficultés que ces festivals peuvent rencontrer.

En voici les principaux résultats.

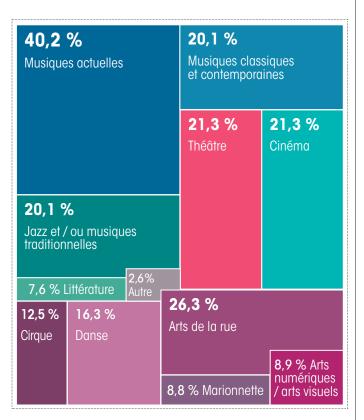
Une **lecture de l'enquête** par les syndicats de salariés et les organisations d'employeurs, membre du Groupe Festivals du COREPS ainsi que **l'intégralité de l'enquête** sont disponibles sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant :

→ https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr/ressources/les-festivals-en-region-auvergne-rhone-alpes-un-État-des-lieux

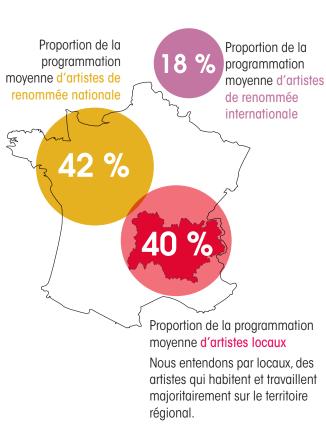
2/ LES PROGRAMMATIONS DES FESTIVALS

92 FESTIVALS DE LA RÉGION ONT RÉPONDU À CETTE ENQUÊTE.

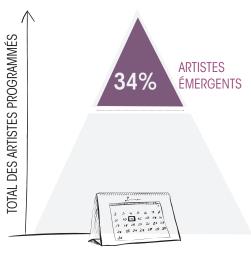
Les disciplines représentées dans la programmation



La répartition des artistes selon leur renommée : locale / nationale / internationale



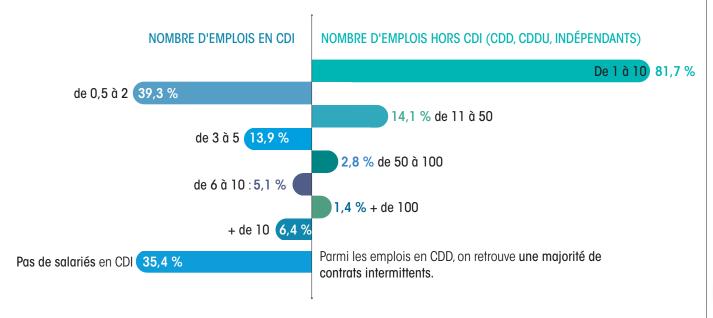
La place des artistes émergents dans les programmations





3/ L'EMPLOI DANS LES FESTIVALS

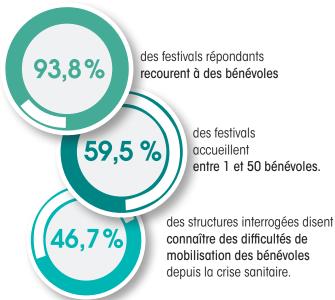
Répartitions des festivals selon le nombre d'emplois ETP*



Le recrutement en question



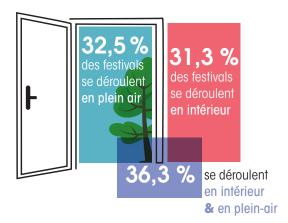
Le recours aux bénévoles



4/ LES LIEUX DES FESTIVALS

5/ PUBLICS DES FESTIVALS

Plein air, intérieur et itinérance

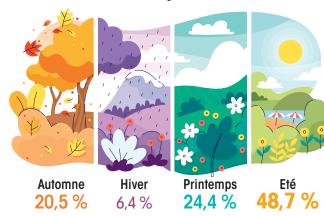


L'implantation géographique des festivals



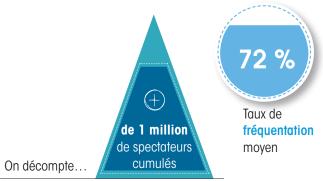
Les temporalités de festivals

Les festivals interrogés se déroulent...



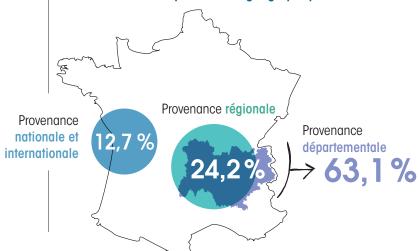
Les jauges observées

Elles sont extrêmement variables, allant de 30 à 14 000 spectateurs.



Sur les 92 festivals interrogés

La répartition du public selon sa provenance géographique





6/ L'ÉCONOMIE DES FESTIVALS

Le budget annuel des festivals & les subventions aux festivals

360 767 €

Budget annuel moyen

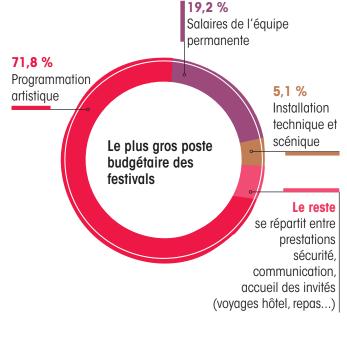
Budget annuel médian 110 000 €

45 %
Proportion de subventions dans le budget annuel

91,1 % des Festivals bénéficient de subventions publiques







Les effets de l'augmentation du coût de l'énergie sur l'équilibre des festivals



Il est probable que la proportion aura augmenté en 2023.

N.B.:

- Les chiffres donnés dans ce focus sont, pour la plupart, des arrondis, il faut se reporter à l'enquête intégrale pour connaître les chiffres exacts.
- Pour certaines entrées du questionnaire plusieurs réponses étaient possibles.



Cette enquête par questionnaire a été conçue par le groupe de travail "Festivals" du COREPS (comité régional des professions du spectacle) Auvergne-Rhône-Alpes. Le COREPS Auvergne-Rhône-Alpes est une instance de dialogue social, composée de représentants des salariés, des

employeurs et des collectivités, qui émet des préconisations relatives au secteur du spectacle vivant et enregistré.

Plus d'informations : https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr/coreps







CHAPITRE I.

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN QUELQUES CHIFFRES

CHIFFRES-CLÉS

- 1 Sources pour aller plus loin
 - Dossier Auvergne-Rhône-Alpes. Insee, 23/01/2023
 - → www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=REG-84
 - Observatoire des territoires, rapports et portraits de territoires
 - → www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=report&chapter=p05&report=r01&selgeo1=reg2016.84&selgeo2=reg2016.84

2 Sources pour aller plus loin

- Atlas Culture des Territoires
 - → https://Atlasculture.fr/fiches-regions/1
- Base des lieux et équipements culturels
 - → https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/base-des-lieux-et-des-equipements-culturels/map/?disjunctive.type_equipement_ou_lieu&disjunctive.label_et_appellation&disjunctive.region&disjunctive.domaine&disjunctive.sous_domaines&disjunctive.departement&disjunctive.precision_equipement
- La France et ses territoires : accès à la culture. Insee références, avril 2021
 - → www.insee.fr/fr/statistiques/5039867?sommaire=5040030#table au-figure2
- Panorama Auvergne-Rhône-Alpes : ce que l'économie sociale et solidaire apporte à la société. 2023. CRESS Auvergne-Rhône-Alpes
 - → www.cress-aura.org//panorama-de-less-en-Auvergne-Rhône-Alpes

DENSITÉ DE POPULATION DU TERRITOIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- $1 \quad \textit{Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes} \ n^{\circ} 95. \ D\'{e} cembre \ 2021.$
 - → www.insee.fr/fr/statistiques/6013043#consulter
- 2 Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes n°21. Octobre 2015.
- 3 Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°2. Janvier 2016.

CHAPITRE 2.

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET SES TERRITOIRES

PARCS NATURELS NATIONAUX & PARCS NATURELS RÉGIONAUX

- 1 Définition de l'INSEE.
- 2 www.parcs-massif-central.com
- 3 www.parcs-naturels-regionaux.fr
- 4 http://passeursdemots.fr
- 5 www.parc-du-vercors.fr/culture-patrimoine

EPCI À FISCALITÉ PROPRE DU TERRITOIRE RÉGIONAL

- 1 Source : Base Nationale sur l'intercommunalité (BANATIC) DGCL
- 2 L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre est une forme juridique de coopération intercommunale. Il est doté d'une personnalité morale et d'une autonomie financière (il lève l'impôt). Régi par le principe de spécialité, il ne peut agir que dans les domaines pour lesquels il est compétent.
- 3 La loi MAPTAM de 2014 a confié au 1^{er} janvier 2015 à cette nouvelle collectivité de plein exercice les compétences de l'ex-communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon) et du Département du Rhône sur le territoire du Grand Lyon. Pour la première fois en mars 2020, son exécutif a été élu au suffrage universel direct.
- 4 Source : Base Nationale sur l'intercommunalité (BANATIC)
- 5 www.intercommunalites.fr/publications/politiquesculturelles-intercommunales-État-des-lieux-et-perspectives

TYPOLOGIES DE RURALITÉS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 1 Source : Insee, Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n°120 -Avril 2021
 - → www.insee.fr/fr/statistiques/5360534
- 2 Dossiers Une définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations
 - www.insee.fr/fr/information/5360126

CHAPITRE 3.

L'ACTION CULTURELLE EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-AI PES

TERRITOIRES RURAUX OU PÉRI-URBAINS SIGNATAIRES D'UNE CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS & À LA CULTURE

- Délégation Interministérielle à l'aménagement du territoire, devenue en 2014 le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), puis Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) depuis 2020
- 2 www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhône-Alpes/ Action-culturelle-et-territoriale/Territoires-prioritaires

PÔLES RÉGIONAUX POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE & CULTURELLE (PRÉAC)

- 1 Réussir l'objectif "100 % EAC à l'école" :
 - www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/ Reussir-I-objectif-100-EAC-a-I-ecole
- 2 www.education.gouv.fr/bo/2007/16/MENE0700817C.htm
- 3 www.cnc.fr/cinema/education-a-l-image/les-poles-regionaux-d-education-aux-images

QUARTIERS PRIORITAIRES EN POLITIQUE DE LA VILLE

- 1 En savoir plus sur ces programmes :
 - Cartographie des projets de rénovation urbaine en région Auvergne-Rhône-Alpes
 - www.anru.fr/programmes/ carte?typologie=All®ion=142&departement=All
 - Atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville en Auvergne-Rhône-Alpes :
 - https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP_r %C3 %A9gions/fichiers/ANCT_ AtlasQPV_ARA.pdf

CHAPITRE 4. ÉCONOMIE

STRUCTURES DU SPECTACLE VIVANT DANS LE CHAMP DE L'ESS : ZOOM SUR LES COOPÉRATIVES

- 1 Loi relative à l'ESS du 3 juillet 2014:
 - → https://bit.ly/2WLICVN
- 2 Les Chiffres clés de l'emploi culturel dans l'économie sociale et solidaire en Nouvelle-Aquitaine :
 - www.la-nouvelleaquitaine.fr/ressources/etudes-en-cours/culture-et-economie-sociale-et-solidaire
- 3 Données issues du RNA (Répertoire National des Associations) Chiffres arrêtés au 31 décembre 2022
- 4 OPALE Enquête décennale sur les associations culturelles employeuses 2021
 - → www.opale.asso.fr/article743.html



CHAPITRE 5. ÉQUIPES ARTISTIQUES

ÉQUIPES ARTISTIQUES CONVENTIONNÉES PAR LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET/OU LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Équipes conventionnées par domaine artistique en 2022

Domaine artistique	Total conventionnées	Conventionnées		
		DRAC	Région	DRAC et Région
Théâtre	42 站	32 >	38 站	28 站
Musique	31 🗷	26 🗷	21 🗷	16 🗷
Danse	20 🗷	19 🗷	17 🗷	16 🗷
Arts de la rue	8 🗷	8 🗷	6 >	6 >
Arts du cirque	10 🗷	9 🗷	6 🗷	5 🗷
Total	1117	94 7 dont 23 seule	88 7 dont 17 seule	71 🗷

>→ indiquent la tendance à la baisse ou à la hausse par rapport à 2018

COMPAGNIES DE CIRQUE

- 1 https://Cirq'Aura.com
- 2 https://Cirg'Aura.com/État-des-lieux-des-arts-du-cirque

COMPAGNIES CHORÉGRAPHIQUES

1 https://regroupementciesdanseaura.wordpress.com

ACTEURS DES ARTS NUMÉRIQUES

- 1 HACNUM : le Réseau national des arts hybrides et cultures numériques)
 - → https://hacnum.org
- 2 RAN: Réseau Arts numérique
 - → www.cda95.fr/fr/reseau-arts-numeriques-ran
- 3 TRAS: Transversales des Réseaux Arts Sciences
 - → www.reseau-tras.eu
- 4 FabLab: ateliers où sont mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. Ils s'adressent aux entrepreneurs, aux designers, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants ou aux hackers en tout genre, qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.
- 5 Micro-Folies: il s'agit d'un Musée numérique simple à installer, peu onéreux et adapté aux besoins de chaque territoire. Proposé à l'initiative du Parc de la Villette et construit en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs, l'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.
 - → https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1
- 6 www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-des-creationsartistiques-numeriques-avec-le-fonds-scan

CHAPITRE 6. LIFUX FT PROGRAMMATIONS

STRUCTURES DE DIFFUSION & DE CRÉATION LABELLISÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET/OU LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- Décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, modifié par le Décret n° 2021-1445 du 4 novembre 2021.
- 2 Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016
- 3 Avec récemment la Scène nationale de Bourg-en-Bresse
- 4 Dont le Marché Gare, aujourd'hui autonome juridiquement et entièrement rénové.
- 5 + Orchestre de Paris et Ensemble inter-contemporain
- 6 + Opéra national de Paris et Théâtre national de l'Opéra-Comique
- 7 Selon la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants (https://cnlii.org), 79 devaient être accompagnés en France par le Ministère de la culture à partir de 2016.

STRUCTURES DE DIFFUSION CONVENTIONNÉES PAR LA DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET/OU LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 1 Voir la délibération de la commission permanente :
 - → http://delib.auvergnerhonealpes.eu/NetelibDocsInter/ CommissionPermanente/2017/05/18/DELIBERATION/D01SI.pdf
- 2 Voir le détail des critères d'éligibilité du label :
 - www.auvergnerhonealpes.fr/cms_viewFile. php?idtf=1619&path=Dossier-aide-aux-lieux-2018.docx
- 3 Mission pluridisciplinaire d'évaluation du programme des scènes conventionnées. Rapport établi par Stéphanie Chaillou, Sylvie Sierra-Markiewicz et Nicolas Vergneau, inspecteurs de la création artistique, mars 2021, 52 pages
- 4 Détail de l'arrêté :
 - → www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034679298

TIERS-LIEUX CULTURELS

- 1 https://coop.tierslieux.net
- 2 https://coop.tierslieux.net/tiers-lieux/typologies-definitionl
- 3 www.prima-terra.fr/2019/10/tiers-lieux-de-lobjetemergences-lobjet.html
- 4 www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2022_opale_crdla_culture_fichereperes_tierslieuculturel.pdf

CHAPITRE 7. FESTIVALS ET FÊTES PATRIMONIALES

FESTIVALS PLURIDISCIPLINAIRES

- Cartographie nationale des festivals. France Festivals, le Centre d'études politiques et sociales et le DEPS. 2023
 - → www.culture.gouv.fr/fr/content/download/324432/pdf_file/CE-2023-2_Cartographie %20des %20festivals_DEPS_amend %C3 %A9.pdf?version=32
- 2 À télécharger sur :
- > www.auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

CHAPITRE 8. FOCUS MUSIQUE

LIEUX DE DIFFUSION MUSIQUES ACTUELLES

- 1 Lieux ne mettant pas la diffusion au cœur de leur activité, mais privilégiant la création et la fabrication de spectacles.
- 2 http://grandbureau.fr

FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES

- Cartographie national des festivals ; entre l'éphémère et le permanent, une dynamique territoriale. Edwige Millery, Emmanuel Négrier et Stéphane Coursière. DEPS, Culture Études 2023-2.
 - → www.culture.gouv.fr/fr/content/download/324432/pdf_file/CE-2023-2_Cartographie %20des %20festivals_DEPS_amend %C3 %A9.pdf?version=32
 - SoFEST! Empreinte sociale et territoriale. France Festivals. 2020.
 - → www.francefestivals.com/fr/observatoire/toutes-les-etudes/so-fest
 - Les festivals en région Auvergne-Rhône-Alpes: un état des lieux. COREPS Auvergne-Rhône-Alpes, Groupe de travail "Festivals". Avril 2023.
 - → https://auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr/ressources/les-festivalsen-region-auvergne-rhone-alpes-un-etat-des-lieux
- **2** Les festivals de musiques actuelles en France en 2022 : caractéristiques et évolutions budgétaires entre 2019 et 2022. CNM. 2023.
 - → https://cnm.fr/observatoire/observatoire-de-leconomie-de-la-filiere-musicale/
- 3 Avis 21-A-08 du 27 mai 2021 relatif à une demande d'avis de la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale dans le secteur des musiques actuelles. Autorité de la concurrence, 2021.
 - → https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/avis/relatif-une-demande-davis-de-la-commission-des-affaires-culturelles-et-de-leducation-de-0



ENSEMBLES INSTRUMENTAUX & VOCAUX DE MUSIQUES DE PATRIMOINE ET DE CRÉATION

- 1 En 2021, une mission sur les orchestres permanents français a permis une observation détaillée de l'activité de ces orchestres, de leur organisation ainsi que de leur économie
 - Pour un nouveau pacte symphonique Mission sur les orchestres permanents français. Anne Poursin et Jérôme Thiébaux. 2021
 - → www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Rapports/Pour-un-nouveau-pacte-symphonique-Mission-sur-les-orchestres-permanents-francais.
- 2 Pour plus d'informations sur les caractéristiques de ces ensembles, nous vous invitons à vous reporter sur l'Étude nationale 2019 – chiffres clés réalisée par la Fevis
 - → www.fevis.com

DISQUAIRES INDÉPENDANTS

- 1 Étude sur la situation économique des disquaires indépendants en France. Ministère de la Culture. 2017
 - → www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Industries-culturelles/Musiqueenregistree/Publication-de-I-etude-sur-la-situation-economique-desdisquaires-independants-en-France
- 2 www.paniermusique.fr
- 3 http://grandbureau.fr/

CHAPITRE 10.

ÉCOLES, CONSERVATOIRES & LIEUX DE FORMATIONS

ÉCOLES & CONSERVATOIRES LABELLISÉS PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE

- 1 Arrêté du 15 décembre 2006 :
 - → www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000463542/2022-09-16/
- 2 L'enseignement spécialisé du spectacle vivant, ministère de la Culture et de la Communication :
 - www.culture.gouv.fr/ Thematiques/Musique/Enseignement-formationet-metiers

FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE SPECTACLE VIVANT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

- 1 www.coteformations.fr
- 2 https://formations.afdas.com/@@training_search?
- 3 https://candidat.pole-emploi.fr/formations/accueil



MENTIONS LÉGALES

© Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant - 2023 ISSN 2804-3448

Imprimé en 200 exemplaires en 2023. Imprimerie Cusin (Bourgoin-Jallieu, 38).

Dépôt légal : novembre 2023.

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant décline toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions qui pourraient apparaître dans cet ouvrage. Selon la jurisprudence, un éditeur d'annuaire ne peut être tenu responsable des erreurs commises involontairement.

Conformément à la loi du 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne justifiant de son identité a un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives la concernant dans les fichiers informatisés d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

Pour toute demande de modification, merci de contacter :

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant 33 cours de la Liberté, 69003 Lyon contact@auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr **Directeur de la publication** : Nicolas Riedel, directeur d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant

Réalisation des cartographies et coordination : Marie Coste

Réalisation : Léo Anselme, Églantine Chabasseur, Marie Coste, Marjorie Glas, Céline Palluy, Marie Richard, Nicolas Riedel, Marie-Laurence Sakaël, Mateja Schang, Camille Wintrebert

Graphisme: Valérie Teppe - valerienet.com

Crédits photos

Couverture : © Unsplash, et sur les cartes : Charlotte Brasseau - Festival Cosmo Jazz, © G. Fayet/ Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

Pages Focus (p. 130 à 141) : © Freepicks, © Adobe Stock

REMERCIEMENTS

POUR LA TRANSMISSION ET LE PARTAGE DE DONNÉES































POUR LE PARTAGE DE DONNÉES ET LES COMMENTAIRES DE CARTOGRAPHIES











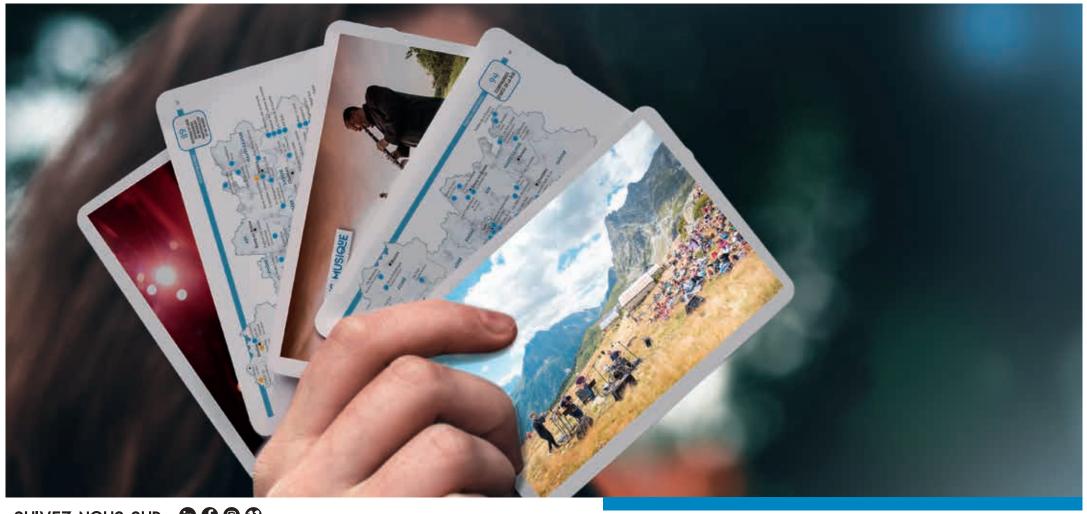












SUIVEZ-NOUS SUR. 10 10 10 10



33 cours de la Liberté - 69003 Lyon 04 26 20 55 55 contact@auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr www.auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.



